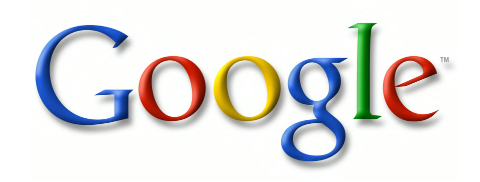




LETTRES

ET INSTRUCTIONS

DE LOUIS XVIII

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
RUE DE VAUGIRARD, N° 9

LETTRES

ET INSTRUCTIONS

DE LOUIS XVIII

AU

COMTE DE SAINT-PRIEST

PRÉCÉDÉES D'UNE NOTICE

PAR

M. DE BARANTE

PAIR DE FRANCE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, ET DES ACADÉMIES DE SAINT-PÉTERSBOURG ET DE TURIN

PARIS

LIBRAIRIE D'AMYOT, ÉDITEUR

6, RUE DE LA PAIX

1845

NOTICE

SUR

…RIEST.

…rd, comte de
… mars 1735, et
… t de sa longue
… es années de la
… l'exil de l'émi-
… t de la restau-
… se trouva placé
… ur et la région
… il occupa une
… atie. Puis il fut
… à l'époque de la
… de Louis XVIII,
… igré auprès de

… ttache donc au
récit de cette vie si pleine à un homme honorable,
sensé, toujours modéré et sage dans sa conduite.

bonnes et illustres maisons de Dauphiné, elle avait, depuis plusieurs générations, siégé dans le parlement de Grenoble. Son père, Jean-Emmanuel de Guignard, vicomte de Saint-Priest, avait été conseiller, puis maître des requêtes, conseiller d'État; jusqu'à la fin de sa vie, il fut intendant de Languedoc.

M. de Saint-Priest n'était point son fils aîné. Il fut reçu chevalier de Malte à l'âge de quatre ans; il fit ses études chez les jésuites, d'abord en province, puis à Paris; à quinze ans il avait terminé ses classes. A moins d'être destiné à la magistrature ou à l'Église, il était rare d'aller au-dessus de la rhétorique. Ce premier fonds d'instruction semblait suffisant pour les jeunes gens qui entraient dans la carrière militaire. L'usage du monde, le commerce des hommes, une vie active, l'autorité alors si puissante de la société, le goût de l'esprit qui y régnait, le mouvement de la conversation, venaient ajouter leurs enseignements au fonds commun de l'instruction classique. Il n'en résultait sans doute point des connaissances très-étendues, et elles devaient être souvent superficielles; mais alors on faisait son chemin par la conduite

plus que par la parole, et les affaires étaient menées plutôt par l'esprit de discernement que par le savoir.

En sortant du collége, M. de Saint-Priest fut exempt dans les gardes du corps, et se trouva de service auprès du roi. Sa famille habitait Montpellier; il était recommandé à des parents placés à la cour; du reste livré à lui-même. Cela se pratiquait ainsi; on était retenu par plus de liens, plus de convenances, plus de devoirs qu'aujourd'hui. La liberté d'un jeune homme, sortant à peine de l'enfance, ne devenait point une licence sans frein, un oubli de toute autorité, de tout respect; le désordre était, pour ainsi dire, circonscrit dans de certaines limites, et soumis à une étiquette où se conservaient des sentiments honorables, et encore plus sûrement de bonnes manières.

Ainsi, à seize ans, M. de Saint-Priest était à Versailles, suivant le roi à la chasse, et point trop embarrassé lorsqu'il était honoré de quelques mots dits en passant, présenté aux princes et aux princesses, habitué dans les nombreuses maisons où l'on recevait à Versailles.

Madame de Pompadour régnait alors. M. de Saint-

chevalier de Saint-Priest que pour tout autre : neveu d'un homme important dans l'ordre, qui tenait un grand état de maison, qui réunissait autour de lui les chevaliers les plus distingués par leur position ou leur esprit, il ne perdait pas du moins l'habitude de la bonne compagnie, et ne s'abrutissait pas dans le *far-niente* méridional. Il avait d'abord été séduit un moment, et presque tenté de se fixer à Malte en bornant sa carrière à entrer dans l'ordre ; mais il était au service de France, et les pensées d'émulation et d'activité ne tardèrent point à lui revenir.

En 1754, il revint en France, retrouva sa famille à Lyon chez son oncle le cardinal de Tencin, puis arriva à Paris, où il reprit son service dans les gardes du corps. Cette année-là, par extraordinaire, les gardes du corps étaient réunis à Beauvais pour s'y exercer à quelques manœuvres; c'est de quoi on ne s'occupait que tous les quatre ans, pendant un mois environ. C'était le seul apprentissage de leur métier qui fût imposé aux corps de la maison du roi. Tous ces jeunes gens ne songeaient à acquérir ni la moindre pratique, ni aucune connaissance de leur profession; ils avaient grand dédain de tout devoir, de toute étude, et se figuraient que le courage person-

« officiers généraux, et à quelques exceptions près,
« se faisait par manière d'acquit. Les grands sei-
« gneurs se contentaient de payer de leur per-
« sonne dans l'occasion, mais ils arrivaient à
« l'armée le plus tard qu'ils pouvaient et en re-
« partaient le plus tôt possible. Ils atteignaient
« ainsi les grades et les honneurs militaires sans
« jamais avoir été en état de commander. Lorsqu'ils
« étaient chargés de quelque commission, ils ne
« manquaient pas de prétextes pour ne rien entre-
« prendre dans la crainte d'échouer, tant ils se
« sentaient incapables. »

Cette manière de se conduire était si bien connue et admise qu'un jour le maréchal de Broglie envoya au comte de Guerchi l'ordre de faire un mouvement ; il était tellement assuré que M. de Guerchi trouverait des objections contre ce qui lui était commandé, qu'il écrivit d'avance une réponse à la lettre par laquelle on lui apprendrait que la chose n'avait pu être exécutée. Lorsque l'aide de camp lui apporta le rapport de M. de Guerchi, il donna tout aussitôt la réponse.

C'est de la sorte que tout se passait en France ; il ne manquait point d'hommes de sens pour dis-

les affaires étrangères étaient attribuées. M. de Merle annonça qu'il se plaindrait à sa cour de cette fin de non-recevoir. « Le roi très-chrétien « est fort puissant, répliqua M. de Pombal; mais « son pouvoir ne s'étend pas jusqu'à me faire « ministre des affaires étrangères en Portugal. » Il demanda au cabinet de Versailles le rappel de M. de Merle, ce qui fut accordé sans retard.

D'ailleurs le marquis de Pombal était d'un commerce facile; ses manières étaient nobles et gracieuses, sa conversation familière et gaie; il parlait beaucoup; rien en lui n'annonçait la fermeté de caractère et la dureté d'âme dont il a donné tant de preuves. Dès les premiers temps de la mission de M. de Saint-Priest, il lui adressa, avec douceur et politesse, une leçon utile. Le ministre de France le pressait de terminer une affaire d'assez peu d'importance et insistait vivement, même avec un peu d'humeur : « Vous êtes jeune, Monsieur, lui dit « M. de Pombal; vous débutez dans la carrière, « permettez à ma vieille expérience et à mon atta- « chement pour vous, de vous donner un conseil. « Vous aurez sûrement des missions plus considé- « rables que celle-ci et de plus grands intérêts à

« traiter; ne mettez jamais aux affaires qu'une vi-
« vacité proportionnée à leur importance. »

En effet, M. de Saint-Priest, en trois ans qu'il passa en Portugal, n'eut point à traiter de questions graves et générales; il veilla aux intérêts du commerce français et de la navigation; il fit rendre justice dans l'occasion aux compatriotes, dont il devait être le protecteur. Il obtint, non sans quelque peine, la liberté de quelques pauvres jésuites français, qui avaient été enlevés à Macao, pêle-mêle avec des jésuites portugais, et qu'on tenait en Portugal dans des cachots, sans même leur rien imputer; tant le marquis de Pombal fut excessif et implacable; changeant en une persécution cruelle la suppression d'un ordre que la politique devait alors regarder comme dangereux, mais dont les membres conservaient tout droit à la justice et à l'humanité.

Au commencement de 1767, M. de Saint-Priest, qui avait obtenu un congé, partit de Lisbonne sur une frégate anglaise, et avant de revenir en France, il passa quelques semaines en Angleterre. Lord Chatham était alors ministre; la France était représentée à Londres par le comte de Guerchi, dont le duc de Praslin, son ami, et qui l'avait fait nommer am-

Vergennes à Constantinople. Le traité de Fontainebleau, en terminant la guerre de sept ans, avait laissé la France dans une mauvaise situation : elle avait été vaincue; et dans sa lutte avec l'Angleterre, elle ne s'était montrée ni grande ni forte. Sur le continent même, elle avait éprouvé de tristes revers et acquis peu de gloire. Une puissance de premier ordre, à qui arrivent de semblables malheurs, se trouve nécessairement abaissée et amoindrie dans son influence. Nous n'avions plus d'alliés que l'Espagne, qui ne pouvait être d'un grand secours; l'Autriche avait éprouvé que notre amitié ne suffisait pas pour lui rendre la prépondérance en Allemagne, ni pour arrêter le progrès de la Prusse. La Russie n'avait aucun avantage à se promettre d'un rapprochement avec nous ; les puissances du second ordre voyaient que nous n'étions plus dominants; l'Angleterre nous restait hostile. M. de Choiseul, homme d'esprit, mais d'un esprit impatient et léger, se dépitait contre cette situation, et ne se l'avouait peut-être point. Une circonstance importante avait dû lui en démontrer toute la tristesse. L'impératrice de Russie avait mis la main sur la Pologne, y avait envoyé ses troupes; son am-

bassadeur y avait régné, puis elle avait fait élire roi Stanislas Poniatowski, son subalterne favori. M. de Choiseul avait voulu, avait tenté de s'opposer à ce prélude de conquête et de partage, dont la suite était évidente; la Prusse était déjà en connivence; l'Angleterre se montrait parfaitement indifférente; elle était l'alliée du roi de Prusse et craignait peut-être que son intervention, si elle l'exerçait de concert avec nous, contribuât à restaurer notre influence en Europe. Peut-être aussi voyait-elle arriver les embarras et les périls, où allait la jeter la révolte de ses colonies, et ne voulait-elle pas se créer des difficultés sur le continent.

Ce fut par l'Autriche et par la Turquie que le duc de Choiseul essaya d'arrêter la Russie. Il se faisait sur l'une et sur l'autre de grandes illusions, ou, ce qui est pire encore, il voulait se les faire. L'Autriche, tout en continuant ses assurances d'amitié, tout en recherchant un mariage entre le Dauphin et une archiduchesse, se rapprochait du roi de Prusse et de l'impératrice Catherine; elle ne contrariait nullement leurs projets sur la Pologne, voyant bien que pour les accomplir, il faudrait l'admettre au partage. Le cabinet de Vienne ne s'op-

posait point aux progrès de l'influence russe sur la Turquie ; il se refusait à voir que la situation changeait totalement, et que maintenant c'était la Russie qui commençait à se faire craindre de l'Empire Ottoman.

Quant à la Porte Ottomane, il n'y avait aucun moyen de la faire entrer dans le cercle de la politique européenne. Son indifférence et son apathie résistaient à toute suggestion, à tout avertissement. Vainement M. de Vergennes, se conformant aux instructions sans cesse renouvelées qu'il recevait du duc de Choiseul, annonçait au Grand Seigneur et à ses ministres de quel abaissement elle était menacée par la soumission de la Pologne à la Russie, il ne pouvait leur persuader que le choix de tel ou tel prétendant à la couronne de Pologne, importât à la gloire ou au salut de la puissance ottomane. Au moins aurait-il fallu que l'ambassadeur de France eût pour auxiliaire, dans ses démarches, l'internonce autrichien, et c'est ce qui n'était point.

Ainsi Poniatowski avait été élu; ainsi la Russie continuait à tenir des troupes en Pologne. M. de Choiseul n'en était que plus animé à provoquer une rupture entre la Porte et l'impératrice Catherine. Il

s'était pris d'une sorte d'aversion passionnée contre cette grande et habile souveraine : il s'imaginait que facilement une nouvelle révolution de palais pourrait lui ôter la couronne, comme elle l'avait usurpée, et qu'en lui suscitant de graves embarras, en lui créant des périls, on amènerait sa chute. De sorte que M. de Vergennes avait pour mission expresse d'entraîner la Porte dans une guerre avec la Russie.

C'est à quoi l'ambassadeur voyait de grandes difficultés ; tous ses efforts échouaient. Dans cette circonstance, l'inertie musulmane conseillait la Porte très-sagement ; le temps était déjà passé, où les armées turques étaient formidables, et pouvaient vaincre ou intimider des armées européennes. Un général russe ne courait plus le risque de se voir enveloppé et d'être contraint à capituler, comme Pierre Ier sur le Pruth. Les progrès de la civilisation avaient perfectionné l'art militaire, établi la discipline, créé une administration plus régulière en Russie. Les Turcs n'avaient participé à aucun de ces avantages, et n'avaient plus ceux qui peuvent appartenir à un peuple barbare. Chez eux, le commandement avait perdu son énergie et l'obéissance son fanatisme.

M. de Vergennes avait, aux yeux de M. de Choiseul, non-seulement le tort de ne point réussir, mais le tort, peut-être plus grave encore, de lui expliquer combien ses projets et ses espérances étaient mal fondés. Il l'entretenait sans cesse de l'indifférence inerte de la Porte Ottomane, du mauvais ordre de son gouvernement et de son administration, de la faiblesse de ses ressources militaires; il rappelait la froideur de l'Autriche à seconder les vues de la France, et remarquait combien il devait convenir au cabinet anglais de voir tout le nord de l'Europe uni contre nous. C'était là ce qui impatientait le duc de Choiseul. Comme il portait dans la politique sa vivacité d'imagination et sa présomptueuse assurance, il croyait mieux savoir les choses que ceux qui étaient chargés de les observer. C'est un avantage qui appartient quelquefois aux hommes d'esprit, mais seulement lorsqu'ils savent examiner froidement et se méfier de leurs idées. Voilà pourquoi les dépêches de M. de Vergenues, encore qu'elles fussent pleines de déférence, de soumission, de zèle à obéir, paraissaient au ministre des amplifications de rhétorique; voilà pourquoi il voulait un autre ambassadeur.

Les instructions données à M. de Saint-Priest devaient donc insister fortement sur la nécessité de faire déclarer la guerre à la Russie par la Porte. M. de Choiseul voulut les lire lui-même au nouvel ambassadeur. C'était probablement pour lui une première lecture, car il s'interrompait parfois pour dire : « Mais cela ne vaut rien. » C'était surtout dans les passages qu'il ne trouvait pas assez significatifs. Ces instructions avaient été écrites par M. Gérard de Rayneval; elles devinrent plus explicites.

M. de Saint-Priest était sur le point de se rendre à son poste, lorsqu'il reçut un billet du comte de Broglie, qui le priait de passer chez lui. Il s'y rendit, et le comte lui remit une lettre de la main du roi : c'était l'ordre de communiquer au comte de Broglie les instructions qu'il venait de recevoir, et de lui transmettre, à l'avenir, copie des dépêches qui lui seraient adressées, ainsi que de ses réponses. Le plus profond secret était commandé en des termes sévères. M. de Saint-Priest répondit respectueusement au roi, en l'assurant de son obéissance.

Cette administration clandestine des affaires étrangères durait depuis vingt ans. Elle avait com-

mencé à propos des prétentions que le prince de Conti avait eues sur la couronne de Pologne. A cette époque des correspondances secrètes, des agents non avoués, des démarches contraires aux instructions officielles, avaient semblé nécessaires. Cette élection, que le roi n'avait peut-être pas souhaitée sincèrement, échoua; mais l'habitude de se mêler des affaires étrangères à l'insu du ministre, et d'échapper au risque de ne pas être instruit de tout, était devenue précieuse au roi. Elle contentait sa curiosité et rassurait sa méfiance. Lors de la guerre de sept ans, le prince de Conti n'ayant pas obtenu le commandement d'une armée, renonça à tout rapport intime avec le roi. Ce fut alors que la diplomatie secrète passa aux mains de Tercier, premier commis des affaires étrangères, et du comte de Broglie, qui, après la mort de Tercier, continua seul à la diriger.

Tous les ambassadeurs ou ministres plénipotentiaires n'étaient pas initiés à cette correspondance secrète. Certaines missions n'offraient pas assez d'intérêt; d'ailleurs le roi ne se fiait pas à tous ses agents; quelquefois ce n'était pas le chef de mission qui servait de correspondant. Le chevalier

d'Éon fut placé pour cela auprès du comte de Guerchi, à Londres. Ce qui importait surtout au roi, c'est que ce secret fût complétement caché au ministre des affaires étrangères. M. de Broglie avait proposé de le confier au duc de Choiseul; le roi s'y refusa. Le ministre, qui n'ignorait pas qu'une telle correspondance existait, mais qui ne pouvait la saisir, chargea M. de Saint-Priest de la dépister à Constantinople.

S'il faut l'en croire, cette diplomatie occulte avait peu d'importance, et n'était réellement qu'une fantaisie royale, tout au plus un contrôle de la conduite des affaires, qui n'en restaient pas moins sous la direction du ministre. Les dépêches arrivaient au roi, le plus souvent après que le ministre les avait reçues. Les instructions particulières qu'il eût voulu envoyer, seraient parvenues trop tard aux agents. Aucun avantage ne pouvait résulter de cette mystérieuse puérilité; elle compromettait souvent la sûreté du chiffre, et pouvait entraîner dans de fausses démarches les ambassadeurs qui auraient eu assez peu de bon sens pour y chercher la règle de leur conduite. M. de Vergennes avait été aussi dans le secret. Il alla d'abord à Constantinople

comme envoyé extraordinaire, uniquement pour mettre en sûreté les papiers de la correspondance occulte, qu'on aurait pu trouver chez le comte Desalleurs, qui venait de mourir ambassadeur en Turquie. M. de Vergennes fit preuve de capacité dans cette mission temporaire, et devint ambassadeur. Sa correspondance avec le duc de Choiseul n'offre aucun indice qu'il reçût du roi d'autres instructions. Il obéissait avec zèle au ministre. Encore que le roi ne fût point d'avis de pousser les Turcs à la guerre, on voit que l'ambassadeur, dans les motifs qu'il donne de son peu de succès, parle sincèrement et en homme sensé.

M. de Saint-Priest se rendit à Constantinople par terre; il passa quelques jours à Vienne, fut présenté à Marie-Thérèse et à l'empereur Joseph II.

Il était encore loin de Constantinople, lorsqu'il reçut une lettre de M. de Vergennes, qui lui annonçait que la Porte venait de déclarer la guerre à la Russie, et que l'envoyé de cette cour avait été mis aux Sept-Tours.

Ce n'étaient point les conseils et les instances de l'ambassadeur, qui avaient décidé le gouvernement ottoman. Quelques Polonais s'étaient réfugiés dans

un village tartare, au bord du Dniester; des Cosaques les y poursuivirent. Le khan des Tartares, excité par le baron de Tott, consul de France, qui avait pris de l'influence sur lui, représenta le fait comme très-grave. Le grand visir envoya chercher le résident russe et le somma de prendre l'engagement que les troupes russes se retireraient de Pologne. Le ministre refusa; la guerre fut déclarée.

M. de Saint-Priest eut d'abord quelque regret de voir que la tâche, dont l'accomplissement lui était confié, était parvenue à un plein succès, entre les mains de son prédécesseur; il se reprocha de ne pas avoir hâté son voyage. Mais il était homme de sens; en lisant la correspondance de M. de Vergennes, il avait bien vu que réellement cette guerre n'était point souhaitable, que M. de Choiseul se trompait, et que sans doute la Turquie se trouverait fort mal d'une telle entreprise. De sorte que, la première impression une fois passée, il réfléchit qu'il valait mieux, pour lui, ne pas avoir conseillé à la Porte une détermination qui allait être funeste, et que sa position en serait évidemment meilleure.

M. de Vergennes et M. de Saint-Priest passèrent quelque temps ensemble à Constantinople, ayant

en apparence de bonnes relations; mais un sentiment peu bienveillant se glisse facilement entre le prédécesseur et le successeur; le moindre incident, la démarche ou l'omission la plus involontaire, devient souvent un motif d'aigreur; la mauvaise humeur du remplacé s'empare du plus léger prétexte, pour se porter sur le remplaçant. Le grand visir, dans l'audience accordée à M. de Saint-Priest, s'était exprimé en termes flatteurs sur M. de Vergennes; il oublia d'en faire mention dans sa dépêche; cette distraction ne fut jamais pardonnée.

Le nouvel ambassadeur porta, sur la situation de l'Empire Ottoman et sur la conduite que la France devait tenir dans ses relations, le même jugement que son prédécesseur; il ne tarda pas à prévoir avec assurance que cette guerre porterait préjudice à la Turquie. Point d'administration, point de finances; des populations désobéissantes; des pachas révoltés; une armée sans discipline et sans ordre; l'ignorance complète de la force et des projets de chaque puissance européenne; l'orgueil du barbare et l'incurie du sauvage; des souverains abrutis par le sérail et instruits à l'exercice du pouvoir par une vie passée

dans l'emprisonnement; des ministres, des généraux, des amiraux pris dans les classes ignorantes et grossières, intrigants, aventuriers ou favoris, portés au pouvoir par le hasard de quelque petite circonstance : voilà ce qu'était dès lors la Turquie. Peut-être même présentait-elle, à cette époque, l'idée d'un écroulement plus prochain que de nos jours; peut-être l'action que l'Europe a exercée continuellement sur elle depuis cinquante ans; peut-être les tentatives de réformes, dont la nécessité se faisait sentir dès ce temps-là, ont-elles rendu quelque vie à cette puissance défaillante; mieux préservée d'ailleurs par la surveillance attentive que les grandes puissances exercent maintenant les unes sur les autres. Toujours est-il que l'imminence d'un démembrement, ses difficultés et ses dangers pour le repos de l'Europe, commençaient déjà à préoccuper les esprits, et qu'on le croyait imminent. Lorsque M. de Saint-Priest vit l'armée ottomane repoussée et mise en déroute par des corps russes six fois moins nombreux; lorsque la flotte russe, dont il avait, sans pouvoir se faire écouter, annoncé la prochaine arrivée dans la Méditerranée, eut brûlé la flotte otto-

mane à Tschesmé, il lui sembla que le moment était venu de songer au lendemain de cet empire. Un mémoire envoyé par lui à cette époque, indiquait les avantages que la possession de l'Égypte aurait pour la France.

Toutefois, les Russes ne profitaient pas de leurs avantages; leurs armées de terre et de mer étaient loin de ce qu'elles sont devenues depuis. En outre, ils ignoraient le secret de l'inimaginable faiblesse de leur ennemi. Après Tschesmé, ils auraient pu passer les Dardanelles, que rien ne défendait. Plus tard leur armée aurait pu traverser le Balkan. Cette guerre, comme celles, qui depuis ont été faites contre la Turquie, ne devait avoir d'autre résultat que de manifester sa décadence, sa faiblesse et les symptômes avant-coureurs de sa ruine.

Spectateur de cette entreprise, dont il avait mal auguré, et dont le mauvais succès devait évidemment diminuer encore l'influence de la France, M. de Saint-Priest ne trouvait pas, dans sa grande ambassade, un rôle important à jouer. Mais il s'occupait avec zèle des intérêts du commerce. Après la bataille de Tschesmé, l'amiral russe, sous prétexte de blocus, avait pris quelques bâtiments fran-

çais; l'ambassadeur lui envoya son premier secrétaire, pour le prévenir que son gouvernement ne souffrirait point l'interruption de la navigation commerciale, et prendrait, s'il le fallait, les moyens de la faire respecter. Cet avertissement fut entendu; les bâtiments furent rendus, et désormais notre pavillon fut respecté. M. de Saint-Priest avait, en cette occasion, engagé assez gravement sa responsabilité; car il savait avec certitude que si la France envoyait une escadre dans la Méditerranée, l'Angleterre comptait en avoir une deux fois plus nombreuse. Un hasard lui avait donné connaissance de la correspondance de l'ambassade anglaise, et il y avait vu quelles étaient les intentions positives de son gouvernement. Cette protection éclatante donnée à notre navigation procura de grands bénéfices aux armateurs de Marseille, dont les bâtiments furent employés par les négociants de tous les pays. M. de Saint-Priest refusa les intérêts qui lui furent offerts dans ces expéditions.

Cependant le duc de Choiseul avait de l'humeur, en voyant cette guerre tourner tout autrement qu'il ne voulait. Il envoya l'ordre de traiter, avec la Porte sur de nouvelles bases, et de préparer une alliance.

Le gouvernement ottoman était très-disposé à écouter toute offre, qui pourrait le tirer de la mauvaise position, où il était. M. de Saint-Priest répondit qu'il avait déjà été fort tenté d'user des pleins pouvoirs, dont on l'avait muni à son départ, pour conclure sur-le-champ. M. de Choiseul, qui allait sortir du ministère, craignit d'engager une telle affaire, quand il ne pourrait plus la suivre; aussi dit-il hautement que M. de Saint-Priest était heureux de ne pas s'être avancé davantage, car il aurait été désavoué.

Ce fut vers la fin de 1770 que Louis XV, à son grand regret, ne pouvant décider M. de Choiseul à bien vivre avec madame Dubarry, changea son ministère. M. de la Vrillière eut d'abord, par intérim, le portefeuille des affaires étrangères. Pendant les six mois qu'il le garda, l'ambassade de Constantinople ne reçut pas une seule dépêche politique.

Le duc d'Aiguillon, qui fut le principal ministre, ou, pour parler plus exactement, le chef de l'intrigue qui avait renversé M. de Choiseul, était un homme d'esprit; mais il n'en avait pas assez pour motiver ses façons dures et tranchantes. Il s'était fait détester en Bretagne, où son caractère lui avait attiré beaucoup de désagréments et d'embarras. Le

despotisme n'est pas une arme à l'usage de tous. Pour ceux qui ne sont pas vraiment habiles, une ferme volonté n'est qu'une parodie et un danger. M d'Aiguillon était surtout mal placé aux affaires étrangères, où il faut non pas commander, mais traiter.

En outre, il était peu discret. Le gouvernement ottoman, voyant que la France tardait à l'aider dans ses embarras, à le secourir dans son péril, s'était adressé à la cour de Vienne. M. de Saint-Priest découvrit cette négociation et sut qu'elle était venue à conclusion. Une alliance avait été signée, et la Porte avait même payé d'avance une partie du subside stipulé. Le duc d'Aiguillon, informé par M. de Saint-Priest, ne comprit pas combien le secret était essentiel. L'Autriche avait de grands ménagements à garder avec la Russie et la Prusse. Il fallait la laisser s'engager, jusqu'au point de ne pouvoir reculer. Le ministre en parla à l'ambassadeur d'Autriche, qui en informa aussitôt le prince de Kaunitz. La négociation fut désavouée, et le traité ne reçut point de ratification. Les Turcs venaient d'éprouver de nouveaux échecs ; d'ailleurs l'intime liaison des trois puissances du Nord se resserrait de

gea Rhulières à ne point se presser de faire au grand visir une réputation, qui pourrait bien s'éclipser à la campagne prochaine. Il reste encore dans le livre de Rhulières quelques traces de son premier enthousiasme ; son siége était fait.

Le sultan Mustapha III mourut au commencement de 1774. Son successeur Abdul Hamid, avait été enfermé depuis l'âge de cinq ans; il en avait cinquante lorsque, sortant du sérail pour la première fois, pâle et étiolé par la prison, il apparut à la mosquée d'Éyoub pour ceindre le sabre de Mahomet. Depuis l'imbécile Ibrahim, jamais souverain aussi inepte n'avait régné sur l'Empire Ottoman.

Comme cela était à prévoir, les Russes avaient pris de meilleures mesures. Leur armée était commandée par le général Kamensky, dont le nom a depuis été répété quelquefois dans les grandes guerres contre la France. Il passa le Danube, remporta une première victoire; le grand visir était enfermé dans le camp de Schumla, il y fut bloqué. Pour sauver son armée, il demanda la paix; elle fut impérieusement dictée par le prince Nicolas Repnin, dans le traité de Kainardgi.

A ce moment même, M. de Saint-Priest appre-

une bienveillance aimable à madame de Saint-Priest; comme elle était étrangère, sa présentation fut un sujet de curiosité. « Je l'ai trouvée jolie et très-bien mise, » disait la reine.

Bientôt il sembla à M. de Saint-Priest que sa présence à Paris inquiétait M. de Vergennes. Quelques affaires relatives à son ambassade furent réglées sans lui montrer assez d'égards. Les bonnes grâces de la reine donnaient peut-être au ministre l'idée que M. de Saint-Priest pourrait encore une fois lui succéder; on parlait quelquefois à la cour du baron de Breteuil et de M. de Saint-Priest, comme de candidats possibles pour le département des affaires étrangères.

A ce moment mourut l'électeur de Bavière; c'était un grand événement pour l'Allemagne. Il ne laissait point d'héritier direct, et l'on pouvait prévoir une guerre; M. de Vergennes ne faisait qu'accomplir son devoir, en disant au Roi que, dans une telle conjoncture, il convenait que les ambassadeurs fussent à leur poste. Cela était évident pour le baron de Breteuil, ambassadeur à Vienne, aussi ne fit-il pas une objection; mais il fit remarquer au ministre que ce n'était pas chose

quelles conditions. M. de Saint-Priest demanda la promesse positive de la première grande ambassade qui viendrait à vaquer à Rome, Madrid, Londres ou Vienne, et en attendant une place de conseiller d'État d'épée. Le comte d'Adhémar lui témoigna le désir d'avoir une note, où seraient mentionnées ces intentions; il promit de n'en faire aucun autre usage que de la montrer à la duchesse de Polignac. La reine, selon sa promesse, parla à M. de Vergennes; le ministre répondit que c'était un poste de grande importance; qu'il y fallait un homme éprouvé; que M. de Saint-Priest y avait déjà rendu de grands services, et que M. d'Adhémar n'avait encore acquis aucun titre à lui succéder. La reine était vive à servir ses amis; mais dès qu'un ministre lui alléguait gravement et de bonne foi l'intérêt de l'État, ce n'était pas sa coutume, du moins à cette époque, d'insister sur ce qu'elle souhaitait. M. de Saint-Priest alla trouver le comte de Vergennes; il lui raconta comment la chose s'était passée entre M. d'Adhémar et lui, et l'assura qu'il était disposé à retourner à Constantinople. Mais comme cette espèce de petite intrigue était entièrement mise sur le compte de M. d'Adhé-

peut-être même plus tôt. Depuis, et sous l'empire de préoccupations, qui appartiennent à une époque postérieure, cet appui éclatant, donné à des provinces révoltées et à l'établissement des constitutions les plus républicaines qui aient jamais été rêvées, fut proclamé une grande faute; on lui attribua une influence exagérée sur notre propre révolution, qui devait résulter de tant d'autres causes. En se reportant à cette époque, il est manifeste que tout ministre, que tout roi de France auraient agi de même. Nous avions de tristes échecs à réparer; la paix de 1762 avait été acceptée avec résignation; notre position en Europe n'était pas ce qu'elle doit être; l'opinion publique était animée à trouver une revanche; le dévouement de M. de Lafayette et de quelques Français à la cause américaine avait sympathiquement ému les esprits, bien avant que le gouvernement se décidât; l'inaction, en une telle circonstance, eût passé pour honteuse et inepte. Ou l'Angleterre, ce qui est probable, eût dompté ses colonies, ou elle eût été obligée de leur faire de larges concessions. Dans l'une et l'autre de ces hypothèses, un blâme sévère se serait élevé de toutes parts contre ceux

par l'insistance de la reine, nommé ambassadeur à Londres.

M. de Vergennes avait répondu officiellement à M. de Saint-Priest que le Roi lui donnerait un successeur. A ce moment la conclusion de l'affaire de Crimée ne pouvait plus présenter un doute. L'ambassadeur écrivit alors que la France se trouvant seule contre cette cession, ne pourrait point l'empêcher; qu'ainsi il avait cessé de conseiller à la Porte une résistance inutile, ou que du moins il n'avait mis aucune insistance ni vivacité dans son langage.

C'était précisément de la même manière que M. de Vergennes avait jugé la situation; et pourtant, à l'instant où il prescrivait à l'ambassadeur de s'employer pour décider la Porte à se résigner, il disait au Roi que M. de Saint-Priest s'était montré faible, qu'il avait pris à cœur les intérêts de la Russie, et qu'il était plutôt au service de l'Impératrice qu'au service du Roi. « Ce n'est pas un ambassadeur de « France que nous avons à Constantinople, c'est un « ambassadeur de Russie. »

Il fut bientôt remplacé. M. le comte de Choiseul-Gouffier lui fut donné pour successeur; c'était encore un choix dicté par la société de la reine. On

s'en étonna à Constantinople : il venait de publier le premier volume de son voyage, où il appelait de tous ses vœux l'indépendance de la Grèce. Les instructions, qui lui furent données, étaient dans un sens entièrement différent. Il était chargé de témoigner à la Porte tout l'intérêt que la France lui portait. M. de Vergennes voulait faire oublier l'abandon où il venait de laisser la Turquie, et le peu de résistance qu'il avait tenté contre la prise de possession de la Crimée par la Russie. C'était à la nécessité qu'il avait cédé ; mais il lui convenait mieux de donner à croire en France, et même à Constantinople, que M. de Saint-Priest avait manqué à sa mission et avait accompli mollement les instructions qu'il avait reçues.

M. de Choiseul, dans le peu de temps qu'il passa avec son prédécesseur, affecta de lui montrer une froide réserve et de n'entrer nullement en communication avec lui ; il remit même, aussitôt après le départ de M. de Saint-Priest, un mémoire à la Porte, où il s'annonçait comme empressé à réparer les torts de l'ambassadeur qu'il venait remplacer. Dix ans plus tard, se retrouvant tous deux émigrés à Saint-Pétersbourg, M. de Choiseul crut de-

trouvait dans une sorte de disgrâce, comme s'il avait réellement encouru un blâme sévère. Blessé d'une telle injustice, il s'adressa au baron de Breteuil, son ancien collègue d'ambassade, son ami depuis vingt ans, le confident mutuel des griefs que l'un et l'autre avaient eus autrefois contre M. de Vergennes. Il était alors ministre de la maison du Roi, et se borna à répondre : « M. de Vergennes et moi nous sommes « promis de ne point nous mêler de ce qui concerne « nos départements respectifs. »

Il n'y avait évidemment rien à faire qu'à attendre. M. de Saint-Priest quitta Paris pour ses terres. Bientôt il fut appelé à Montpellier par une maladie grave de son père. Les adieux que le vieillard mourant fit à sa famille réunie, les témoignages de reconnaissance et de vénération d'une province dont il était administrateur depuis trente-trois ans, l'accomplissement calme et pieux des derniers devoirs de la religion furent des scènes touchantes et douloureuses. Toutefois, une amélioration imprévue sembla promettre un retour complet à la santé. Sur la foi des médecins, M. de Saint-Priest s'éloigna; une rechute se déclara, et il ne put assister aux derniers moments de son père.

la partager; comme il ne craignait point de se la voir enlever, il n'était pas toujours complaisant. La reine se rebutait facilement des difficultés, et n'en aurait point gardé rancune au ministre; mais on avait soin de l'irriter : de là des brouilleries et des rapprochements avec M. de Maurepas.

Malheureusement M. de Vergennes se trouvait moins bien posé pour résister; d'ailleurs la reine avait successivement acquis beaucoup plus de pouvoir sur le Roi. Alors elle obtint davantage; alors elle faisait, en se le reprochant, M. d'Adhémar ambassadeur à Londres, parce qu'elle en était excédée chez Mme de Polignac, et elle rassurait sa conscience, en disant qu'elle n'était point responsable de ce choix, puisque M. de Vergennes, qui connaissait toute la médiocrité de M. d'Adhémar, avait consenti à le présenter, sans même qu'elle eût fait aucune instance directe; alors aussi elle portait M. de Ségur au ministère de la guerre, parce que le baron de Besenval l'exigeait. Il n'en avait pas été de même pour M. de Calonne; les amis de la reine n'avaient point réussi à lui faire partager leur engouement; il y eut même un moment de refroidissement dans sa tendre amitié pour la duchesse de Polignac, qui, elle aussi,

aventure. Les autorités hollandaises réclamèrent l'extradition; l'ambassadeur la refusa avec dignité, demanda lui-même réparation, et déclara qu'il n'aurait aucune communication avec le gouvernement hollandais, avant d'avoir reçu les ordres de sa cour. Les instructions, que lui adressa M. de Montmorin, n'étaient pas énergiques. Il lui fut recommandé de suivre la plainte qu'il avait formée, toutefois avec modération, et de prendre ses audiences des États généraux et du Stathouder, sans attendre qu'on eût fait justice à ses griefs. Obligé d'éviter avec précaution toutes les occasions, où l'on aurait pu ne lui pas montrer les égards, qui lui étaient dus; vivant comme renfermé chez lui; ayant fait quitter la livrée à ses gens, son séjour à la Haye lui était déplaisant, et il le jugeait peu convenable à la dignité de la France. Il demanda un congé pour aller aux eaux de Spa.

Cependant l'archevêque de Toulouse, devenu archevêque de Sens, avec une présomption aveugle, plus semblable à l'ineptie qu'au courage, avait pressé le cours des événements. Il avait commencé par mettre fin à l'assemblée des notables, sur laquelle il avait d'abord compté pour

appuyer ses projets de finance, assez semblables à ceux de M. de Calonne; puis il avait eu recours au Parlement, qui avait refusé l'enregistrement des édits, demandé les comptes de recette et de dépense, et déclaré que les États généraux avaient seuls pouvoir d'accorder de nouveaux impôts. L'enregistrement avait eu lieu, par autorité royale, dans un lit de justice: le Parlement avait protesté. Il avait été transferé à Troyes; ensuite on avait négocié pour son retour et on avait obtenu l'enregistrement d'un édit, qui autorisait la perception provisoire d'un second vingtième. Dans une séance royale, où le Roi avait admis la discussion, les discours les plus énergiques avaient été tenus en sa présence, et M. le duc d'Orléans avait protesté contre un enregistrement ordonné sans délibération et sans vote. Il fut exilé : des membres du Parlement furent emprisonnés. De là, nouvelles remontrances, nouvelles protestations, poursuites contre les percepteurs des impôts pour abus de pouvoir; et enfin, le 3 mai, une déclaration qui résumait tous les droits publics des Français, tels qu'ils pouvaient être déduits d'une législation, que l'autorité royale avait toujours ou niée ou interprétée autrement.

partinssent les emplois militaires; il interprétait en ce sens un article du nouveau projet, qui déclarait que le Roi conserverait, sans la moindre atteinte, l'institution de l'armée. « Le Roi est maître de ses « grâces, » disait-il.—« Les emplois ne sont pas des « grâces, » répondait M. de Saint-Priest; « on les « mérite en s'acquittant bien de ses devoirs, et ils « doivent être confiés aux plus capables, sans dis- « tinction de naissance. »

Les ministres à département, qui n'étaient point ministres d'État, M. de Barentin, garde des sceaux, M. de Puységur, ministre de la guerre, M. de Villedeuil, ministre de l'intérieur, opinèrent contre le projet de M. Necker. Les quatre conseillers d'État qui avaient été appelés à cette délibération furent aussi de l'avis des princes. M. de Saint-Priest remit ensuite une note au Roi, pour lui indiquer les dangers d'une telle détermination. Ils n'étaient que trop manifestes.

Pendant le délai employé au succès de cette intrigue, les événements avaient marché; le tiers État, à qui on avait fermé la salle de ses séances, s'était réuni au jeu de paume, et y avait prêté serment de ne se point séparer avant d'avoir établi la

constitution. Cette mémorable scène se passait précisément le jour, où aurait eu lieu la séance royale, si le Roi eût conservé la volonté d'y porter la déclaration proposée par M. Necker. Le lendemain, l'ordre du clergé vint se réunir au tiers État.

Ce fut seulement le 23 juin que le Roi vint lire à l'assemblée l'expression de sa volonté sur les questions relatives à la tenue des États généraux et sur les garanties et les droits qu'il entendait accorder à ses sujets. M. Necker s'abstint de paraître parmi les ministres, et ne se rendit point à cette séance.

En terminant, le Roi avait ordonné aux trois ordres de se séparer et de ne reprendre leurs séances que le lendemain; le tiers État resta dans la salle, malgré les injonctions du grand maître des cérémonies, à qui Mirabeau adressa les paroles restées si célèbres. L'assemblée déclara qu'elle persistait dans ses résolutions, et qu'elle était aujourd'hui ce qu'elle était la veille. Pendant ce temps-là, le Roi retournait au palais; il trouva les rues et les cours du château remplies d'une foule pressée qui criait : « Vive Necker! » Il le fit appeler, le conjura de retirer sa démission; la reine ajouta que la sûreté personnelle du

M. Necker se conforma scrupuleusement aux intentions du Roi; en sortant de dîner, il monta en voiture, disant qu'il allait se promener; personne ne sut son secret, hormis madame Necker, qui partit avec lui. Ses chevaux le conduisirent à la première poste; le lendemain, M. de Montmorin et M. de Saint-Priest reçurent chacun un billet du Roi, qui leur annonçait qu'il jugeait à propos de les éloigner de ses conseils, et pourvoirait plus tard à la récompense de leurs services. Il voulut conserver M. de la Luzerne, qui persista à donner sa démission.

Le duc de la Vauguyon devint ministre des affaires étrangères; le maréchal de Broglie, de la guerre; le baron de Breteuil, chef du conseil des finances, était destiné à être principal ministre. Il fut question de divers noms pour la marine et le contrôle général; il est probable que cette liste ne fut jamais complétée. Ce fut le 13 juillet que fut constitué le nouveau ministère; la Bastille fut prise le lendemain.

M. de Saint-Priest, dès qu'il eut été ainsi congédié, se rendit à une maison de campagne qu'il avait auprès de Corbeil, et se retrouva au milieu de ses enfants. Il n'y jouit pas d'un long repos

Dès le lendemain, on vint lui raconter ce qui se passait à Paris; les clameurs injurieuses des bateliers de la rivière insultaient déjà du nom d'aristocrates et menaçaient de la lanterne les propriétaires des maisons riveraines; un portrait du Roi qu'ils apercevaient par une fenêtre ouverte, excitait encore plus leur colère. D'heure en heure, M. de Saint-Priest apprenait les progrès du soulèvement populaire, la nullité de la résistance, la défection des gardes françaises, la prise de la Bastille, les massacres qui souillaient la victoire du peuple; le Roi, déterminé par le conseil de ses frères, se rendant à l'Assemblée nationale pour promettre la retraite des troupes : toutes ces nouvelles lui arrivèrent coup sur coup.

Le jeudi 16, le maréchal et la maréchale de Beauveau vinrent le voir; ils lui apprirent que M. Necker était rappelé; que le Roi lui avait déjà écrit, et que les ministres sortis du conseil avec lui devaient y rentrer. Le matin même, une longue délibération avait eu lieu chez le Roi. La démarche à laquelle il s'était résigné la veille n'avait point calmé les esprits. M. le comte d'Artois était encore menacé par de publiques clameurs. Les serviteurs

avec M. de Maurepas, avec M. de Vergennes, et successivement avec M. de Calonne, l'archevêque de Sens et M. Necker. Dans les affaires particulières à chaque département lorsqu'elles n'avaient point un intérêt politique, le ministre, dans son travail avec le Roi, en demeurait maître absolu. Mais la situation du moment donnait une si haute importance aux attributions du ministre de l'intérieur, qu'il n'en pouvait plus être ainsi. Ses déterminations devenaient nécessairement l'objet des délibérations du conseil, ou du moins d'un concert avec le principal ministre. Ainsi la responsabilité en serait partagée. A dire vrai, tout ce calcul d'un homme sage se trouvait alors sans application ; les circonstances étaient impérieuses; l'obéissance avait complétement cessé : l'Assemblée, craignant de rendre au pouvoir royal une force, dont il abuserait contre la liberté, ne s'occupait point à rétablir l'ordre public : il n'y avait nulle confiance à prendre dans la volonté du Roi, toujours timide et changeante. Ainsi les ministres, n'ayant nulle autorité, n'avaient plus une véritable responsabilité. A quel homme juste et de bonne foi pouvait venir la pensée de porter contre eux une accusation quelconque ?

M. Necker, pour se rendre en Suisse, avait pris la route de Bruxelles et de Francfort. En arrivant à Bâle, il descendit dans la même auberge où était la duchesse de Polignac; il se trouva en présence d'une des personnes qui avait le plus activement travaillé à son renvoi, qui peut-être avait même conseillé contre lui quelque mesure de despotique rigueur : lui exilé, elle déjà fugitive! et il n'y avait pas plus d'une semaine qu'elle avait obtenu ce triste avantage. Ce fut d'elle qu'il apprit le détail des événements de Paris et de Versailles. Peu de moments après, il reçut les lettres du Roi et de l'Assemblée, qui le rappelaient avec instance. La duchesse crut qu'il hésitait, et certes il en devait être ainsi. Elle lui présenta son retour comme un devoir de conscience : « Oui, Madame, répondit-il, j'obéirai « à ce devoir, mais je sais bien que je me dévoue. »

Son voyage de Bâle à Paris fut une marche triomphale, mais il vit les provinces en pleine sédition, toute autorité abolie, et le peuple en délire. Ce fut la première chose qu'il dit à M. de Saint-Priest en le revoyant. Il ne lui cacha point ses pressentiments funestes et son effroi de l'état des choses. Telles étaient les préventions que les dissentiments poli-

tiques pouvaient déjà inspirer, même à un homme honorable et sensé, que M. de Saint-Priest n'en attribuait pas moins ce retour à une présomptueuse ambition. M. de Montmorin le connaissait mieux, et fut étonné de ce dévouement.

Le ministère fut complété. M. de Cicé, archevêque de Bordeaux, fut garde des sceaux ; M. de Pompignan, archevêque de Vienne, eut la feuille des bénéfices ; M. le comte de Latour-du-Pin, le ministère de la guerre, que M. de Saint-Priest avait géré par intérim. M. de la Luzerne avait repris le département de la marine. M. le maréchal de Beauveau fut appelé au conseil sans portefeuille ministériel. C'était un choix d'hommes honorables, sincères, modérés. L'injurieuse iniquité de l'esprit de parti les accusa quelquefois de faiblesse, comme s'ils avaient pu avoir de la force ; d'inexpérience, comme si quelqu'un en France avait en ce moment une expérience applicable à des circonstances, qui avaient rompu tous les liens de la société, qui avaient aboli toutes les habitudes du passé. Lorsqu'arriva, pour les chefs de chaque parti successivement, le moment de résister, de maintenir, de conserver, ils y furent tout aussi impuissants.

M. Necker, après s'être présenté à l'Assemblée nationale, où il fut reçu avec acclamations, alla de même rendre ses hommages à un autre grand pouvoir, à la municipalité de Paris. Il y reçut un honorable accueil; mais il venait chercher une autre preuve de la faveur, dont il jouissait à ce moment. En revenant de Bâle, il traversait la petite ville de Villenauxe, auprès de Provins, lorsqu'un billet lui fut remis, qui lui apprenait que le baron de Besenval avait été arrêté par le peuple, qu'on en avait prévenu la municipalité de Paris, que des voitures et des commissaires avaient été envoyés pour le chercher, et qu'il allait être emmené. C'était le conduire à une mort certaine : la veille, M. Foulon et M. Bertier, arrêtés de même aux environs de Paris et conduits à l'hôtel de ville, avaient été massacrés à leur arrivée. M. Necker écrivit sur-le-champ à la municipalité de Villenauxe, qu'il se rendait garant que M. de Besenval retournait en Suisse, sa patrie, avec l'autorisation du Roi, et qu'il prenait sur lui d'arrêter son départ pour Paris.

Maintenant il voulait achever son ouvrage et détourner les coups qu'il avait suspendus. On avait

à son véritable parti. C'est que ce parti n'a jamais pu conserver dans ses rangs ceux de ses amis, qui ont voulu garder quelque sagesse et quelque prudence.

Les mois d'août et de septembre se passèrent sans sécurité ; les autorités locales, lorsqu'elles n'étaient pas elles-mêmes complices du désordre, étaient timides ou impuissantes à le réprimer. Dans plusieurs provinces des châteaux furent brûlés. M. de Saint-Priest eut à subir cet acte de brigandage dans sa terre de Jons. Il n'en offrit pas moins le château de Saint-Priest à madame la comtesse d'Artois, pour y prendre gîte, en se rendant à Turin. Des massacres, d'atroces violences se renouvelaient encore trop souvent. La rareté et le haut prix du blé étaient sans cesse une cause de troubles et de séditions sanglantes ; jamais justice ne pouvait être faite ; l'impunité encourageait les factieux, et le peuple, facile à émouvoir, était devenu le terrible instrument des artisans de révolution. Les débats de l'Assemblée tenaient les esprits agités. Les discussions étaient vives sur les formes constitutionnelles. La question du veto avait servi de prétexte

elle s'en effrayait d'autant plus qu'elle n'avait pas voulu y croire; elle se troublait, et ses craintes devenaient aussi exagérées qu'avait été sa présomption. La haine populaire, si injuste et si atroce, qui la poursuivait, se présentait terrible à son imagination. Elle était destinée à se trouver bientôt et souvent en face des insultes et des menaces, et à s'y montrer noble et grande; mais alors elle n'avait pas l'expérience de son propre courage, et sa résolution faiblissait, lorsque le péril était prêt à apparaître. Ce sentiment lui avait inspiré une règle de conduite, qui s'opposait à toute détermination énergique et active. « Je ne veux pas, disait-elle, que « le Roi puisse courir un danger que je ne partage« rais pas avec lui. » Elle se souvenait des heures de cruelle anxiété qu'elle avait passées seule à Versailles, pendant que le Roi, trois jours après la prise de la Bastille, s'était rendu à Paris et à l'Hôtel de Ville. Cette protestation de dévouement, cette volonté d'être inséparable du Roi, le condamnait à ne point faire un acte viril, et à subordonner sa conduite aux alarmes et aux agitations de la reine.

Le projet de M. de Saint-Priest ne fut donc pas adopté; on attendit. Le comte d'Estaing, comman-

fayette chez le Roi; il était arrivé sur les dix heures à la tête de la garde nationale. Avant d'entrer à Versailles, il avait fait prêter à sa troupe, le serment d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roi; puis, laissant sur la place d'armes la garde nationale et la foule parisienne, il se présenta à la grille avec deux aides de camp. La grille était fermée, la cour occupée par la garde suisse; le commandant lui fit ouvrir, tout étonné de la courageuse confiance avec laquelle il venait se mettre, seul, au milieu d'hommes animés contre lui, et qui le regardaient comme le plus grand ennemi de la cause qu'ils défendaient, comme le chef de la Révolution. Il monta chez le Roi, lui parla avec respect, l'assura des bonnes intentions des gardes nationaux, et protesta de leur dévouement pour sa défense. Le Roi lui confia les postes extérieurs du château qu'il fit occuper par les anciens gardes françaises, maintenant grenadiers de la garde nationale. Tout parut rentrer dans l'ordre et dans le calme.

Comment la détermination prise par le Roi avait-elle changé si soudainement? c'est ce que M. de Saint-Priest n'a jamais bien su. On lui a dit depuis que M. le duc de Liancourt avait contribué

— « Ah ! M. de Saint-Priest, dit la reine, pour« quoi ne sommes-nous point partis hier au soir ? » — « Ce n'est pas ma faute, » répondit-il. — « Je « le sais bien, » ajouta-t-elle.

Enfin, après une sorte de douloureuse agonie, le Roi se résigna, et M. de Lafayette annonça à la multitude qui n'avait point cessé de se presser sous les fenêtres, que le Roi allait venir à Paris. Alors la famille royale se retira du balcon. « Ma« dame, dit M. de Lafayette à la reine, quelle est « l'intention personnelle de la reine ? »—« Je sais le « sort qui m'attend, répondit-elle avec une tou« chante noblesse, mais mon devoir est de mourir « aux pieds du Roi et dans les bras de mes enfants.» — « Eh bien, Madame, venez avec moi. » — Quoi ! « seule sur le balcon ? N'avez-vous pas entendu et « vu les menaces qui m'ont été faites ? » Réellement les vociférations avaient été terribles et les gestes féroces. — « Oui, Madame, allons-y ; » et il conduisit la reine en face de ces flots d'un peuple furieux. Elle avait pris avec elle le Dauphin et Madame Royale.—« Pas d'enfants ! » cria une voix du milieu de la foule ; elle les repoussa dans la chambre, et s'avança comme à la mort. M. de Lafayette

convenaient mal l'un à l'autre; toutefois il y eut entre eux une sorte de rapprochement. Chacun d'eux, et pour des motifs différents, trouva que son moment n'était pas venu. D'autres, qui avaient aussi leur importance, Adrien Duport, Barnave et MM. de Lameth, dernière fraction du parti révolutionnaire qui conservât encore quelque chose d'un esprit de gouvernement et d'aristocratie, songeaient à prendre ou composer le ministère ; mais soit Mirabeau, soit M. de Lafayette, n'avaient ni confiance ni goût pour eux ; il fut donc résolu qu'on laisserait au Roi ses ministres. Seulement Mirabeau se réserva d'attaquer M. de Saint-Priest, qu'il avait pris en particulière aversion; peut-être parce qu'il lui savait plus de hardiesse et de résolution qu'aux autres. Il le dénonça à l'Assemblée pour avoir, dans la soirée du 5 octobre, répondu aux femmes, qui lui demandaient du pain : « Quand vous aviez « un roi vous aviez du pain; aujourd'hui vous en « avez douze cents, allez leur en demander. » Il proposa que le comité des recherches fût chargé d'acquérir les preuves de ce fait. M. de Saint-Priest adressa au president de ce comité et fit insérer dans les journaux une lettre où il démentit ce

ner par une émotion plus dramatique que réelle, se prend au retentissement de quelques nobles paroles, s'attendrit et s'exalte comme une foule populaire. Le lendemain les choses reprennent leur cours nécessaire; les passions se rallument; les intérêts recommencent leur guerre; cet instant de généreuse sympathie ne laisse pas plus de trace qu'une représentation de théâtre.

On avait espéré le succès de cette démarche du Roi; il avait été presque concerté d'avance avec plusieurs des hommes importants de l'Assemblée. Dès le matin, la reine avait envoyé chercher M. de Saint-Priest; elle voulait le consulter sur quelques paroles, qu'elle avait l'intention de prononcer, lorsque l'Assemblée ramènerait le Roi dans ses appartements. Il la trouva encore au lit. Elle avait écrit un discours, que M. de Saint-Priest trouva très-convenable; c'était une promesse d'instruire le Dauphin à imiter les vertus de son père, à respecter les libertés publiques et à maintenir les lois. En lisant ces mots, elle fondait en larmes, et la violence qu'elle faisait à ses sentiments éclatait en sanglots. — Quelques heures après, elle descendit dans le jardin, marcha à la rencontre du Roi, qui était entouré des dé-

putés, et prononça avec grâce et noblesse, ces paroles, qui lui coûtaient tant à dire; elle, aussi, excita les applaudissements et un enthousiasme, qui n'était pas plus réel que le sentiment exprimé dans son discours.

Comme il était décidé maintenant que les Tuileries n'étaient plus une prison, M. de Saint-Priest proposa au Roi de visiter des établissements publics, des manufactures, des travaux. Ces promenades se faisaient avec grand appareil, avec une nombreuse escorte de garde nationale; elles étaient d'un mauvais effet; le Roi ne savait rien dire à personne; une sorte de gaucherie timide l'empêchait d'entrer en conversation avec les ouvriers ou les fabricants. Au lieu de se populariser, il augmentait une malveillance, qui n'était déjà que trop grande, et qu'il avait le chagrin de remarquer. — Quelque temps après la famille royale eut la possibilité de faire un peu de séjour à Saint-Cloud.

Cependant le désir de constituer un gouvernement capable de résistance et d'action n'abandonna point encore ceux des hommes de la Révolution, qui avaient des idées politiques, Mirabeau surtout; mais il apprit bientôt que lorsque la passion

ombrageuse de l'égalité a renversé les hautes positions sociales, ce n'est point pour reconnaître l'aristocratie du talent et de la capacité, ni pour céder le pas à celle de toutes les supériorités, qui chagrine le plus les esprits envieux. Ce fut précisément contre lui, ainsi qu'il le dit avec un juste orgueil, que fut rendu le décret qui déclara incompatibles les fonctions de député et de ministre. Ce fut encore une de ces occasions, où l'exaltation démocratique trouva pour auxiliaires les ennemis de la Révolution, empressés à tendre au désordre.

Mais si les places de ministre cessaient ainsi d'être le but des grandes ambitions, si même elles n'étaient que faiblement recherchées par les hommes de seconde ligne, tant elles étaient abaissées et précaires, les ministres n'étaient pas moins poursuivis avec acharnement par l'esprit vulgaire de méfiance et de haine, qui s'irritait contre cette dernière ombre de pouvoir. Les dénonciations, les calomnies, les journaux, les pamphlets se succédaient chaque jour contre eux. M. de Saint-Priest conserva pendant quelque temps l'appui des hommes principaux de l'Assemblée constituante, et surtout de M. de Lafayette. Ils s'étaient connus avant la Révolution;

lorsque M. de Saint-Priest avait été nommé ambassadeur en Hollande, il avait supposé un instant que la France soutiendrait le parti qu'elle avait encouragé, et son désir était que M. de Lafayette commandât les troupes destinées à défendre les patriotes hollandais. Ils s'étaient écrit des lettres sur ce projet. M. de Lafayette appréciait le caractère sensé de M. de Saint-Priest; mais il voyait fort bien quels profonds dissentiments les séparaient. Il s'en exprimait ainsi dans une lettre : « Il opine en homme « d'esprit, qui a le despotisme dans le cœur, mais « sent qu'il faut céder; sur plusieurs points, il est « dans le sens de la Révolution plus que les autres; « mais ses propos, ceux qu'il souffre chez lui, enfin « tout ce qui marque une opinion est contre nous. « Chez les ambassadeurs, il dénigre l'assemblée. « Il se plaît à répandre les actes d'indiscipline « des gardes nationales. » M. de Saint-Priest n'eût peut-être rien désavoué de cette peinture, sauf le goût pour le despotisme; à quoi il eût répliqué, en parlant aussi un langage de parti, par le penchant de M. de Lafayette pour l'anarchie.

De sorte que peu à peu il resta exposé, sans nulle défense, à une impopularité toujours crois-

garda comme contraire à la prérogative constitutionnelle du Roi; mais en même temps il accumula les expressions les plus dures, les plus flétrissantes contre les ministres, contre leur faiblesse, qui avait constamment trahi l'autorité royale, contre leur neutralité entre les partis, contre leur conduite incertaine et flottante; et après une invective ardente contre M. Necker, il ajouta : « Quant aux serviles compagnons de ses travaux « et de sa honte, ne peut-on pas leur appliquer « ces mots : ils marchaient encore, mais ils étaient « morts! » Sa conclusion fut qu'on pouvait les accuser, mais non pas demander leur renvoi. Ils furent défendus par M. Malouet, M. de Clermont-Tonnerre, M. de Virieu; Barnave appuya la proposition : « Que ceux, disait-il, qui sont contents « de l'administration des ministres, se lèvent. »

Une majorité de soixante voix repoussa les conclusions du rapport : soit que voter un décret commandé par les clameurs de l'émeute révoltât même une portion du côté gauche, soit plutôt qu'on entrevît sous tant de bruit et d'efforts une intrigue pour s'emparer du pouvoir.

Il n'en était pas moins vrai que les ministres

Saint-Victor, il partit pour l'Angleterre, au mois de mai 1791. Sa première impression, en débarquant sur la terre étrangère, fut un sentiment de calme, une triste satisfaction d'échapper aux fureurs révolutionnaires, de ne plus être exposé à devenir la proie d'ennemis acharnés, qui le poursuivaient sans le connaître, lui qui avait servi si longtemps avec honneur son pays et son Roi ; lui, dont les opinions étaient modérées et les conseils raisonnables, et à qui on ne pouvait imputer d'autre grief que d'avoir peu de goût, et de placer peu d'espérance au désordre actuel de la France. Sa santé avait beaucoup souffert de tant de soucis. Il ne put voir ni les ministres, ni les hommes politiques, ni profiter de l'accueil empressé que la société anglaise faisait à madame de Saint-Priest et à lui. Cependant il fut présenté au roi Georges III, qui se ressouvint de l'avoir vu vingt-cinq ans auparavant. Ce fut M. de la Luzerne, ambassadeur de France, qui le conduisit à la cour ; car son intention était de se réclamer dans ses voyages, des agents reconnus au nom du gouvernement du Roi. Il retrouva à Londres M. Barthélemy, qu'il avait autrefois fait nommer secrétaire de la mission de Suède, lorsqu'il avait dû

s'y rendre; il eut fort à se louer de ses procédés empressés et soigneux.

Dans le peu de temps que M. de Saint-Priest séjourna en Angleterre, il lui sembla qu'on y était plutôt content qu'inquiet de ce qui se passait en France. Comme on nous gardait rancune de la guerre d'Amérique, les embarras, qui semblaient destinés à interrompre notre influence en Europe, pouvaient offrir des chances de revanche contre nos colonies et notre marine. Quant aux échecs portés à l'autorité royale et aux outrages à la personne du Roi, c'était surtout Georges III et sa famille, qui, à cette époque, s'y montraient sensibles.

Dès qu'il fut un peu remis, M. de Saint-Priest s'embarqua pour la Suède; il était empressé d'aller retrouver son beau-frère le comte de Ludolf, alors ministre d'Autriche à Stockholm : c'était près de lui que M. de Saint-Priest comptait établir son séjour, pendant cet exil indéfini. Faute d'autre occasion, il prit un bâtiment norvégien, qui se rendait à Christiana. Ce fut en Norvége qu'il apprit, sans aucun détail, que le Roi, avec sa famille, s'était échappé de Paris. Un navire français, venant de Gravelines,

avait apporté cette nouvelle. M. de Saint-Priest ne la trouva point vraisemblable; il n'y avait guère plus d'un mois qu'il avait quitté la France, et le Roi avait semblé lui montrer tant de confiance, l'avait consulté sur des choses si importantes, qu'il ne pouvait supposer qu'on lui eût fait mystère d'un pareil projet. C'est à Stockholm seulement qu'il apprit avec certitude la fuite du Roi et son arrestation à Varennes.

Le roi de Suède était absent; il était allé aux eaux d'Aix-la-Chapelle; mais il avait écrit pour ordonner que M. de Saint-Priest fût reçu avec distinction. Le baron d'Armfeldt, son aide de camp et son favori, lui parla en toute confiance du désir qu'avait son maître de former une coalition de tous les souverains de l'Europe, pour rétablir en France le pouvoir royal. Il tenait, disait M. d'Armfeldt, un corps de troupes de seize mille hommes prêt à s'embarquer, et se flattait qu'à la faveur d'un peu de renommée qu'il avait acquise par une campagne en Finlande, les puissances lui confieraient le commandement de l'armée coalisée. Ce qui lui importait le plus, c'était l'accession de l'impératrice Catherine à ce projet. M. de Saint-Priest se propo-

sait de passer incessamment en Russie : ce lui fut un motif de hâter son voyage.

La France n'avait point alors d'ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Le comte de Ségur y avait laissé comme chargé d'affaires M. Genet, le frère de madame Campan. Ce fut par lui qu'il se fit présenter aux ministres de l'impératrice; mais les usages de la cour de Russie n'admettant de présentation officielle qu'aux réceptions diplomatiques, qui sont fort rares, M. de Saint-Priest écrivit à l'impératrice. Elle lui répondit elle-même, par un fort aimable billet, qu'elle aurait grand plaisir à faire connaissance avec lui dès le lendemain. Il la trouva plus imposante qu'aucun des souverains, à qui il avait eu l'honneur d'être présenté. Elle était déjà âgée, mais sa physionomie expressive et spirituelle n'en était que plus majestueuse. Elle l'accueillit avec une bonté si naturelle et si facile, que bientôt il ne lui resta aucun embarras; elle lui fit de grands compliments sur son ambassade à Constantinople et sur son ministère, avec cette grâce et cette envie de plaire qui lui étaient habituelles.

Le prince Potemkin vivait encore et avait une haute position; mais l'amant favori de Catherine

était alors Zoubof. M. de Saint-Priest se souvint de madame de Pompadour, qu'il avait vue ainsi, permettant les infidélités du roi, et même les favorisant, en gardant la position officielle de maîtresse ; seulement les amours de Catherine ne l'empêchaient point d'être un grand souverain.

Ce qui importait surtout à M. de Saint-Priest, c'était de savoir comment l'impératrice était disposée pour le projet du roi de Suède. Malgré la mauvaise volonté qu'elle avait hautement manifestée contre la révolution française, il la trouva plus que froide aux idées de Gustave III. Elle montrait peu de bienveillance pour ce prince, et réduisit de beaucoup l'étalage qu'il faisait de ses forces militaires. « D'ailleurs, » disait-elle, « je n'ai nul droit à me « mêler des affaires intérieures de la France. » — « J'ai pour principe, » ajouta-t-elle, « de ne point « commencer une entreprise nouvelle avant « d'avoir terminé celle dont je suis occupée. J'ai sur « les bras une guerre avec les Turcs, dont je veux « attendre la fin. » M. de Saint-Priest lui représenta que l'Empire Ottoman n'était aucunement en état de soutenir longtemps la lutte ; elle persista. C'est qu'elle ne disait point sa véritable pensée : l'affaire

qui l'occupait, n'était point la guerre de Turquie, mais le partage de la Pologne, qu'elle prévoyait et qu'elle voulait être en mesure d'accomplir.

Peu après, les ménagements qu'elle prétendait avoir pour la France, ne l'empêchèrent point de faire dire à M. Genet qu'il eût désormais à ne se point présenter aux audiences du corps diplomatique, le roi de France n'étant plus libre depuis son arrestation à Varennes. M. Genet demanda et reçut ses passeports.

Cependant l'impératrice témoignait de jour en jour plus de bontés à M. de Saint-Priest. Admis dans sa société familière, il était recherché par toute la société russe et comblé de politesses. Enfin elle eut l'idée de l'attacher au service de Russie. Le comte Schouvalof fut chargé de savoir ce qu'il en penserait, et lui présenta la perspective d'une grande et riche existence; il répondit qu'après avoir eu la confiance de son souverain, il n'en pouvait servir aucun autre.

Le comte Esterhazi arriva quelque temps après, chargé d'une mission des princes émigrés; il ne pouvait convenir à M. de Saint-Priest ni de concourir à des projets qu'il ignorait, et dont le Roi

beaucoup de reconnaissance. M. de Sainte-Croix le reçut avec empressement. Ce fut par lui qu'il fut présenté au roi Stanislas Poniatowski, qui l'accueillit très-bien. Un motif de curiosité lui donnait depuis longtemps l'envie de connaître M. de Saint-Priest; on avait beaucoup parlé de leur extrême ressemblance, qui ne se trouva pas aussi frappante qu'on le disait.

En ce moment, sa venue était impatiemment attendue à Varsovie par de plus graves considérations; on savait quel accueil il avait reçu à Pétersbourg; on supposait que l'impératrice avait pu lui confier ses intentions sur la Pologne, et lui donner une sorte de mission secrète. La diète était assemblée; elle était occupée à réformer la constitution polonaise, et témoignait une volonté animée de se soustraire à l'influence dominante de la Russie. L'impératrice, qui n'avait pas encore terminé la guerre de Turquie, se tenait tranquille et muette sur les affaires de Pologne; mais on était assuré qu'elle tarderait peu à s'en mêler. Le roi Stanislas disait à M. de Saint-Priest combien il aurait de regret si sa conduite pouvait déplaire à l'impératrice, mais il lui était impos-

sible de se séparer de sa nation. Comme M. de Saint-Priest n'avait aucun devoir à remplir, comme l'impératrice ne lui avait nullement confié, ni laissé entrevoir ses intentions, il pouvait en toute liberté applaudir aux sentiments patriotiques du roi de Pologne.

D'autre part il retrouva à Varsovie le comte Branicki, son ancien compagnon dans la guerre de sept ans, où il avait servi comme aide de camp du comte de Broglie. Il était maintenant grand général de Pologne et dans une très-haute position; toute son influence était employée à servir les vues de la Russie. Personne n'avait désiré avec plus de curiosité l'arrivée de M. de Saint-Priest; il comptait avoir par lui des instructions de l'impératrice. Quand il vit qu'aucune commission ne lui avait été donnée, il cessa de se souvenir de leur ancienne amitié, et s'occupa uniquement des intérêts et des passions de ce parti russe, dont il était le chef, et qui alors contribua tant à perdre la Pologne.

De Varsovie M. de Saint-Priest passa à Dresde; le baron de Montesquiou y était ministre de France; il avait contribué à lui faire obtenir ce poste, et ils

avait accepté la constitution. Dès lors il avait résolu d'essayer de bonne foi le gouvernement tel qu'on le lui avait fait. Il pensait bien que cette constitution était très-imparfaite, que la part attribuée à la prérogative royale ne suffisait point au maintien de l'ordre public, et convenait mal à sa dignité; mais il voulait en faire l'expérience, se flattant que cette épreuve pourrait démontrer la nécessité de revenir à des principes et à des formes plus monarchiques. Il ne prenait jamais une confiance entière dans les projets qui lui étaient proposés. Sa fuite, conseillée de divers côtés, et surtout par Mirabeau, puis mise à exécution d'après les directions du baron de Breteuil, avait eu une si déplorable issue, qu'elle l'avait, du moins pour quelque temps, dégoûté des plans de contre-révolution, dont il était sans cesse obsédé. D'ailleurs il était préoccupé, et la reine plus encore que lui, de la position où il se trouverait, lorsque par une combinaison quelconque l'autorité royale aurait été rétablie. L'idée des obligations qu'il faudrait avoir à un sauveur, l'importance de position qu'il serait impossible de ne lui pas donner, le pouvoir dont il jouirait dans le gouvernement et à la cour, les

importunaient et les effrayaient d'avance. Serait-ce Monsieur, lui qui, depuis l'assemblée des notables jusqu'à son évasion de France, avait gardé des ménagements avec tout le monde, avait constamment été mêlé dans des intrigues, au point que Mirabeau avait songé un instant à le faire régent? Les inconvénients du comte d'Artois étaient plus manifestes encore; sa légèreté, ses exigences, son goût à se mêler de toutes choses, la protection accordée sans discernement à son entourage, l'exagération de ses opinions politiques, les préventions du public contre lui, avaient déjà fait beaucoup de mal au Roi et avaient effacé la tendre bienveillance que la reine lui avait accordée. « Le comte d'Artois « sera donc un héros! » disait-elle avec amertume, quand elle supposait qu'il rentrerait en France, vainqueur et puissant.

Le triomphe des émigrés donnait des inquiétudes pareilles. « S'ils réussissent, disait-elle, ils feront « longtemps la loi; il sera impossible de leur rien « refuser : c'est contracter envers eux une trop « grande obligation. » D'autres fois, parlant du prince de Condé, le chef militaire de l'émigration, qu'elle n'avait jamais aimé, elle disait: « Il serait

« opposait toujours la constitution, a dit Brissot, « et la constitution ne pouvait tomber que par la « guerre. » D'ailleurs, comment la guerre pouvait-elle être évitée, lorsque la France était livrée à l'esprit démocratique, toujours irritable, impérieux, aveugle dans sa présomption, ignorant les difficultés et les périls.

Il redevint donc nécessaire de songer à défendre le Roi, et à ce moment c'était défendre le pays contre d'effrayants désordres; mais la méfiance et l'incertitude ne cessaient point de régner dans ce triste intérieur des Tuileries. Nulle opinion, nulle idée, nul projet n'étaient entièrement admis. Les intrigues se croisaient et se contrariaient l'une l'autre. Si, parmi les conseillers secrets de cette courte période, quelques-uns étaient écoutés avec une sincère bienveillance, c'était Barnave, Adrien Duport et MM. de Lameth. Le retour de Varennes, où Barnave avait voyagé dans la même voiture que la famille royale, comme commissaire de l'Assemblée, lui avait inspiré un intérêt presque passionné pour les malheurs et les périls de la reine; il comprenait enfin que c'étaient aussi les périls de la France. La sincérité de ses sentiments, la noblesse de son âme donnè-

rent à la reine du penchant à lui accorder confiance. Plusieurs conseils importants vinrent de ce parti, qui ne se composait plus que de quelques hommes. Différents en cela de M. de Lafayette, qui ne les aimait point, ils voulaient une réforme de la constitution ; ils ne répugnaient même point à une intervention des étrangers ; dans leur pensée, elle n'aurait été que comminatoire. En même temps la corruption la plus maladroite et la plus inutile était pratiquée dans les derniers rangs du parti démocratique ; on croyait se préserver en distribuant de l'argent à Danton ou à tant d'autres.

Ce fut ainsi qu'après quelques mois d'une sécurité volontairement aveugle, de projets en projets, tous écoutés sans être admis, en repoussant le dévouement sincère, et le zèle courageux d'hommes habiles ou importants, on arriva rapidement au 10 août, et puis au 21 janvier.

M. de Saint-Priest avait passé toute l'année 1792 à Stockholm ; ne recevant aucun ordre, aucune instruction du Roi, il s'abstenait de toute activité politique ; il regardait comme un devoir de ne s'engager dans nulle intrigue, dans nulle démarche, qui aurait pu ne pas être conforme aux intentions du

M. de Saint-Priest allait partir, lorsque son fils aîné arriva de Pétersbourg. Il avait à l'âge de seize ans, quitté l'université d'Heidelberg, pour faire la campagne de 1792, dans l'armée de Condé; puis il était entré au service de Russie, où l'impératrice le protégeait avec une bonté particulière. Il apportait une lettre du marquis de Lambert, ancien ami de M. de Saint-Priest, qui était aussi dans l'armée russe; il lui écrivait de la part de l'impératrice, qu'elle lui demandait de s'employer efficacement à empêcher le mariage du jeune roi de Suède avec la princesse de Mecklembourg. Cette alliance était décidée, annoncée, et devait être incessamment solennisée par une fête de cour. Il n'y avait nul moyen que M. de Saint-Priest, qui n'avait plus le moindre crédit, s'occupât, sans mission officielle, d'une semblable affaire.

Ce fut au mois de novembre 1795 que M. de Saint-Priest quitta Stockholm, où il venait de passer quatre années, loin de son pays, de ses enfants, tristement préoccupé des malheurs de la France, mais en repos et sans être assujetti à des devoirs inutilement accomplis, à une activité sans résultats probables. Maintenant il allait rentrer

dans le malheur, de leur courage à souffrir, de la persistance dans leurs convictions.

A peu près au même moment où M. de Saint-Priest était appelé par Louis XVIII, la cour d'Autriche avait désiré que ce fût lui qui résidât à Vienne, comme chargé des affaires de ce prince. M. de Thugut, principal ministre de l'Empereur, l'avait beaucoup connu à Constantinople; las du peu de sens des agents de l'émigration française, il voulait avoir affaire à un homme raisonnable; ce désir avait été communiqué à l'impératrice Catherine; c'était elle qui pressait M. de Saint-Priest de se charger de cette mission. Cette circonstance le décida à se rendre d'abord en Russie.

A son arrivée à Pétersbourg, il vit d'abord le marquis de Lambert, qui avait en Russie une bonne et considérable situation. Son fils, entré comme lui au service de Russie, avait été tué à l'attaque de Cracovie. Ce malheur avait augmenté la bienveillance de l'impératrice; elle lui avait donné des terres d'un grand revenu et le traitait avec distinction. Du reste, il n'avait, ni ne recherchait aucun crédit réel. Il annonça à M. de Saint-Priest qu'il

allait trouver l'impératrice refroidie pour la cause des princes et de l'émigration, assez frappée des succès des armées françaises et nullement disposée à entrer dans une coalition. Ce fut en effet ce qu'il reconnut bientôt; l'impératrice ne lui fit pas un accueil aussi bienveillant que quatre années auparavant. Il lui sembla qu'elle était mécontente de ce qu'à Stockholm, il ne s'était pas employé à l'affaire dont alors elle était fort préoccupée. Elle lui en parla tout d'abord. Le roi Gustave III avait pris avec elle l'engagement de marier son fils avec une grande-duchesse; abandonner ce projet était une insulte qu'elle ne voulait pas souffrir, un cas d'éclatante rupture; elle allait envoyer en Finlande une armée sous les ordres du général Souvarof. M. de Saint-Priest, à qui elle demandait des informations et son avis, lui répondit que cette menace de guerre lui semblait un moyen efficace d'intimider le régent de Suède et d'empêcher l'autre mariage. « Mais, répliqua-t-elle, si les Suédois s'obstinent « et acceptent la guerre. » M. de Saint-Priest répondit que sans doute elle ne les craignait guère. — « Il ne faut jamais mépriser aucun ennemi, » ajouta-t-elle.

pour beaucoup dans la froideur de l'Autriche; mais déjà auparavant les princes émigrés avaient éprouvé la mauvaise volonté du cabinet de Vienne. Lorsque le gouvernement de la Convention était devenu plus humain et plus sensé, dès qu'il avait semblé possible de traiter avec lui, Louis XVIII avait fait demander à l'Autriche de réclamer la liberté de Madame Royale, demeurée seule prisonnière au Temple, après la mort de Louis XVI, de la reine, de madame Élisabeth et du Dauphin. Pendant un assez long délai aucune démarche n'avait été essayée, aucune bonne volonté n'avait même été montrée. Enfin, au mois de décembre 1795, cette princesse fut remise à des commissaires autrichiens, et conduite à Vienne, sans permettre qu'aucun Français communiquât avec elle. La famille impériale la reçut avec un tendre empressement et avec la sympathie due à ses malheurs; mais ses serviteurs, sa maison, son entourage furent exclusivement autrichiens. Les Français émigrés étaient difficilement admis à lui présenter leurs hommages. Plus tard il arriva même que la permission de venir à Vienne fût positivement refusée à madame la comtesse d'Artois [1].

[1] Lettre XX.

que la princesse serait remise à son oncle dès qu'il la réclamerait. Blankenbourg était un trop provisoire et trop petit établissement, pour y célébrer le mariage et pour y habiter avec le duc et la duchesse d'Angoulême. On savait d'ailleurs que l'Autriche cesserait d'accorder l'hospitalité à Madame Royale dès qu'elle épouserait un prince français. Cette union ne sembla plus douteuse, mais elle fut différée.

Au commencement de 1797, M. de Saint-Priest fut appelé à Blankenbourg. Cette petite cour d'un prince fugitif était livrée aux mêmes intrigues, aux mêmes variations, que si on n'eût pas quitté la France. Louis XVIII avait alors près de lui le marquis de Jaucourt, le baron de Flachslanden qui tenait la correspondance, le duc de la Vauguyon qui était comme le principal ministre, et le comte d'Avaray, l'ami, le favori du Prétendant et qui avait tout crédit sur son esprit. La discorde s'était mise entre le ministre et le favori. La lutte n'était pas égale. M. d'Avaray, qui était incapable de tout travail sérieux et qui aimait à avoir la critique et le conseil, plutôt que la responsabilité, voulut que M. de Saint-Priest vînt remplacer le duc de la Vauguyon. Celui-

ci se douta de la chose et ne fit point partir la lettre que Louis XVIII écrivit à M. de Saint-Priest. Au bout de six semaines on s'aperçut de ce méfait. Le prince se fâcha : ce fut une disgrâce éclatante.

Le nouveau ministre remplaçait à la fois M. de la Vauguyon et M. de Flachslanden, qui tomba malade et mourut peu après. M. de Saint-Priest, comme on a pu voir, aimait mieux témoigner son dévouement dans un autre emploi et dans une autre situation. Il essaya de persuader à Louis XVIII qu'il serait beaucoup plus utile en Russie, auprès de l'empereur Paul, et que le nommer pour assister au couronnement serait une détermination agréable à la Russie. Son avis ne fut point accepté, et il fut retenu à Blankenbourg par les instances les plus flatteuses.

Le duc de la Vauguyon avait un système de politique adopté par la cour de Blankenbourg, et que son successeur trouva tout établi en principe : c'était de maintenir avant tout des relations intimes avec l'Espagne, relations de famille, conséquemment, disait-on, les plus naturelles et les plus convenables. En vain l'Espagne avait traité avec la république française, en vain elle se soumettait docilement à son influence; M. de la Vauguyon persistait dans

tour de l'opinion vers les idées royalistes. Une lettre du Prétendant exprimait avec plus de vivacité et presque avec certitude cette heureuse attente, qui, quinze jours après, fut, comme l'avaient été tant d'autres illusions, anéantie par le 18 fructidor Même sans ce coup d'État du Directoire elle ne se serait pas réalisée.

La mission de M. de Saint-Priest n'avait plus d'objet; il avait obtenu tout ce qu'il pouvait obtenir. Paul Ier se refusait à signer le traité négocié l'année précédente entre la Russie, l'Autriche et l'Angleterre : ce qui était assez simple, puisqu'une des puissances contractantes avait depuis conclu la paix avec la France; il révoquait l'ukase par lequel sa mère avait ordonné une levée de cent mille hommes. On ne pouvait espérer un changement dans sa politique que par le changement des circonstances. Le séjour en Russie avait aussi cessé d'être agréable à M. de Saint-Priest. L'empereur Paul commençait déjà à être d'humeur mobile et bizarre. Ses affections étaient variables et son accueil inégal. M. de Saint-Priest ne pouvait convenablement rester soumis à de telles alternatives.

Il partit pour la Suède, où madame de Saint-

Priest était restée pendant les voyages qu'il avait eu à faire. Elle s'était attachée à cette paisible contrée; elle y était aimée et considérée de tous. Quelquefois même les envoyés russes s'adressaient à elle comme ils auraient fait à son mari, pour demander conseil et régler leur conduite et leurs démarches. La négociation relative au mariage du roi Gustave IV et d'une grande-duchesse n'avait pas tardé à se renouer ; tout avait été convenu. Le roi et le régent s'étaient, en 1796, rendus à Pétersbourg. Le mariage allait être célébré, lorsque des difficultés de pure forme sur l'exercice du culte grec, réclamé pour la future reine, choquèrent le jeune roi, au point qu'il repartit sur-le-champ. Ce fut une telle surprise et un tel chagrin pour l'impératrice Catherine qu'on supposa qu'elle en avait reçu le coup mortel, car elle mourut peu de jours après d'une attaque d'apoplexie. Depuis, la cour de Russie avait voulu tenter un dernier effort, et envoyé le comte Golovkin à Stockholm ; mais il parla encore de réserves sur la religion. Le roi, déjà très-ombrageux et absolu dans ses volontés, rompit avec colère toute négociation ; bientôt après il épousa une princesse de Bade.

M. de Saint-Priest arriva pendant les fêtes de ce mariage, au mois d'octobre 1797. Mais Louis XVIII le pressait de revenir, et insistait sur le besoin qu'il avait de ses services, lui demandant de sacrifier ses propres affaires et ses intérêts pour reprendre ses fonctions. Bientôt arrivèrent de nouveaux et graves embarras. Le duc de Brunswick, soit par suggestion du gouvernement prussien, soit plutôt parce qu'il était lassé du séjour de tant d'émigrés chez lui, désira que tous, et même le Prétendant, quittassent ses États. Ce fut l'empereur de Russie qui se chargea de faire connaître à Louis XVIII ce nouveau refus d'hospitalité. L'asile qu'il avait offert dans la principauté de Gevers ne pouvait plus convenir, puisque les Français occupaient la Hollande, qui est limitrophe. L'Empereur proposa Mittau et l'ancien château des ducs de Courlande, que Catherine venait de dépouiller de leur souveraineté. Louis XVIII partit pour s'y rendre au mois de février 1798[1].

Dans cette position nouvelle, qui lui donnait des rapports journaliers avec la cour de Russie, les services de M. de Saint-Priest lui étaient plus néces-

[1] Lettre XIV.

saires que jamais. Il insista pour son prompt retour. Dès que la mer fut praticable, M. de Saint-Priest obéit à ce devoir.

Il fut presque aussitôt envoyé à Saint-Pétersbourg. Beaucoup de points étaient à régler pour la résidence de Louis XVIII en Courlande : le subside qui lui serait accordé ; les gardes du corps qu'il pourrait avoir ; ses relations avec la famille impériale et le gouvernement russe. Mais la plus importante affaire était le mariage de Madame Royale et sa venue à Mittau. Louis XVIII n'était pas encore complétement assuré des véritables intentions de l'Autriche [1], et demandait l'intervention de l'empereur de Russie.

Paul I[er] continuait à être assez mal disposé pour les princes français ; il avait même eu un moment la pensée de traiter avec le Directoire ; du moins il s'était montré favorable à quelques avances indirectement faites par le gouvernement français. Il gardait en outre des préventions peu favorables à M. de Saint-Priest, et le reçut sèchement. Il accorda de mauvaise grâce ce qui lui était demandé : sa médiation à Vienne pour la remise de

[1] Instructions données par Louis XVIII, p. 36.

Madame Royale, deux cent mille roubles de revenu par an, et la solde pour cent gardes du corps. Le Prétendant avait désiré faire une visite à l'empereur [1] et à la famille impériale. Il fut répondu que le moment n'était pas opportun. M. de Saint-Priest n'eut pas même une audience de congé, et le prince Bezborodko, principal ministre, lui indiqua nettement que les affaires dont il était chargé se trouvant terminées, il devait retourner à Mittau.

Paul Ier devint bientôt moins bienveillant encore pour Louis XVIII et pour les princes français. Il avait commencé par se faire protecteur de l'ordre de Malte, lui qui n'était point catholique; puis, lorsque, traversant la Méditerranée, le général Bonaparte se fut emparé de Malte, l'empereur de Russie déposa le grand maître Hompesch, se faisant ainsi juge du chef électif d'un ordre souverain, et il se déclara grand maître. M. le duc d'Angoulême était grand maître de France; lorsque Paul Ier lui fit part de la dignité que lui-même s'était conférée, le prince, qui regardait cette façon de procéder comme irrégulière, répondit, en évitant la question, que son prochain mariage allait le placer

[1] Lettre XVIII.

entièrement en dehors de l'ordre de Malte. Ce fut un motif de vif mécontentement. Afin de l'apaiser, Louis XVIII lui proposa de réunir à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem l'ordre hospitalier de Saint-Lazare, et lui envoya le grand cordon. L'abbé Edgeworth était chargé de le lui remettre avec une lettre que Louis XVIII avait voulu rendre aimable. Cette attention et le choix de l'abbé Edgeworth, à qui s'attachaient de si touchants souvenirs, ne diminuèrent en rien les impressions fâcheuses qu'avait reçues l'empereur Paul. Au contraire, il s'offensa qu'on lui offrît un autre décoration que le premier ordre de France. Il refusa le cordon de Saint-Lazare, et il fallut lui envoyer le Saint-Esprit.

Ainsi l'hospitalité accordée par l'empereur Paul n'avait nullement un caractère de sympathie. Jamais le titre royal ne fut reconnu; jamais aucune visite des princes français à Saint-Pétersbourg ne fut autorisée [1]; jamais l'empereur ni ses fils ne vinrent à Mittau apporter des consolations à cette royale famille exilée. Sans cesse elle avait à réclamer des priviléges ou des égards; on se moquait

[1] Lettre XVIII.

de la maison, fut chargé de rédiger le contrat, où, ainsi qu'il le remarque, il ne pouvait guère écrire que des espérances. Le mariage fut consacré par le cardinal de Montmorency, grand aumônier. Cette cérémonie, solennisée en terre étrangère, si loin de France, sous le poids de l'exil, de la proscription et des souvenirs de l'échafaud et du Temple, parmi quelques fidèles serviteurs, fut simple et touchante; elle était pour Louis XVIII une consolation désirée depuis longtemps.

Après le mariage de Madame Royale, la monarchie de l'émigration se trouva établie d'une façon plus tranquille et plus définitive qu'elle ne l'avait été depuis que les princes avaient quitté la France. Dans ce château d'un souverain dépossédé, Louis XVIII, entouré d'une partie de sa famille, s'était arrangé un simulacre de Versailles. L'observance minutieuse de l'étiquette, la présence de quelques anciens courtisans aussi fidèles à leurs habitudes d'esprit qu'à leurs sentiments humblement dévoués; ces vieux gardes du corps qui formaient la haie lorsqu'on se rendait à la chapelle; toute cette petite représentation de la vie pompeuse d'une cour, où l'on pouvait retrouver jusqu'aux am-

bitions, aux jalousies, aux intrigues des serviteurs du palais : tout cela composait pour Louis XVIII une calme et douce position fondée sur la conscience béate de son droit; il semblait ainsi se croire en jouissance de l'essentiel de la royauté. Les hommes sensés, le voyant si satisfait, le plaignaient, non point de ses malheurs, mais de son contentement.

La position, où se trouvait M. de Saint-Priest auprès du Prétendant, ne pouvait lui convenir et mettait son dévouement à de nouvelles épreuves. La faveur de M. d'Avaray n'avait pas diminué; ce n'était pas seulement de l'influence qu'il exerçait sur son maître, c'était une domination despotique, hautaine, souvent brusque et rude. Louis XVIII vivait en crainte devant son favori; c'était sans cesse des brouilleries et des raccommodements timidement sollicités par le prince.

M. d'Avaray n'était aucunement distingué par l'esprit ni par le jugement; un vernis de littérature, une facilité de conversation, des manières convenables que l'usage du monde donnait alors à tous ceux qui vivaient en bonne compagnie, composaient tout son mérite. Il n'avait ni ne pouvait

avoir aucune expérience des affaires; sa vie s'était passée sans autre emploi que des charges de cour. Ses succès s'étaient bornés à être bienvenu de quelques femmes, ce qui dans ce temps-là inspirait beaucoup de présomption. Le seul véritable service qu'il eût rendu à Louis XVIII était d'avoir été le guide et le compagnon de sa fuite en 1791; c'était sans doute un acte de dévouement, mais qui n'avait rencontré ni péril ni difficulté; ce prince en avait conçu une reconnaissance dont il a laissé le témoignage écrit dans la relation de ce voyage. Ce qui apparaît le plus, c'est l'ignorance où peuvent être les princes des circonstances de la vie commune et leur étonnement de s'y rencontrer.

Comme son conseiller dans l'émigration, M. d'Avaray n'avait pas montré un grand discernement, et, en aucune occasion, ne lui avait inspiré ni détermination habile ni résolution hardie; il était paresseux, sans habitude d'écrire, et il avait toujours fallu en même temps que M. d'Avaray un homme capable de tenir la correspondance. C'était cette position qui était destinée à M. de Saint-Priest; c'était pour l'occuper qu'il avait été mandé.

Louis XVIII n'avait plus alors un conseil auprès

de lui : le maréchal de Castries ne l'avait point suivi, M. de Flachslanden était mort; M. de Jaucourt se mourait; de sorte que M. de Saint-Priest travaillait avec Louis XVIII, en présence de M. d'Avaray, seul critique et contrôleur de ses propositions et de ses rapports; ce qui lui donnait une attitude de supérieur et de premier ministre. Leurs rapports avaient toujours été faciles et agréables; mais quelle que fût la politesse de M. d'Avaray, l'inégalité de situation n'en subsistait pas moins. C'est ce que M. de Saint-Priest ne voulut pas; il ne trouvait le favori ni assez habile, ni assez grand seigneur pour être placé au-dessus de lui; son âge, les services rendus, la connaissance des affaires, l'importance des emplois qu'il avait remplis lui donnaient tout droit à la prééminence. Il en parla à Louis XVIII, à qui cette réclamation ne plut guère; mais elle était si juste, et il avait un tel besoin de M. de Saint-Priest, qu'il consentit que les projets de lettres et les rédactions fussent remis à lui seul pour les examiner. L'apparence était ainsi sauvée, le fond restait le même; c'était réellement à M. d'Avaray que la correspondance était communiquée ; ses observations, les notes destinées à

sibles, les autres confidentielles [1]. Ces pièces sont curieuses. Louis XVIII s'y montre fort préoccupé de sa dignité royale et de l'honneur de la France. Certes, ses sentiments étaient sincères; mais ils sont exprimés de telle façon, qu'on s'étonne de si peu de connaissance de la France et de l'Europe, d'une confiance si inerte dans la force du droit divin, d'une dépendance si triste des puissances étrangères. Ainsi, cet orgueil royal, ce mouvement patriotique portent tellement à faux qu'ils ne prouvent ni énergie ni véritable fierté. Pour juger la valeur de ces instructions, il suffit d'ajouter que M. de Saint-Priest, qui en était porteur, arriva à Vienne la veille du jour où fut apportée la nouvelle de la bataille de Marengo. Il n'eut pas même à les montrer au baron de Thugut. La principale demande de Louis XVIII était l'autorisation de se rendre à l'armée autrichienne, en Italie : elle venait de perdre toute l'Italie.

Bientôt les victoires du général Moreau en Allemagne suivirent la bataille de Marengo; il n'y avait plus rien à tenter pour la cause royaliste. M. de Saint-Priest emmena aux eaux de Tœplitz sa

[1] Instruction, page 141.

avait certaines qualités qui lui étaient toujours imprévues. Un homme de tant d'esprit aurait dû prévoir qu'il rencontrerait toute la hauteur d'âme des fils de Louis XIV, et que l'intime et inaltérable conscience du droit divin, qui donnait à leur conduite et à leur langage quelque chose de si peu sensé, leur inspirerait, en cette occasion, une noble réponse.

Ce fut une grande affaire pour Louis XVIII. Il s'en occupa longtemps et voulut lui donner un caractère de solennité. Il chargea M. de Saint-Priest de la communiquer au roi de Suède, qui sans doute, disait-il, serait content de sa conduite. Prévoyant que ce qui venait de se passer entraînerait son expulsion des États du roi de Prusse, il désirait que Gustave IV lui assurât un asile. Plus tard il lui demanda de permettre qu'il prît rendez-vous avec Monsieur, son frère, dans la ville de Calmar. Il avait déjà fait signer, par tous les membres de la maison de Bourbon, une déclaration conforme à sa réponse aux propositions de la Prusse. Maintenant le premier consul était revêtu du titre d'empereur, et prenait place parmi les souverains; Louis XVIII voulait que d'une réunion de famille émanât un acte de pro-

mère écrivit au ministre de Russie à Stockholm, d'annoncer cette triste nouvelle à leur père, en lui témoignant la part qu'elle prenait à sa douleur. Pendant qu'il était plongé dans une accablante affliction, un billet lui fut apporté : l'adresse était écrite de la main de son fils Louis ; il n'osait en croire ses yeux ; puis il fut traversé de l'idée que c'était l'adieu de mort de son malheureux enfant ; il n'osait ouvrir cette lettre ; elle était datée de Mittau. Les deux frères vivaient, s'étaient retrouvés, et avaient été portés dans cette ville. Louis avait, par miracle, échappé à la mort ; on l'avait chargé dans un bateau plein de blessés ; l'odeur était si affreuse qu'il voulut être laissé sur le rivage ; peu de moments après le bateau fut coulé par une batterie ennemie. Resté seul et abandonné sur le bord de la rivière, il vit passer un compatriote et un ami, M. de Lagarde, qui servait dans le même corps, et qui, blessé aussi, allait en charrette regagner l'armée. Ils firent ainsi soixante lieues jusqu'à Mittau, où M. d'Autichamp, oncle de M. de Lagarde, se trouvait auprès de Louis XVIII. Les deux blessés reçurent les soins les plus tendres. Emmanuel de Saint-Priest était descendu par eau jusqu'à Mémel. De là il s'était embarqué, et

qu'il avait pu craindre un instant d'être forcé de relâcher à Stralsund, qu'occupaient déjà les Français. Cette rencontre causa un moment d'embarras au roi de Suède; il n'eût point refusé un asile à ce prince fugitif, mais c'eût été pour lui une gêne et un péril; de sorte qu'il approuva fort le dessein qu'avait le Prétendant de chercher un asile en Angleterre. Son admission y souffrit d'abord quelques difficultés; elles furent aplanies.

Resté seul en Suède, M. de Saint-Priest ne put se résoudre à passer la fin de ses vieux jours dans un tel isolement. La France lui était interdite; il ne pouvait aller habiter en Russie, où étaient ses fils; il y eût paru un agent de Louis XVIII; ce qui ne pouvait convenir à l'empereur Alexandre. Son séjour à Stockholm devenait même peu convenable depuis que la Russie était en guerre avec la Suède. Il prit congé du roi Gustave IV et s'embarqua pour Kœnigsberg. Il traversait l'Allemagne pendant les conférences d'Erfurth. Son fils Emmanuel pria l'empereur Alexandre d'obtenir de Napoléon la permission que son père fût admis en France. M. de Saint-Priest était l'objet des préventions malveillantes de l'empereur. On disait qu'il ne lui

pardonnait pas d'avoir contribué au mariage de madame Royale avec M. le duc d'Angoulême. Il est plus vraisemblable que Napoléon avait pour lui l'aversion assez motivée qu'il a toujours manifestée contre tous les agents des princes dans les cours étrangères. Quoi qu'il en soit, il n'était pas avec l'empereur Alexandre dans des termes à le refuser. D'après sa réponse, le comte de Nesselrode, en revenant à Paris, se trouva suffisamment autorisé à en parler au ministre de la police. L'empereur était déjà parti pour l'Espagne; le ministre permit que M. de Saint-Priest séjournât provisoirement à Genève.

Le préfet de Genève était alors M. de Barante, administrateur éclairé et honorable. Ainsi que les hommes modérés de l'Assemblée constituante, parmi lesquels il comptait plusieurs amis, il avait souhaité des réformes et des garanties; comme eux il avait déploré que la fondation d'un gouvernement libre et régulier eût été rendue impossible par de sanglants désordres et par l'abolition de toute autorité légale, de toute justice; après avoir souffert sous les tyrannies révolutionnaires, il s'était attaché au pouvoir qui rétablissait l'ordre public.

Il admirait avec reconnaissance le grand homme qui réglait la société nouvelle et glorifiait la France. Mais quel que fût son dévouement scrupuleux aux fonctions qu'il exerçait, il se connaissait d'autres devoirs qu'une obéissance empressée et servile. Il était estimé et aimé des Genevois. Plusieurs exilés avaient eu souvent, comme M. de Saint-Priest, permission de séjourner sur cette frontière, sans avancer plus loin vers Paris. M. Necker y avait longtemps vécu; madame de Staël y était habituellement; ses amis venaient de Paris ou de l'étranger passer quelque temps auprès d'elle; les voyageurs distingués par leur renommée, leur esprit ou leur rang, ne traversaient point Genève sans s'y arrêter. Le préfet, en observant les obligations et les convenances de sa place, avait pour une telle société plus d'égards et plus de goût que sans doute le maître ne l'eût voulu; il vivait beaucoup avec les exilés, et ne songeait nullement à les tracasser, ni à les faire espionner. Il accueillit M. de Saint-Priest avec les sentiments dus à son âge et à une vie longue et honorable.

En revenant d'Espagne, Napoléon sut que M. de Saint-Priest était rentré en France, et prononça

qu'il ne donnait point cette permission, tant que ses deux fils resteraient au service de Russie. Cette volonté fut connue de M. de Saint-Priest, qui alla demander au préfet s'il ne devait pas s'éloigner; M. de Barante n'avait aucun ordre du ministre, et n'eut garde de le consulter; les choses en restèrent là dans le provisoire; mais M. de Saint-Priest put passer deux années avec ses filles, madame de Saint-Victor, madame d'Axat et madame de Calvière, qui vinrent entourer leur père de soins et de tendresse; ses fils arrivèrent aussi pour le voir. Il vivait dans une société agréable et distinguée, ce qui avait toujours eu un grand charme pour lui; il était environné d'une haute considération; son esprit grave, fin et doux plaisait à tous. On aimait à lui faire raconter tant de souvenirs d'une carrière si diverse par les événements et les situations. Ses récits avaient beaucoup de grâce; jamais nul ressentiment, jamais nulle rancune d'opinion n'y apparaissait; ses jugements sur les hommes avaient une bienveillante impartialité; il allait beaucoup chez madame de Staël, et ils se rappelaient entre eux ces premières époques de la Révolution qu'ils

avaient passées ensemble, sans que jamais une parole pût blesser la fille de M. Necker. Si on imprimait ses Mémoires, écrits quelques années plus tard, lorsque ses souvenirs étaient déjà un peu effacés, lorsqu'il avait le travail d'écrire au lieu du plaisir de converser, le lecteur n'y trouverait pas le charme qu'éprouvaient les personnes qui l'écoutaient. Celui qui écrit ces lignes a souvent consulté le souvenir qu'il a conservé des entretiens de M. de Saint-Priest, plus que les notes qui lui ont été communiquées.

A la fin de 1811, la guerre de Russie allait commencer. L'empereur Napoléon n'avait plus de ménagements à garder avec l'empereur Alexandre, il ordonna que M. de Saint-Priest quittât le territoire de l'empire. Genève n'avait plus le même préfet; l'ordre fut exécuté à la lettre et sans délai. M. de Saint-Priest, malade, fut obligé de partir au milieu de janvier 1812. Des instructions rigoureuses avaient aussi été envoyées au ministre de France en Suisse; il ne permit pas que M. de Saint-Priest s'arrêtât à Lausanne; à Constance, où une de ses filles devait venir le retrouver, il lui fut en-

core interdit de séjourner; à Ulm, un employé wurtemburgeois lui enjoignit de s'embarquer sur le Danube pour se rendre à Vienne.

Ce fut là qu'il attendit, comme attendait toute l'Europe, le dénoûment de cette terrible crise, de ce dernier jeu, dont Napoléon avait voulu courir la chance. Emmanuel de Saint-Priest avait continué sa carrière dans les armées russes, et n'avait cessé de se distinguer par sa valeur et sa capacité. En 1810, pendant la guerre de Turquie, il avait été fait général major et avait reçu la décoration de Saint-Georges après une action d'éclat; en 1812, il était chef d'état-major du prince Bagration, qui amena son corps d'armée de Turquie au centre de la Russie, presque sur le front de l'armée française pour rejoindre la principale armée russe. A la Moskowa, il fut blessé d'une balle, se fit panser et revint sur le champ de bataille. Après la retraite funeste des Français, ils avaient laissé à Vilna des milliers de malades, de blessés, de prisonniers mourant de faim. L'empereur Alexandre chargea Emmanuel et Louis de Saint-Priest du soin de leurs compatriotes malheureux; ils s'occupèrent de ce devoir avec un zèle

et un soin qui sauvèrent la vie à beaucoup de Français. Plus tard, dans la campagne de 1813, il ne cessa de mériter dans chaque occasion des éloges et des récompenses; en 1814, lorsque les alliés eurent pénétré en France, il commandait, sous les ordres de Blucher, le huitième corps de l'armée russe; le 12 mars, il entra de vive force dans la ville de Reims. Le lendemain Napoléon arriva avec le corps du duc de Raguse, et reprit la ville après un combat assez animé. Un obus fracassa l'épaule d'Emmanuel de Saint-Priest; il tomba; ses soldats l'emportèrent sous le feu de la batterie; il fut transporté à Laon, où il mourut quinze jours après.

Cette nouvelle mêla une amertume cruelle à la joie que pouvait donner à M. de Saint-Priest la Restauration, si longtemps attendue. Il ne se pressa point d'accourir et ne revit le roi Louis XVIII que trois mois après son retour aux Tuileries. Le Roi le reçut en ami plutôt qu'en souverain, et lui dit des paroles de consolation. Toutefois rien ne témoigna qu'on gardait souvenir de tant de services dévoués rendus pendant les plus mauvais jours. Nulle récompense, nulle distinction ne fut accordée; l'exil

puisse songer à le déplacer, ni à lui donner un dégoût, vous profitassiez des bontés de S. M. I. pour savoir :

1° Quelles sont les dispositions véritables du cabinet de Saint-Pétersbourg, tant à l'égard du sort futur de la France, qu'au mien particulier? 2° quel est le véritable but de la triple alliance; et si l'Impératrice s'est engagée à consentir soit au démembrement de la France, soit à des changements dans sa constitution, soit enfin à un changement de dynastie? 3° quels sont les démembrements ou les changements de constitution que l'on peut avoir en vue? 4° au cas que cela soit, quels remèdes j'y puis employer? Cette commission est délicate; mais je sais à qui je la donne. Je ne puis vous prescrire de temps pour la remplir; c'est à vous seul que je m'en remets, sur le temps que l'intérêt de la France doit vous retenir en Russie.

J'ordonne à M. d'Esterhazi de vous communiquer la copie de la lettre que j'écris à l'Impératrice : l'objet en est bien important[1], et vous pouvez bien m'y servir. Ainsi, je compte sur vos bons moyens pour cela. Vous jugerez ensuite s'il est nécessaire

[1] Voir l'Appendice.

M. d'Avaray. C'est ainsi, qu'en profitant pour sortir de ma cruelle inaction d'une circonstance impérieuse, que je n'avais pu ni prévoir ni déterminer, je me suis plu à me conformer aux vues et aux idées de S. M. I.

J'ai déjà éprouvé l'effet que ma présence à l'armée produit sur l'intérieur du royaume, et j'ai tout lieu de penser que j'acquerrai promptement une influence qui faciliterait le succès des armes de l'Empereur et procurerait les seuls moyens certains d'accélérer à la satisfaction de S. M. I., une pacification, dont il est impossible de se flatter autrement. C'est dans la vue de parvenir, de concert avec l'Empereur, à un but si essentiel, non-seulement à la renaissance de l'ordre en France, mais au rétablissement de la tranquillité générale de l'Europe, que j'attache la plus grande importance à me maintenir sous la forme mesurée que j'ai adoptée, et dont je ne m'écarterai pas, dans la position où m'a placé un événement imprévu. Si je renonçais aux avantages qu'elle présente pour le succès de ma cause et l'intérêt commun de toutes les puissances, en m'éloignant volontairement de l'armée, j'imprimerais sur moi-même un caractère d'inconséquence

qui détruirait la considération qu'il m'est si essentiel de conserver. En vain même chercherais-je à faire accroire que cette mesure fut volontaire de ma part; elle est trop contraire aux principes qui doivent me diriger pour que la France et l'Europe entière n'y voient pas l'effet d'une force irrésistible, et la conviction qui s'établirait à cet égard, dans tous les esprits, inspirerait aux Français une défiance de vues ultérieures de S. M. I. qui augmenterait leur résistance d'une manière incalculable.

Je verrais avec la plus vive douleur se dissiper ainsi l'espérance, si bien fondée, de hâter le moment où une paix, qui ne cessera d'être l'objet de tous mes vœux, pourra, en conciliant tous les intérêts, s'établir sur les bases de l'ordre public et de l'équité. Le seul moyen de prévenir des résultats aussi nuisibles à l'intérêt général, et à celui même de S. M. I., est certainement la promesse positive de me procurer la facilité de rentrer en France avec le corps de M. le prince de Condé, soit qu'il soit destiné, avec l'appui des forces de S. M. I., à passer le Haut-Rhin, soit qu'il continue à être réuni à l'armée de M. le général Wurmser. Toute inquiétude doit être d'ailleurs dissipée par l'engagement

que j'ai pris, et que je tiendrai, de n'y développer d'autre titre que celui de gentilhomme français, de ne donner aucune direction au commandement ni aux détails du corps et de me borner à l'honneur de me rallier au drapeau blanc, parmi mes compagnons d'armes, avec le désir et la ferme intention d'accélérer, par ma présence, la fin des troubles qui, en désolant ma malheureuse patrie, menacent l'Europe entière, et de déterminer la pacification générale par les seuls moyens qui puissent la rendre durable.

Je me dois à moi-même, je dois à l'Empereur de lui représenter tous les avantages qui résultent aussi évidemment de ma présence à l'armée, tous les inconvénients que produirait un parti contraire, dans une circonstance où un événement imprévu m'y a nécessairement placé, où l'honneur m'y retient, et où je ne peux m'en éloigner que par une volonté étrangère à la mienne et irrésistible. Je suis persuadé que S. M. I. pèsera dans sa sagesse d'aussi importantes considérations, qu'il vous sera facile de lui présenter sous le point de vue le plus propre à établir entre elle et moi un concert aussi essentiel au rétablissement de l'ordre public et de la tranquillité générale.

bruits ridicules au sujet de mon départ de l'armée de Condé. Quelque mépris que j'aie ordinairement pour de vaines clameurs, je crois cependant, en cette occasion, devoir les faire taire; je m'en fie à votre zèle pour cela, et je vous donne l'arme que je crois la meilleure en vous transmettant la copie d'une lettre que j'ai écrite à l'impératrice de Russie. Vous y verrez les puissants motifs qui ont dirigé ma conduite. J'ai déjà pris les moyens pour les faire connaître en France.

Soyez bien persuadé, Monsieur, de tous mes sentiments pour vous.

Louis.

Ci-joint une lettre pour ma nièce.

intérêts qui sont communs avec les siens; difficilement trouverai-je quelqu'un qui pût les suivre comme vous. Cependant, ce n'est pas pour cela que je vous ai tiré de votre retraite de Stockholm; c'est pour vous avoir auprès de moi et pour profiter de vos lumières, et le désir que j'aurais d'en profiter est encore augmenté par l'espèce de noviciat, si je puis m'exprimer ainsi, que vous refaites en ce moment. Insistez donc auprès de M. de Thugut, pour que l'Empereur trouve bon que je nomme quelqu'un qui vous remplace, sans avoir plus de titre que n'en avait M. de Polignac et que vous n'en avez. Je n'attache aucun prix à l'éclat, mais j'en attache beaucoup à vous avoir auprès de moi, et avoir en même temps quelqu'un qui suive mes intérêts à Vienne.

Soyez bien persuadé, Monsieur, etc.

LOUIS.

Pourquoi, Sire, donner à vos agents tous ces articles d'instruction? Sont-ils destinés à être les législateurs de la France? sont-ils en état de remplir cette tâche? Je ne le crois pas, Sire; vos agents à Paris ne doivent être, à mon avis, en ce moment que des instigateurs secrets au retour de l'obéissance que la nation française vous doit, et si l'instant de se manifester arrive pour eux, ils doivent se montrer comme simples préposés pour recevoir *ad referendum* ce qui leur serait présenté pour V. M. Si la circonstance était assez pressante pour ne pas laisser le temps d'écrire à V. M., il faudrait qu'ils fussent en état de produire des assurances qui de sa part animent les bien intentionnés et tranquillisent ceux qui ont des reproches à se faire. Ce serait alors le cas de produire les pouvoirs qu'ils ont de V. M. Mais s'ils exhibent ceux dont elle a daigné me lire le projet, chaque article peut éprouver des oppositions et arrêter la marche de l'affaire. Il me semblerait donc convenable de réduire cette pièce au plus simple, sans omettre l'essentiel. C'est ce que j'ai tâché de faire dans le projet ci-joint que je soumets à V. M. Je n'y vois pour ma part d'autre mérite que celui de res-

serrer le sujet en question, et cela me paraît essentiel.

Je suis avec respect,

Sire, etc.

PROJET D'INSTRUCTION POUR LES AGENTS DU ROI A PARIS.

Annexé à la lettre précédente du comte de Saint-Priest.

Les circonstances dans lesquelles je me suis trouvé depuis que le droit de succession au trône de mes pères m'est échu par la mort du Roi mon neveu, m'ont empêché de faire connaître les moyens que j'ai en France pour y entretenir et propager l'esprit de fidélité à la religion et au Roi, dont un grand nombre de Français n'ont jamais cessé d'être pénétrés, au milieu de l'égarement qui a prévalu. L'arrestation récente de plusieurs de ces agents à Paris, m'a mis dans le cas de rendre publiques les instructions que je leur avais données, afin d'en écarter tout ce que la malignité avait pu y ajouter et supposer; je suis forcé aujourd'hui de choisir d'autres agents pour suppléer au zèle et aux lumières

de ceux que leur détention actuelle empêche de remplir mes vues; bien sûr que si elle finit heureusement à leur avantage, ils rentreront dans cette carrière d'honneur et de fidélité de concert avec ceux que je leur substitue. C'est pour cela que je choisis MM. . . . . formant ensemble un comité que j'appellerai conseil royal, présidé par M. le prince de la Tremoille et à son défaut par le plus ancien des autres membres.

Pour servir d'instruction à ces nouveaux agents, il pourrait me suffire d'ajouter à celle de leurs prédécesseurs le contenu de ma déclaration du 10 mars 1797. Mes sentiments y sont développés en toute sincérité, et ils ne s'altéreront jamais. Que les Français y voient que leur bonheur m'occupe plus que le mien propre, ou plutôt que je ne puis le trouver que dans le leur.

Pour les tranquilliser sur les changements que le retour de l'ordre rendra indispensables, mes agents doivent les assurer que tout ce qui a été fait depuis la révolution au véritable avantage public sera maintenu; et que si cela peut dépendre de moi, tout ce qui y manque encore sera ajouté; et ce ne sera ni la nouveauté ni l'antiquité des lois qui en

fera le mérite, mais leur véritable utilité. Quand je réduis tout à l'utilité publique, sans parler de la justice due à chacun, c'est que je la regarde comme la vraie base du bien public; la liberté, ce mot dont on a tant abusé, s'y trouve également comprise, et dans sa véritable acception, elle n'est pas moins importante pour le souverain que pour les sujets. Ce qui lui est dû est le premier principe politique puisé dans notre sainte religion; comme le principe de la liberté se trouve dans l'Évangile : « Ne faites pas aux autres ce que vous ne voulez pas qui vous soit fait. »

Je recommande à mes agents de ne jamais s'écarter en mon nom de ces principes respectables; il ne reste qu'à prévoir les circonstances où un mouvement rapide et simultané de diverses parties du royaume manifesterait principalement l'esprit de retour à la royauté par l'organe des chefs qui se seraient mis en avant, et exigerait une explication immédiate de mes sentiments tant sur le fond que sur les personnes; mes agents pourraient être dans le cas, sans attendre de nouveaux ordres, de faire usage pour cet objet des pouvoirs que je leur donne, afin de décider les caractères craintifs ou soupçon-

neux à poursuivre sans perte de temps la noble carrière où ils seraient entrés. Je déclare donc ici, pour le cas où il serait impossible d'attendre mes réponses aux propositions qui me seraient faites relativement à mon rétablissement sur le trône, que je n'y mets de condition absolue, que celle d'avoir à ma disposition l'armée et tout ce qui constitue la main forte dans le royaume, ainsi que les finances, la nomination des emplois; que j'insiste sur ces points, par la seule raison qu'ils sont indispensables pour bien gouverner; j'ajoute qu'il ne l'est pas moins de mettre des termes et des intervalles aux assemblées nationales sous quelque nom qu'on les exprime, parce qu'avec un corps législatif toujours en activité, la législation varie sans cesse, ainsi que le prouve une expérience de huit années. Au reste, la discussion et fixation de tous les autres articles de gouvernement sont susceptibles d'extension, de réduction, de variation sur le fond et les formes; c'est à la sagesse et au temps de déterminer ce qui sera le plus convenable et le plus favorable au bien public.

Je crois devoir rappeler ici que tous ceux qui auront concouru au rétablissement de l'ordre en la

tomber dans des phrases rebattues, je vous dirais que vous y avez parfaitement justifié ma confiance. J'attends avec impatience le résultat de l'entretien que S. M. I. vous a accordé; et je regarde comme un bonheur que M. le baron de la Rochefoucault soit arrivé si à point, pour vous donner tous les détails qui vous étaient nécessaires. J'espère que Paul Ier ne sera pas généreux à demi et qu'il pourvoira au sort de ces braves gens qui composent les régiments soldés, comme il veut bien pourvoir à celui des gentilshommes, dont ils ont partagé les travaux,, les dangers et la gloire.

Il y a longtemps que je suis revenu de l'espoir d'être rétabli sur mon trône par les puissances étrangères.

Je trouve que l'empereur Paul a raison s'il ne met pas un terme trop éloigné au retour de la monarchie : car, dans ce cas, je craindrais que ce ne fût qu'un prétexte pour jeter le manche après la cognée. Voici l'état des choses :

Lamarre a été content de M. Wickam; il est parti de Berne le 16, ainsi que Villars, méprisant des avis qu'on a donnés, relativement à leur sûreté compromise par des dénonciations. J'espère qu'ils

ni à d'autres pareils que je serai souvent dans le cas de vous écrire, un temps que vous employez beaucoup mieux.

LETTRE XII.

Blankenbourg, 16 novembre 1797.

J'ai lu, mon cher comte, à d'Avaray, votre lettre du 27 du mois dernier : je suis fort aise que vous soyez arrivé à bon port à Stockholm. J'ai joui du plaisir que vous avez éprouvé, en vous retrouvant dans votre ménage; mais le reste de la lettre m'a fait de la peine. Il est juste, sans doute, que vous pourvoyiez à vos affaires; mais, je vous le dis sans compliments, les miennes ont le plus grand besoin de vous. Je le pensais, quand je vous ai appelé auprès de moi : je le pense encore bien plus fortement, depuis que je vous connais davantage; et par conséquent je ne puis, sans une peine extrême, voir reculer le moment de votre retour. S'il ne s'agissait que de moi, je serais peut-être moins pressant, quoique le désir fût le même; mais il s'agit d'un in-

votre voyage; d'autant plus que ce ne sera qu'à Mittau même que je saurai si j'irai plus loin; et qu'ainsi, si vous différiez, je ne serais plus à temps de vous avertir de vous presser.

Adieu, mon cher comte, soyez sûr de mon amitié pour vous.

LOUIS.

INSTRUCTIONS DU ROI POUR M. DE SAINT-PRIEST.

Mittau, 2-13 juin 1798.

Le mariage du duc d'Angoulême, mon neveu, avec madame Thérèse, ma nièce, a toujours été l'objet de mes plus chers désirs; mais jusqu'à présent, je n'ai pu accomplir cette union; non que la cour de Vienne s'y soit formellement opposée; mais il me manquait une demeure établie. L'empereur Paul a levé cet obstacle par l'asile qu'il m'a donné à Mittau. Cependant son appui m'est encore bien nécessaire; car, quoique je vienne de dire que la cour de Vienne ne s'est pas opposée formellement

sances à concourir avec elle à assurer notre existence.

4° De s'assurer que, si la coalition ne se renouvelle pas, du moins, l'Empereur ne reconnaîtra pas la prétendue république et l'engager à me donner des secours pécuniaires et diplomatiques (en grand secret) pour alimenter le royalisme en France.

5° D'un voyage de ma part à Pétersbourg. Il n'est plus aussi nécessaire qu'il y a trois mois : M. de Saint-Priest me supplée de reste; mais il n'est pas convenable que l'Empereur m'ait attiré dans ses États sans que nous nous voyions. Ce voyage devra être court.

L'habillement et armement des gardes du corps.

Les ports de lettres.

Un congé pour le duc de Berry.

Wurtzau.

Le maréchal de Castries et le comte d'Escars.

Le portrait de la feue Reine par madame Lebrun.

ai chargé seront achevées, le séjour de votre femme n'influera pas sur le vôtre.

Adieu, mon cher comte, etc.

LOUIS.

LETTRE XVIII.

Mittau, 9—20 juillet 1798.

J'ai reçu, mon cher comte, une lettre de mon frère, qui m'annonce la très-prochaine arrivée de son fils cadet[1]. J'espère que l'Empereur ne lui saura pas mauvais gré d'un retard dont les causes sont, d'une part, la mission que son père lui a donnée d'aller offrir au roi d'Angleterre les services des émigrés, qui ont trouvé dans ses États une hospitalité si généreuse; et de l'autre, la piété filiale, qui ne lui a pas permis de prendre le temps de sa mission sur celui qu'il devait passer auprès de son père, après une séparation de quatre années. Il m'écrit aussi, et me témoigne le désir et le juste

[1] M. le duc de Berry.

empressement qu'il a d'aller faire sa cour à S. M. I. avant de se rendre où son devoir l'appelle. Je partage assurément bien ce désir. Mais l'Empereur ayant répondu à celui que je lui ai témoigné pour moi-même, que le moment n'était pas favorable, je ne sais s'il lui serait agréable que je fisse la même demande pour mon neveu. Je vous envoie cependant une lettre où je la forme; mais avant de la faire parvenir à S. M. I., je voudrais savoir s'il lui serait agréable de la recevoir : ainsi, je ne vous l'envoie que conditionnellement, pour être remise ou retenue, suivant les circonstances, m'en rapportant à votre prudence pour décider la question.

Si mon neveu va à Pétersbourg, je vous écrirai plus amplement pour lui. En attendant que vous trouvassiez jour à faire une ouverture, dont nous avons raisonné ensemble, suspendez. Je vous en dirai les raisons.

Adieu, mon cher comte, etc.

LOUIS.

P. S. Je reçois votre lettre du 2-13, et elle me fait le plus grand plaisir. Je connais trop les sentiments de S. M. I. et la façon dont M. le prince de

Bezborodko la sert, pour n'être pas certain que les instructions du comte de Razoumofski seront précises : ainsi, le mot aimable, qui, sans cela, pourrait me donner quelques inquiétudes, ne m'en cause aucune. Je suis fort aise que vous ayez la permission d'aller à Peterhoff; et je vous charge spécialement d'exprimer à l'Impératrice combien sa convalescence me fait de plaisir. Vous aurez reçu, par la dernière poste, ma lettre pour l'Empereur [1], ainsi que l'ancienne. Le prince Bezborodko avait raison.

LETTRE XIX.

Mittau, 13—24 juillet 1798.

J'ai reçu, mon cher comte, votre lettre du 5-16. Le courrier annoncé n'est pas encore arrivé; mais je l'attends à chaque instant. Je suis très-peiné de ce qui vient d'arriver au maréchal de Broglie. Mais j'espère que le parti de l'Empereur n'est pas irré-

[1] Voir l'appendice.

OBSERVATIONS DU ROI SUR LES QUESTIONS DE L'AGENCE.

La question que fait l'agence est en effet délicate et surtout posée trop *ab abrupto*. Certainement, si M. Talbot, ou tout autre, disait à mes agents : Ne vous flattez pas que vous travaillez pour le Roi; nous voulons seulement renverser le Directoire et faire adopter à la nation française un mode quelconque de gouvernement qui ne menace pas la tranquillité de l'Europe; la réponse serait : cherchez qui vous y aide.

Mais quelle que soit l'arrière-pensée des puissances, leurs agents ne tiendront pas ce langage aux miens : ils leur diront qu'ils sentent fort bien que le rétablissement du roi légitime en France est nécessaire à la sûreté de l'Europe; que l'intérêt de leurs commettants est trop évident pour que leurs intentions soient douteuses, mais qu'il ne faut rien précipiter, ni surtout avoir l'air d'imposer des lois à des gens qui sont accoutumés à en imposer aux

rable, dans l'espoir de lui en substituer un plus avantageux. Mais peut-on oublier qu'en administration l'homme est la matière première; qu'il a des passions, des préjugés; que sa vie est courte, et surtout que tout, en ce monde, est sujet au changement? Les meilleures lois qui aient été données aux hommes n'ont-elles pas été abandonnées comme les mauvaises? Les meilleurs systèmes de gouvernement ne l'ont-ils pas été comme les plus défectueux? *nil stabile sub sole.*

Vivons donc en paix sous le gouvernement que nous ont laissé nos ancêtres, toutefois en en corrigeant les défauts principaux, et après avoir préparé l'opinion qui les proscrira. Et plût à Dieu que les novateurs de la révolution française eussent été imbus d'une aussi sage maxime! on ne verrait pas aujourd'hui les funestes effets de leur présomption et de leur imprudence, pour ne pas dire pis.

Ce regret, que tout Français doit éprouver sur ce qui s'est passé, doit-il le conduire à désirer péremptoirement et intégralement le rétablissement de l'ordre qui subsistait en France avant la révolution? car de parler de *l'antique constitution française,* c'est employer une expression vague, applicable à

quatorze siècles, et presqu'à quatorze constitutions différentes? Qui pourra soutenir que la constitution, sous le règne de la branche de Bourbon, ait été la même que sous les seconds Valois? que les règnes de ceux-ci n'ont amené aucune innovation sur ceux des premiers Valois? que Philippe le Bel n'a pas changé le fond de la constitution du Royaume? enfin, qui voudra remonter de son règne à celui à Hugues Capet sans apercevoir d'altération importante à la forme du gouvernement?

C'est bien pis sous la seconde race. Quant à la première, on peut dire que le gouvernement n'était pas formé; on était trop près de la conquête; la force décidait; le meurtre et la trahison plaçaient souvent les rois sur le trône, et si la race de Clovis l'a occupé trois cents ans, c'est que des ministres ambitieux, sous le nom de maires du palais, croyaient un mannequin royal utile à la conservation de leur autorité.

Certes, Henri IV ne gouvernait pas à la manière de Henri III. Voyez ce dernier se rendant le chef de la Ligue. Ce mot seul est une constitution nouvelle, ou du moins une abrogation de la précédente; voyez si Henri IV a suivi cette route. La constitu-

tion, sous son règne, a été la marche d'un conquérant généreux; s'il a consulté une fois les notables, il avait la main sur la garde de son épée!

Passons à Louis XIII; au premier jour de son règne, le parlement de Paris dispose de la régence, ou, pour mieux dire, il suit les ordres du duc d'Épernon, colonel général de l'infanterie française, qui entoure de troupes le tribunal; viennent des États généraux sans crédit, sans autorité, sans considération, et renvoyés presque sans avoir été écoutés. Quelle était alors la constitution?

C'était un reste du gouvernement de Henri IV, mais sans un roi pour le faire marcher. Vient Richelieu, et avec lui le despotisme agité, qui prépare à Louis XIV le despotisme paisible. Louis XV se trouve sur le trône; mais, dès le premier jour de son règne, comme au temps de Louis XIV, le parlement de Paris dispose de la régence. Ce tribunal, irrité par Louis XIV, prend l'essor, et la lutte s'établit entre Louis XV et le parlement de son royaume, au point d'obliger un monarque, encore investi de l'autorité de son prédécesseur, à casser ces tribunaux et à en établir de nouveaux. On pourrait presque dire que, sous le règne de

fait constater lorsque la France a acquis ces provinces et ces terres, où le tiers état n'était rien. S'agit-il des priviléges du Languedoc? Mais il a été réuni à la France avant Philippe le Bel, qui, le premier, appela le tiers aux États généraux. Voyez aussi ce qui le représente aux États de Languedoc: quelques maires des villes de la province, sans crédit, et n'ouvrant jamais la bouche; instruments à l'usage de l'archevêque de Narbonne, qui faisait tout; gens enfin qui n'avaient aucun intérêt dans la province. Voyez les États de Bretagne, composés, quant au tiers, comme ceux de Languedoc, et quant à la noblesse, en formant presque la totalité. Quelle disproportion! Quelles n'ont pas été les réclamations et la part du tiers, en 1788, sur ce manque de représentation! On se vit contraint de suspendre cette assemblée. Les États de Dauphiné, rétablis la même année, ne furent-ils pas obligés de s'abstenir de leur formation ancienne? On en dirait à peu près autant de tous les autres pays d'États; il n'en est pas un, aussi bien que des provinces à priviléges, où le peuple voulût redemander ces États, s'il était sûr que les exemptions dont les uns et les autres paraissaient jouir

Louis XVI, par la manière dont ce monarque a rétabli les parlements.

Ce serait dissimuler une partie essentielle de cette mesure, que de ne pas dire qu'il faut confirmer en même temps la nouvelle division du territoire pour le régime ecclésiastique et l'ordre judiciaire; on ne peut se dispenser de suivre à cet égard ce qu'a fait l'Assemblée nationale : autant d'évêchés et de tribunaux que de départements, ce qui n'empêcherait pas de rétablir l'ancienne hiérarchie; qu'on ne proposât un archevêque métropolitain pour un certain nombre de diocèses et un tribunal en dernier ressort pour un certain nombre de tribunaux de département. Ces deux articles demanderaient à être traités séparément, et on n'en parle ici que parce qu'ils appartiennent à l'ensemble de la mesure, sans y tenir par les détails.

Mais en supposant l'admission du principe de maintenir la division de la France en départements, telle qu'elle est aujourd'hui, quelle forme d'administration faudrait-il adopter? Ce n'est pas la peine de dire que celle qui a été établie par l'Assemblée nationale, et qui a tant varié depuis, ne peut subsister dans un gouvernement de pure monarchie :

parlements ont su tirer de ce prétendu privilége.

On objecte qu'en Angleterre les magistrats sont à vie, que cette stabilité est nécessaire pour des hommes chargés de fonctions sévères, et qui ne doivent écouter ni leur penchant, ni la faveur: mais qu'on voie aussi tout l'inconvénient qui résulte de ne pouvoir destituer un mauvais juge. Dans le fait, l'intérêt du gouvernement est que la justice soit bien administrée dans l'État, et dans ce cas l'abus de l'autorité est moins à craindre que son insuffisance; la perfection dans les choses humaines est une chimère; et dans un grand État, l'ordre n'est bien assuré que lorsque le souverain a en main tous les moyens de l'entretenir.

Il a paru nécessaire d'entrer dans ces dernières questions, quoiqu'elles ne semblent pas importantes à la division du Royaume; mais comme on allègue pour rétablir l'ancienne, les priviléges des provinces et des peuples, il était bon de prouver qu'à l'exception des trois lois fondamentales qu'on a citées, il n'en existait aucune d'essentielle à leur bonheur, avant les derniers troubles.

être souvent dangereux de chercher à l'en relever; mais en pareil cas, il faut bien se garder de le dire, ce serait une espèce d'aveu d'impuissance. Réprouver dans une déclaration ce qui répugnerait au vœu du peuple, serait une extrême imprudence. Un gouvernement sage doit connaître le vœu du peuple et y déférer, quand il est raisonnable, mais toujours agir *proprio motu;* c'est le secret de se concilier l'amour et le respect, seuls mobiles que doive employer un souverain qui veut tenir un juste milieu entre la faiblesse et la tyrannie. Mais abandonner d'avance tout ce qui répugnerait, ce serait dire au peuple : « Je ne veux d'autorité que ce qu'il « vous plaira de m'en laisser; et si je vous répugne « d'ici à quelque temps, je mettrai la clef sous la « porte, à moins que quelques nouveaux scélérats « ne m'en dispensent en portant, malgré vos com- « plaintes, ma tête sur l'échafaud. » C'est ce que je ne dirai jamais. Si je suis un jour roi de fait, comme je le suis de droit, je veux l'être *par la grâce de Dieu.*

Pour me résumer, si après mûre délibération je me détermine à faire paraître une déclaration, une adresse ou telle autre pièce qu'il sera convenable, je la ferai dans le sens et dans l'esprit de ma déclaration

de 1795, dans mon adresse aux Français du 10 mars 1797; enfin, des dernières instructions pour mon frère et l'agence, que j'ai méditées avec soin.

L'idée d'employer la plume de Mallet-du-Pan est très-bonne, et ce n'est pas d'aujourd'hui que je l'ai conçue. M. de Saint-Priest a toute raison de désirer que je le préfère à Rivarol et à L......... auxquels il donne les épithètes qui leur conviennent; mais en connaissant le mérite de cet écrivain, je connais aussi ses défauts : tant qu'il ne s'agit que d'attaquer les vices de ce qu'on fait, son style clair, sa logique serrée, portent la conviction dans l'esprit de ses lecteurs; mais lorsqu'il s'agit du futur, l'homme à système moderne se fait apercevoir, et il nuit plus qu'il ne sert. Il lui faut donc un régulateur, et plutôt trop ferme que pas assez; car entre les mains d'un homme qui abonderait dans son sens, il aurait les plus grands inconvénients; et tels, que je préférerais son silence à ses services.

Telle est ma façon de voir; elle n'est pas nouvelle pour M. de Saint-Priest; mais je lui ouvrirai toujours mon âme avec autant de plaisir que de confiance.

P. S. L'on se tromperait assurément, si l'on accu-

sait le Roi d'avoir parlé trop vaguement; car ce vague est précisément la preuve d'une haute sagesse. Le Roi aurait fait très-imprudemment s'il avait posé des bornes qui l'auraient empêché d'avancer ou de reculer. En se réservant une certaine latitude d'exécution, il était bien inspiré. Les Français en conviendront un jour; ils avoueront que le Roi a promis tout ce qu'il pouvait promettre.

Charles II se trouva-t-il bien d'avoir adhéré aux propositions des Écossais? On lui disait, comme on a dit à Louis XVIII : « Il faut s'accommoder au « temps, il faut plier, c'est une folie de sacrifier « une couronne pour sauver la hiérarchie. » Il le crut, et il fit très-mal. Le roi de France est plus sage. Comment les Français s'obstinent-ils à ne pas lui rendre justice?

Si ce prince avait fait la folie de proposer aux Français une nouvelle constitution, c'est alors qu'on aurait pu l'accuser de donner dans un vague perfide, car dans le fait, il n'aurait rien dit; s'il avait proposé son propre ouvrage, il n'y aurait eu qu'un cri contre lui, et ce cri eût été fondé. De quel droit en effet se serait-il fait obéir, dès qu'il abandonnait les lois antiques? l'arbitraire n'est-il pas un do-

maine commun auquel tout le monde a un droit égal? Il n'y a pas un jeune homme en France qui n'eût montré les défauts du nouvel ouvrage, qui n'eût proposé des corrections. Qu'on examine bien la chose, et l'on verra que le Roi, dès qu'il avait abandonné l'ancienne constitution, n'avait plus qu'une chose à dire : *Je ferai ce qu'on voudra*. C'est à cette phrase indécente et absurde que se seraient réduits les beaux discours du Roi, traduits en langage clair. Y pense-t-on sérieusement, lorsqu'on blâme le Roi de n'avoir pas proposé aux Français une nouvelle révolution? Depuis que l'insurrection a commencé les malheurs épouvantables de sa famille, il a vu trois constitutions acceptées, jurées, consacrées solennellement. Les deux premières n'ont duré qu'un instant, et la troisième n'existe que de nom. Le Roi devait-il en proposer cinq ou six à ses sujets, pour leur laisser le choix? Certes, les trois essais leur coûtent assez cher pour que nul homme sensé ne s'avisât de leur en proposer une autre. Mais cette nouvelle proposition, qui serait une folie de la part d'un particulier, serait de la part du Roi une folie et un forfait.

De quelque manière qu'il s'y fût pris, le Roi ne pouvait contenter tout le monde : il y avait des in-

convénients à ne publier aucune déclaration ; il y en avait à la publier telle qu'il l'a faite; il y en aurait à la faire autrement. Dans le doute, il a bien fait de s'en tenir aux principes, et de ne choquer que les passions et les préjugés, en disant *que la constitution française serait pour lui l'arche d'alliance.* Si les Français examinaient de sang-froid cette déclaration, je suis fort trompé s'ils n'y trouvent de quoi respecter le Roi. Dans les circonstances terribles où il s'est trouvé, rien n'était plus séduisant que la tentation de transiger avec les principes, pour reconquérir le trône. Tant de gens ont dit, et tant de gens croyaient que le Roi se perdrait en s'obstinant aux vieilles idées! Il paraissait si naturel d'écouter des propositions d'accommodement! Il était surtout si aisé d'accéder à ces propositions, en conservant l'arrière-pensée de revenir à l'ancienne prérogative sans manquer à la loyauté, et en s'appuyant uniquement sur la force des choses, qu'il y a beaucoup de franchise, beaucoup de noblesse, beaucoup de courage à dire aux Français : « Je ne puis vous ren- « dre heureux, je ne puis, je ne dois régner que par « la constitution; je ne touche point à l'arche du « Seigneur; j'attends que vous reveniez à la raison;

combinées, le Roi mon neveu y est proclamé; l'Espagne m'invite à m'y rendre, et quand elle ne l'eût pas fait, où le roi était reconnu, là était la place du régent. Je pars du fond de la Westphalie; et en partant, j'écris au Roi d'Angleterre pour l'informer de mon dessein; ses ministres, ses ambassadeurs se récrient sur cela, en vérité, autant qu'ils l'ont fait sur le Mémoire du marquis de Noailles en 1778. Je tire le rideau sur les circonstances de l'évacuation de Toulon : je veux croire que c'est la faute de ceux qui y commandaient. Mais il est au moins singulier qu'une place, qui fut assiégée en 1707 par terre, par le prince Eugène, et par mer, par les Anglais, et qui leur a résisté, ait été prise par un Carteaux en 1793, quoiqu'elle eût la mer pour elle, et cela à l'époque précise où ses habitants, secouant les guenilles de la constitution de 1791, arboraient la cocarde blanche, et m'appelaient dans leurs murs. L'Angleterre, quinze mois après, envoie de grosses sommes à l'armée de Condé, tâche de lui donner de la consistance, mais elle ne fait pas une démarche pour vaincre la répugnance de la cour de Vienne, à m'y voir arriver.

Parlerai-je de Quiberon, de l'expédition de

avec des fers dorés. J'aimerais mieux cent fois qu'il eût la bonne foi de l'injustice.

Actuellement que faire? Je suis bien persuadé que fidèle à son système, le cabinet de Saint-James ne laissera pas remonter une machine qu'il a brisée sous un prétexte aussi frivole; cependant il n'est pas possible de ne pas faire quelques efforts, ne fût-ce que pour ma propre satisfaction, et ne fût-ce que pour me dire un jour : j'ai du moins défendu cet utile établissement.

Je crois donc qu'il faut faire un Mémoire (non pas pour réfuter le prétexte du droit des gens, quoique assurément cela fût bien aisé), mais pour démontrer l'utilité des travaux de l'agence, la nécessité d'un dépôt de fonds considérable, et le danger de rompre le fil d'une trame si bien ourdie. Il faudra le conclure en disant, que si la personne des agents actuels est cause du parti que S. M. B. semble avoir pris; malgré ma juste estime pour eux, je leur nommerai des successeurs, et que je suis assez sûr de leur dévouement à ma personne et à ma cause pour répondre qu'ils s'empresseront, sur le moindre ordre de ma part, à tout remettre entre les mains de leurs successeurs, et à leur fournir

à insérer, parce que, étant affectueuse pour les bons Français, elle prouve en même temps que je ne prétends pas renoncer à être Louis, *par la grâce de Dieu, etc*.... Du reste, votre projet est fort bien.

LETTRE XXIII.

1799.

Voici, mon cher Comte, l'instruction corrigée; à présent voici mes réponses à vos observations :

1° Je veux rappeler mes instructions, parce que j'y tiens, et que j'aime à être conséquent.

2° J'ai rayé le mot *toutes*: Dieu me garde d'appeler lois fondamentales toutes celles qui ont eu l'assentiment des États généraux! Mais je regarde le mot comme nécessaire, ne fût-ce que pour ne pas être accusé de faire aussi ma révolution.

3° Cette addition est inutile, puisque je dis plus loin que je suis dans l'intention de convoquer les États généraux; et que d'ailleurs il s'agit plus de lumières sur l'état des choses que des lumières des personnes.

4° Adopté. Voyez l'addition.

5° Adopté le sens. Voyez l'addition.

6° La force des armes est plus le mot propre, que la main forte.

7° Nul doute qu'il ne faille que les instructions soient contresignées par vous.

Maintenant, mon cher comte, faites copier l'instruction, contresignez-là d'avance, si cela vous est plus commode, et envoyez-moi la à signer. Je vous renverrai dans l'intervalle, les lettres pour l'agence.

LETTRE XXIV.

1799.

Je n'ai cessé depuis hier au soir, mon cher comte, de réfléchir à Pichegru : mes idées ne sont pas mûres, et ce n'est pas une chose sur laquelle je puisse me décider tout de suite, que de donner des instructions, mêmes provisoires, à un pareil personnage. Il y a d'ailleurs, comme vous l'observez

fort bien, une grande apparence qu'il en a reçu de mon frère. Il faut les connaître pour les approuver, si elles sont bien, pour les modifier avec prudence et ménagements, si elles ne conviennent pas; mais c'est de nous à lui qu'il faut que cela aille, et le duc de Fleury ni tout autre ne doit pas être notre organe. Sa mission est d'éclaircir un fait bien important, de porter à l'envoyé de Barras les assurances qu'il a demandées; de conclure, s'il y avait sûreté, et non pas de traiter de l'administration.

Il faut donc nous borner à approuver le parti que Thauvenay et lui ont pris de séquestrer Pichegru de Monnier. Il faudra ensuite réfléchir au moyen de communiquer avec le premier.

J'ai cherché et recherché la lettre de Dutheil, et j'ai fini par me convaincre que non-seulement je ne l'ai pas, mais que je ne l'ai même pas vue. Nous n'avons rien reçu hier d'Angleterre, qu'une lettre du duc d'Harcourt, que d'Avaray a dû vous remettre.

auquel je dois faire passer les instructions que je destine au Général; en même temps, que je ferai connaître à cette personne la ville et l'auberge que le Général aura choisies pour le lieu du rendez-vous; qu'avec ces précautions, le Général et la personne choisie par moi pour s'aboucher avec lui, se trouveront sans peine, et prendront, d'un commun accord, la correspondance du Général avec moi.

Enfin (si M. de Thauvenay trouve le Général dans les dispositions et les sentiments que tout annonce de sa part), lui dire que je le considère désormais comme Lieutenant-Général de mes armées, et que ses pouvoirs en énonceront la qualité.

Nom fictif de la personne en question : Brusac. Signalement : Cinq pieds trois à quatre pouces; ni gras ni maigre; cheveux et yeux noirs; physionomie ouverte; nez aquilin; bouche un peu enfoncée; menton relevé et fourchu; barbe très-noire; teint clair.

Erratum. Page 6, ligne 1. « Et dont l'autre est émigré, » — *lisez :* « et dont l'autre, après avoir, au péril de sa vie, sans cesse renaissant, justifié la

(Et sur une note de M. le comte de Saint-Priest au Roi, S. M. a écrit de sa main, par apostille :)

Je vous renvoie le tout, et je vois avec plaisir que la confiance en vous est un mal de famille.

LETTRE XXVIII.

1799.

Je pense comme vous, mon cher comte, qu'une lettre de moi à l'Empereur, relativement au voyage de ma nièce, est absolument inutile. Le courrier du comte de Cobentzel, qui a passé vendredi, portait vraisemblablement les réponses sur cet objet; et d'Avaray qui, suivant toutes les apparences, sera ici sous deux jours, nous donnera les solutions que sa lettre annonce.

Quant à l'affaire Barras, ce que Monnier et Fauche nous écrivent, me paraît beaucoup trop vague, pour faire la matière d'une lettre. Nous ne serions dans le cas d'écrire que pour éviter (et encore serait-il bien tard) le tort d'en avoir fait un mystère; mais nous ne l'avons pas, ce tort. J'ai relu toutes les let-

Extrait de la lettre de M. Monnier.

(De la main du Roi.)

1799.

J'ai cru arriver à un terme prochain et heureux en donnant pleine connaissance de l'affaire au général Pichegru ; livrant ensuite, d'après son avis, la négociation à un prince magnanime (l'Empereur de Russie) et à des hommes d'État qui seuls, dans ce moment, peuvent vous transmettre nos vœux et nos pensées.

LETTRE XXIX.

1799.

Je vous renvoie, mon cher comte, vos minutes et les trois lettres du duc d'Harcourt. Je vous prie de faire passer ces dernières à d'Avaray, qui ne les a pas encore lues.

Je garde les deux lettres de M. l'archevêque de

de feu Louis XVI, roi de France et de feue Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne d'Autriche, reine de France, son épouse.

LETTRE XXXIV.

1799.

Voici, mon cher comte, en attendant un travail plus sérieux, la liste des livres dont je parlais hier. L'article *Religion* a été revu et corrigé par l'abbé Edgeworth. En lisant ce catalogue, vous trouverez peut-être quelques livres (comme *l'Art de vérifier les Dates*) qui ne vous paraîtront pas trop convenir à ma nièce, mais il est bien difficile, même en songeant à ses enfants, de s'oublier entièrement soi-même. Je vous prie de faire copier ce catalogue, et de l'envoyer tout de suite à M. de Thauvenay. Il faudra lui faire observer que, pour faire venir ces livres de Paris (excepté l'*Imitation*, qui doit venir d'Angleterre), il ne faut pas qu'il se serve de Fauche, qui est trop cher, mais de M. Baudus, auteur du journal intitulé: le *Spectateur du Nord*,

nements encore existants pouvait vivre en même temps que le prétendu code des droits de l'homme; comme si la guerre sourde n'était pas cent fois plus dangereuse pour eux, que la guerre ouverte.

Je vous envoie aussi la lettre du baron de Castelnau.

LETTRE XXXVIII.

1799.

L'archiduc est arrivé, il sera ici dans une demi-heure. Quant à la visite de mon neveu, je trouve que ce serait trop, avant; mais je crois qu'après, elle sera bien placée. J'en dis de même pour le grand-duc. Mais quand la grande-duchesse arrivera, je me propose d'aller lui faire moi-même une visite, sans attendre la sienne.

LETTRE XL.

1799.

Je joins ici, mon cher comte : 1° une lettre du Roi de Sardaigne, qui me fait part de la mort de son neveu; c'est une lettre de cérémonie. Ainsi en voilà encore un qui a franchement sauté le fossé. Elle peut, quant à la forme, servir de modèle pour la réponse; à cela près, qu'on a oublié au bureau de Cagliari, que je suis son beau-frère. Il ne faudra pas faire le même oubli dans la réponse, mais mettre après cousin, *et beau-frère*. Quant au fond, c'est un compliment de condoléance. Mon beau-frère me dit dans une lettre particulière qu'il compte retourner le mois prochain sur le continent; ma sœur ne m'en paraît pas aussi sûre, et moi je n'en crois rien par les raisons que vous savez trop bien; 2° les lettres de l'évêque de Nancy et de l'abbé de Pons; il y a du chiffre dans cette dernière; 3° le billet du comte de Dietrichstein; je crois aux malles pour la femme, mais je n'ai pas une foi aussi ferme pour

en comparant les différents rapports, qu'on pourrait en juger ; enfin, que j'attends avec confiance les réflexions que S. M. I. aura pu faire, d'après le plus ou le moins d'importance qu'elle jugera que cet objet mérite.

2° Lui dire que j'ai fixé définitivement à vingt-cinq le nombre des personnes qui doivent accompagner ou suivre la Reine, et que j'ai renvoyé à Budweiss la liste telle que je l'ai définitivement arrêtée : que je désire que le prince Bezborodko fasse mention à qui de droit du marquis de Nesle, premier écuyer de la Reine, avec un domestique, comme faisant nombre dans les vingt-cinq, de manière à ce qu'il n'éprouve aucune difficulté pour entrer en Courlande, soit qu'il accompagne, suive ou précède la Reine.

J'ai fort bien lu vos notes au crayon, et j'y ferai droit.

LETTRE XLIII.

1799.

J'ai fait une réflexion : c'est qu'il est possible que la lettre de mon frère eût été déjà ouverte et déchiffrée, lorsqu'elle m'est parvenue, et qu'ainsi on s'aperçût de ce que j'y ai ajouté, ce qui affaiblirait la confiance. Pour parer à cet inconvénient, je prends le parti d'en revenir à la troisième personne, et en conséquence je vous renvoie la pièce à faire recopier dans ce sens. J'en ai retranché le dernier alinéa, qui me paraît au moins aussi inutile que le petit projet de l'abbé Sieyès.

Je vous renvoie aussi l'extrait des bulletins : 1° parce que je trouve inutile de nommer tout du long M. de Bussy, qui peut être calomnié ; 2° parce qu'il y avait des incorrections, et qu'une pièce à envoyer à l'Empereur doit être bien au net.

réticences. Ce n'est pas le cas de lui donner des instructions si fort à l'avance.

Par toutes ces raisons, je me suis déterminé à ajourner la confidence et l'envoi de nouvelles instructions.

LETTRE XLV.

1799.

Sans doute, mon cher comte, il faut bien réclamer la boîte. La lettre de Lamarre me donne une clef assez fâcheuse d'une phrase de M. de Gallo qui m'a dit que la déclaration qu'on ferait en entrant en France, ne contiendrait rien qui pût blesser mes droits. Cette tournure équivoque ne m'avait pas fait grand plaisir, et la note explicative ne m'en fait pas davantage. Quant à lui, s'il était Vénitien, M. de Mordvinof ne le rangerait pas dans la classe des coquins, mais des.... Au reste, il paraît que les opérations et déclarations sont encore bien peu concertées entre Vienne et Pétersbourg; j'en suis fâché.

il ne faut pas parler de l'idée d'une proclamation de votre serviteur. L'envie n'aurait qu'à leur prendre de la faire eux-mêmes. J'ai déjà échappé à ce danger, il y a quatre ans, et je n'ai pas envie d'y retomber.

LETTRE XLVIII.

1799.

Je pense comme vous, mon cher comte, que l'affaire de la déclaration doit être profondément méditée. Votre avis est que je dois la rendre en ce moment (c'est-à-dire, sûrement, la soumettre à l'Empereur). Le mien, comme je vous le disais hier, n'est pas fait. Je joins ici une note de d'Avaray, que vous avez déjà vue, et une nouvelle que je vous confie, et qu'il m'a remise hier au soir; elles me paraissent mériter attention. Remettez-moi sur tout cela vos observations. Nous nous rassemblerons ensuite pour raisonner de l'affaire à fond.

Vous devez avoir actuellement les papiers. Du nord au midi, les nouvelles sont, à mon sens, plus qu'inquiétantes.

donc travailler à ma lettre; aussi bien, faudrait-il toujours écrire à l'Empereur, pour le remercier de ce qu'il a fait pour le comte, et je mettrai dans cette lettre la réponse à l'Office, motivant cette forme sur l'incertitude où je suis, si une autre conviendrait à S. M. I., et sur mon empressement à lui exprimer mes sentiments.

LETTRE L.

1799.

Je vous renvoie les papiers, mon cher comte. L'ouverture que semble faire Barras, peut être très-importante, mais j'y vois aussi quelques sujets d'inquiétude; l'aventure de mes anciens agents me rend soupçonneux. Il faut, sans entrer en détail, remercier M. l'archevêque de Bordeaux de ses vues; je les trouve en général fort sages, et vous savez bien que, pour la plupart, ce sont les miennes. Pour ce qui le regarde personnellement, j'ai reçu une lettre de mon frère qui m'a rendu compte de leur entrevue,

LETTRE LII.

1800.

Voici votre minute, mon cher comte, mais je n'ai pas la dépêche entière de Thauvenay.

Si j'avais été M. de Moustier, j'aurais répondu à M. Pitt en 1799, « *I have to say, that like many others,* « *you have first been robbersand are turned honest* « *people when you have seen that there was no profit to* « *be else.*

Quelle différence de la politique de Paul Ier à celle-là !

LETTRE LIII.

1800.

Renvoyez-moi, je vous prie, mon cher comte, l'instruction pour le cardinal Maury dont je suis fort content. Quant à M. de Chastellux : 1° il se peut, à ce

LETTRE LIV.

1800.

Le prince Gortschakoff envoie d'ici une estafette à l'armée; cela m'a donné l'idée d'en profiter, pour répondre tout de suite au Pape [1]. Vous verrez, mon cher comte, que je fais allusion à sa conduite, lorsque les patriotes sont venus auprès d'Imola, et au nom de Clermont[2], que l'on croit (je le sais par une lettre du cardinal Maury) être vraiment le sien. Je vous prie de me renvoyer ma minute, afin que je la transcrive.

[1] Voir dans l'appendice une lettre du cardinal Maury au comte de Saint-Priest, datée de Venise, à l'époque de l'élection de Pie VII.

[2] Chiaramonte.

beaucoup à ce que le corps de ma pauvre tante [1] soit un jour transporté en France; 3° j'espère bien, si ma tante [2] en conserve les moyens, qu'elle viendra au secours des personnes qui étaient attachées à ma tante Victoire; mais les garder auprès d'elle, nommément les Chastellux, cela ne sera pas. Cela était facile à prévoir par les dernières lettres de M. de Chastellux, et, j'en suis sûr, d'après celle de ma tante; 4° la dernière phrase devrait, ce me semble, être libellée ainsi : du Roi, de la Reine, de Monsieur et de madame la duchesse d'Angoulême.

LETTRE LVI.

1800.

Je n'aime pas du tout ce que l'évêque de Nancy nous mande au sujet de la conduite des Napolitains dans l'État ecclésiastique. Si le Pape, ou du moins le gouverneur papal (en supposant que S. S. ne pût, par raison de santé, quitter Florence) n'est pas rétabli, c'est une infamie pire que celle du Di-

[1] Madame Victoire, fille de Louis XV, qui venait de mourir à Trieste.

[2] Madame Adelaïde, fille de Louis XV.

lant; et j'ai tout franchement trop mauvaise opinion du moral de l'homme, pour lui confier une pièce dont il pourrait abuser; ainsi, laissons cela.

Le gouverneur vient de me faire dire que l'archiduc viendra ici ce matin; il croit que ce sera sur les onze heures; mais il en est de cela comme de l'éclipse de 1764. Je lui proposerai à dîner, il le refusera, et tout sera à merveille.

LETTRE LVIII.

1800.

Je vous avais dit hier, mon cher comte, sans y faire trop de réflexion, que je prierais l'abbé Georgel à dîner; mais y ayant repensé depuis, j'ai trouvé que cela n'était pas convenable; et j'ai dit à M. de Villequier de prier seulement les deux commandeurs.

vous connaissez le marquis de....; je le connais bien, moi, pour mes péchés; il aurait inventé l'art d'intriguer, s'il n'eût été connu longtemps avant lui. Il faut répondre à l'abbé de Bonneval, très-poliment, sans lui dire un mot de notre secret, mais de manière à ce que cette respectable famille se tienne tranquille.

Le comte Étienne [1] ne pouvait partir que demain, à cause de sa voiture; d'après cela, il vaut mieux avoir reçu la poste d'Angleterre, et je lui dirai de ne partir que dans la nuit.

LETTRE LXI.

1800.

Je pense bien que l'histoire du Père abbé de la Trappe [2] est un roman sur un faux Louis XVII, et que l'évêque de Nancy doit savoir ma façon de penser à cet égard; mais, vis-à-vis du Père abbé, c'est

[1] De Damas, depuis duc de Damas.

[2] Le père de Lestrange, abbé de la Trappe.

LETTRE LXII.

Mittau, 31 mars 1800.

L'explication que vous me donnez, mon cher comte, me fait parfaitement bien entendre la lettre du comte de Moustier; et quoiqu'il eût mieux valu prendre mes ordres avant de répondre à son ouverture, je suis satisfait à cet égard. Mais je vois avec peine les idées que vous avez conçues. Bien avant l'âge où le cardinal de Fleury est entré au ministère, et où M. de Maurepas y est rentré, j'espère que vous ne songez pas à me quitter. Cependant, pour satisfaire votre délicatesse, je vous promets de réfléchir très-sérieusement à vous chercher de l'aide.

bien supérieure à celle que toutes leurs victoires leur ont acquise, et qu'en portant les derniers coups à l'hydre révolutionnaire, François II assurera solidement le repos de ses États et de l'Europe. Je le souhaite encore, parce que je le regarde comme un moyen efficace de rétablir l'harmonie entre les deux cours impériales; harmonie si nécessaire au succès de la bonne cause, et qu'en mon particulier je désire passionnément par le double motif de l'intérêt et de la reconnaissance.

Louis.

NOTE DU ROI POUR M. DE SAINT-PRIEST.

J'ai exposé dans mes instructions mes vues, mes désirs, le point où je souhaite que l'affaire soit amenée; et je désire ardemment que le zèle et les moyens du comte de Saint-Priest l'y amènent en effet. Cependant cela sera peut-être impossible,

et je sens qu'il faut lui donner plus de latitude : en outre, j'ai fait mes instructions de manière à pouvoir au besoin être produites, *in extenso*. Je veux lui donner ici de nouvelles armes, et lui fixer en même temps les points auxquels il doit tenir, et ceux sur lesquels il peut céder.

Une première réflexion qui, présentée avec habileté et mesure, ne peut manquer d'effet sur M. de Thugut, c'est que la cour de Vienne, en accueillant franchement les ouvertures que je lui fais, évitera un grand danger; celui de me voir, par l'entremise de Paul Ier, me tourner entièrement du côté de la Prusse. Les cabinets de Pétersbourg et de Berlin se rapprochent, et tout annonce que ce dernier n'attend que la parfaite union du Nord, et l'ébranlement du trône de Buonaparte, pour déterminer avec la Russie des mesures favorables à ma cause et à ma personne, et défavorables à l'Autriche, par cela même que ce ne serait plus que par une espèce de nécessité qu'on l'y verrait concourir.

L'acquisition que la maison d'Autriche a faite des États vénitiens, lui donne sur l'Italie et même sur la Turquie une prépondérance capable d'inquiéter

chambre apostolique seront indubitablement fort diminués. Or, l'État ecclésiastique, tel qu'il existait au 1er janvier 1796, me paraît dans la plus juste proportion. S'il ne peut donner à un Grégoire VII, à un Boniface VIII, les moyens de satisfaire leur ambition, il est suffisant pour soutenir la dignité pontificale. D'ailleurs, qui peut raisonnablement craindre aujourd'hui la turbulence des Papes? Les limites des deux autorités sont tellement fixées, et l'esprit, non pas de tel pays en particulier, mais de tous en général, est tel, que s'il y a des usurpations à redouter, c'est bien plus de la part de la puissance séculière, que de la puissance ecclésiastique. Ainsi, il n'y a aucun motif pour vouloir diminuer celle du Pape.

Mais si la cour de Vienne a cette intention, elle se prévaudra peut-être du traité de Tolentino, et soutiendra que ce n'est pas diminuer l'État ecclésiastique, que de le remettre au point où il était avant le 1er janvier 1798. «Nous avons, dira-t-on en ce cas, conquis la Cisalpine, nous devons posséder son territoire, tel que nous l'avons trouvé, sans nous embarrasser de l'époque ni des motifs des traités qui lui ont assigné telle ou telle limite.»

A cet argument que l'on alléguera peut-être, pour se faire un mérite de ne demander au Roi de Sardaigne que quelques places appliquées également à la prétendue république piémontaise, M. de Saint-Priest pourra répondre par cette maxime générale : qu'on ne peut profiter des dépouilles des Brigands, au détriment des légitimes propriétaires. Mais il est d'autres raisonnements plus pressants qu'il peut encore employer avec succès : « Vous arguez, pourra-t-il dire, des traités; pourquoi celui de Tolentino serait-il le seul sacré pour vous? Vous avez signé ceux de Léoben et de Campo-Formio; vous jouissez des fruits de ce dernier; respectez-en les stipulations; reconnaissez que la Cisalpine, la Ligurie, sont des républiques indépendantes, que la Belgique est réunie à la France; ou déclarez-les nuls, et rendez Venise à sa municipalité, si ce n'est à son grand conseil. Vous avez, il est vrai, conquis la Cisalpine, mais vous ne possédez pas un pouce de terre à la rive gauche du Rhin : ainsi le traité de Campo-Formio est encore intact à cet égard, ou du moins le droit de conquête subsiste dans son intégrité. Gardez donc les vôtres, nous en ferons de même. Mais si vous voulez être justes, si vous ne

voulez pas vous-même sonner le tocsin contre vous, dans toute l'Europe, sachez vous contenter d'une acquisition aussi importante que celle de Venise, qui vous rend à l'égard de l'Italie, ce que la Russie fut, pendant plus de soixante ans, à l'égard de la Pologne; c'est-à-dire non pas possesseurs, mais à peu près arbitres souverains. Ne touchez pas au duc de Parme; rendez au Pape, rendez au Roi de Sardaigne leurs États, tels que les traités faits avec les puissances légitimes les ont circonscrits, et votre modération vous sera plus avantageuse que l'abus de vos victoires ne pourrait jamais l'être.

A ces raisons palpables s'en joignent d'autres qui me sont personnelles; c'est que mon adhésion formelle à de pareils agrandissements de la cour de Vienne, outre la répugnance naturelle que j'en éprouve, me ferait le plus grand tort en France où l'on me reprocherait d'avoir sacrifié mes proches à la soif de régner. Si M. de Thugut est frappé de ces raisons, et qu'il consente à laisser les choses *in statu quo ante bellum,* relativement au Roi de Sardaigne et au duc de Parme, je serai pleinement satisfait; et alors, M. de Saint-Priest travaillera aussi à faire rétablir la république de Gênes dans son an-

cien état. Mais si la cour de Vienne insiste pour des augmentations, telles que Novarre, Alexandrie et Tortone d'une part, et le duché de Guastalla de l'autre (car je ne suppose pas le projet d'une spoliation entière du duc de Parme), il faudra du moins que l'État de Gênes serve à indemniser ce prince et le Roi de Sardaigne. Enfin, si l'on insiste particulièrement sur l'abandon des légations romaines, la réponse, en dernière analyse, sera que, ce n'est pas au fils aîné de l'Église à se prononcer pour une usurpation que les autres puissances chercheront sûrement à réprimer. Mais à l'égard de tous arrangements en Italie, qui ne léseraient ni le Roi de Sardaigne, ni le duc de Parme, ni le Pape, l'Empereur me trouverait toujours disposé à m'y prêter.

J'ai exposé dans mes instructions mes principes sur les conquêtes de la prétendue république. Mon intention serait donc, et M. de Saint-Priest en pouvait prendre en mon nom l'engagement, de soutenir le rétablissement de l'Empire germanique dans son intégrité, telle qu'elle existait à l'égard de la France au 1er janvier 1789. A l'égard de la Belgique, à laquelle la maison d'Autriche paraît avoir renoncé, et dont elle recevrait le dédomma-

dra, convaincu, comme je le suis, du besoin que nous avons l'un de l'autre. M. de Saint-Priest pourrait dire hardiment que si j'avais la honteuse faiblesse d'y consentir, le traité qui s'ensuivrait ressemblerait trop à celui de Madrid, pour ne pas avoir les mêmes suites. Enfin, si malgré toutes ces raisons, le ministre autrichien s'obstinait jusqu'à faire de la cession de la moindre bicoque en France une condition *sine qua non*, M. de Saint-Priest n'aurait plus qu'à demander des passe-ports pour venir me retrouver.

S'il venait à être question de l'échange de la Bavière, cet article devrait, sans nul doute, être renvoyé à la pacification générale, parce qu'en effet je ne pourrais le garantir, sans allumer le flambeau d'une nouvelle guerre déplaisante à la France, et qui pourrait armer contre l'Autriche et moi, non-seulement la Prusse et tout le nord de l'Allemagne, mais peut-être la Russie et jusqu'à l'Angleterre.

Si, contre toute apparence, M. de Thugut parlait du gouvernement futur de la France, M. de Saint-Priest n'aurait à lui faire que cette réponse : « Le Roi ne peut savoir encore ni ce qu'il sera possible

de rétablir de l'ancien ordre de choses, ni ce qui sera utile et sage de conserver du nouveau; mais ce qu'il y a de certain, c'est que les intérêts, non-seulement de tous les souverains, mais de quiconque possède la moindre chose, sont que les principes d'une révolution qui a renversé tant de trônes, et ébranlé toutes les propriétés, soient extirpés jusqu'à la dernière racine. »

Enfin pour poser le *minimum* des avantages que je puis retirer de la mission de M. de Saint-Priest, ce serait la liberté de m'établir en Italie, en deçà de Rome et de Naples, avec ma reconnaissance implicite, un ministre accrédité à Vienne, la certitude des égards dus à mon rang; enfin l'engagement formel, positif et par écrit, de concourir à mon passage en France, aussitôt que les circonstances et l'état des choses pourront le permettre.

M. de Saint-Priest doit perdre de vue, pour ainsi dire, la négociation que j'ouvre à Pétersbourg, l'objet de sa mission étant ma reconnaissance et mon activité consenties et autorisées par la cour de Vienne. Je l'informerai promptement néanmoins de ce que je pourrai obtenir de ce côté-ci, afin de pouvoir, s'il y a lieu, combiner nos démarches;

craint de la perdre. M. Franck, le médecin le plus accrédité de cette ville, lui a déclaré que l'air humide de Mittau a causé tous ses maux, et serait mortel pour elle. Je ne puis l'y ramener ni l'abandonner seule ici. Lui consacrer mes soins dans l'état où elle se trouve, est devenu mon premier devoir. Appelé il y a cinq ans, par Votre Majesté auprès de sa personne, j'obéis sans attention à mon âge avancé; je ne l'écouterais peut-être pas davantage aujourd'hui, si je n'avais à sacrifier que moi, quoique très-clairvoyant sur l'affaiblissement de ma santé. J'en fis l'aveu à Votre Majesté le printemps dernier, en lui proposant de me donner un successeur. Elle daigna, pour m'en détourner, m'alléguer des exemples que je ne me sens pas capable d'imiter. J'insiste donc, avec le plus profond respect, Sire, sur ma demande de retraite. Je me rappelle que le jour de mon départ de Mittau, V. M. elle-même cita pour un cas semblable au mien le mot d'Horace, *solve senescentem*. Laissez, Sire, à une épouse infirme un vieillard presque achevé par un voyage pénible, entrepris avec plus de zèle que de vigueur. Dans ma débile existence, je ne cesserai de former les vœux les plus ardents

que les suites n'auront rien de fâcheux. Mais vous sentez que le malade n'est pas en état d'écrire. Il me charge donc de vous dire qu'il n'a pu s'occuper de votre lettre du 16 juin, quoique reçue il y a huit jours, *tant qu'il a été hors de ce monde* (ce sont ses expressions); mais que, actuellement qu'il est mieux, il vous en remercie, et prend grande part aux bonnes nouvelles que vous lui donnez de madame de Saint-Priest et de ses enfants.

Ma commission faite, j'en remplis une autre, en vous disant combien mon neveu et ma nièce sont sensibles au souvenir de madame de Saint-Priest et au vôtre.

Enfin, parlant en mon propre nom, je vous prie de dire mille choses de ma part à votre femme, et vous renouvelle avec grand plaisir, mon cher comte, l'assurance de toute mon amitié pour vous.

LOUIS.

LETTRE LXVI.

Varsovie, 15 mars 1802.

J'ai reçu, mon cher comte, votre lettre du 22 février. La commission que je vous ai donnée, par la mienne du 19 janvier, était si simple que je serais presque embarrassé de vous dire que je suis parfaitement content de la façon dont vous l'avez remplie, si je ne savais qu'en toute chose la matière donne moins de mérite à l'ouvrage, que la main de l'ouvrier. Je suis vivement sensible à l'accueil que le Roi de Suède vous a fait; j'y ai reconnu, comme dans toutes ses actions, le digne fils de Gustave III, et c'est une véritable consolation pour moi de songer que l'ami qu'un crime affreux m'enleva, il y a dix ans, revit tout entier dans son successeur.

Je voudrais pouvoir recevoir votre compliment sur la grossesse de ma nièce; mais, hélas! ce bonheur n'est que dans les gazettes.

Adieu, mon cher comte, mille choses à madame de Saint-Priest.

Louis.

LETTRE LXVII.

Varsovie, 2 mars 1803.

Je ne sais, mon cher comte, si vous serez fort surpris, en lisant les pièces ci-jointes. Il était naturel de penser que Buonaparte, qui sent fort bien le peu de solidité de sa puissance, chercherait à anéantir le titre qui rend et rendra à jamais les siens nuls. Il a pu aussi, se voyant partout obéi, *ad nutum*, espérer que ses offres m'éblouiraient : mais j'ose me flatter que vous devineriez ma réponse, quand même je ne vous en enverrais pas copie. Je ne sais si c'est trop présumer, mais je crois que le Roi de Suède, qui dès sa plus tendre jeunesse a déployé un si grand caractère, qui vient encore d'en donner des preuves dans l'affaire des indemnités, sera content de ma conduite. En cette occasion, cependant, vous sentirez vous-même que ce n'est qu'avec la plus grande réserve qu'on peut instruire ce prince de tout ceci; les égards dus au

Roi de Prusse m'en font la loi. Mais il est également sage de prévoir les conséquences, *of that transaction*. Une de celles qui se présentent le plus naturellement, est mon expulsion d'ici. Or, dans ce cas, fermement résolu à ne pas retourner en Russie; ayant même, l'été dernier, refusé les offres de l'empereur Alexandre, à ce sujet, je pourrais me trouver assez mal à l'aise. Je vous charge donc, avec toute la prudence qui est en vous, de sonder le terrain, pour savoir, si le cas arrivant, le Roi de Suède m'accorderait un asile dans son duché de Poméranie (que Gustave III m'offrit en 1791, pour y réunir, former et exercer nos émigrés); et même si je pourrais m'y rendre, sans demander un nouvel agrément; car vous sentez qu'il y aurait telle chance, qui ne me laisserait pas le temps de former une nouvelle demande.

Je joins ici une lettre pour le Roi de Suède. Je la livre à votre prudence pour la jeter au feu ou en faire usage, suivant l'occurrence.

Adieu, mon cher comte, etc.

LOUIS.

LETTRE LXVIII.

Varsovie, 12 août 1803.

Il y a environ trois mois, mon cher comte, que j'ai reçu votre lettre. Je me suis borné à vous en faire accuser réception, me réservant de vous écrire moi-même, lorsque je trouverais une occasion sûre, au moins jusqu'à Hambourg; elle se présente aujourd'hui, et j'en profite avec empressement. J'espère cependant que le Roi de Suède n'a pas douté de ma sensibilité, à la manière dont il a accueilli ma confidence, et surtout de ma reconnaissance à la grâce extrême avec laquelle il m'a accordé ma demande éventuelle. Toujours aux ordres des circonstances, j'ignore si j'en profiterai; mais le cœur ne considère que le bienfait en lui-même. Je vous charge donc d'exprimer à S. M. S. combien je suis touché; de lui dire avec quelle douce satisfaction pour moi-même, et quel espoir pour la France et l'Europe, je vois en lui

l'héritier des sentiments comme du sceptre de Gustave III. Ajoutez-lui que je regrette vivement de n'avoir pu m'acquitter plus tôt de ce devoir, surtout en pensant combien son voyage actuel retardera l'exécution de la commission que je vous donne aujourd'hui.

Je vous charge aussi, mon cher comte, de dire au comte de Fersen, que je suis vivement touché des marques d'amitié qu'il m'a données en cette occasion. Je m'y attendais assurément de sa part; mais je n'y suis pas moins sensible.

Enfin l'accueil que le Roi de Suède a fait à mes premières communications m'engage à les continuer. En conséquence, je joins ici : 1° le récit abrégé d'un second entretien que j'ai eu avec le président de Meyer environ trois semaines avant le premier; 2° les adhésions que j'ai reçues de tous mes parents, sauf M. le prince de Conti, avec lequel les communications sont trop difficiles, pour que j'aie encore pu avoir de ses nouvelles. Comme le secret n'en est plus un, je crains que ces pièces mêmes ne soient déjà connues du Roi de Suède, lorsqu'il retournera dans ses États, mais je ne veux pas du moins avoir à me reprocher de ne

à la commission dont V. M. m'a honoré. J'ai cru ne pouvoir mieux faire pour m'en acquitter, que de m'adresser à M. le comte de Fersen, dont elle connaît le zèle et la fidélité. Je l'ai trouvé parfaitement disposé à servir V. M. de tous ses moyens; en conséquence il s'est engagé à demander au Roi son maître une audience pour moi, afin de lui remettre la lettre dont il a pris la copie en en présageant le succès, fondé sur ce qu'il savait des dispositions et de la générosité de sa Majesté suédoise. Cette audience secrète a eu lieu hier. Le Roi était seul; je lui présentai la lettre de V. M., en lui disant quelques mots relatifs à ma commission. Lecture faite, ce monarque m'a témoigné combien il était sensible à la situation de V. M. et à sa confiance en lui; qu'elle pourrait être assurée de trouver à Stralsund, dès qu'elle le jugerait à propos, l'asile qu'elle désirerait, et que le gouverneur aurait des ordres éventuels de recevoir dans ses places, sous l'incognito convenu, V. M. et sa suite. Le Roi m'a ajouté que l'amitié qui la liait à Gustave III, était pour son fils un titre sacré, auquel il ne porterait jamais atteinte; qu'il aurait bien voulu lui-même l'exprimer à V. M.; mais qu'il aimait

voyage, que j'ai été contraint d'exiger de lui qu'il ne me suivît point ici. Cette privation m'est cruelle; mais elle n'était que trop nécessaire; le temps que j'ai eu me l'a prouvé. Le paquet que je joins ici, sous le couvert du général Benkendorff, avec lequel j'en suis convenu, en passant à Riga, est pour lui. Si, comme je n'en doute pas, il part souvent des bâtiments de Stockholm pour Riga, je vous prie de profiter du premier qui partira pour transmettre mon paquet : s'il ne s'en trouvait pas, il faudrait bien se servir de la poste, mais je préférerais de beaucoup l'autre voie.

Adieu, mon cher comte, mille choses à madame de Saint-Priest; vous connaissez, etc.

LOUIS.

LETTRE LXXII.

Calmar, 8 octobre 1804.

Mon frère est arrivé hier en très-bonne santé, mon cher comte, prenez part à ma joie. J'ai reçu hier et avant-hier vos expéditions du 2 et du 3, et je vous

LETTRE LXXIII.

Calmar, 17 octobre 1804.

J'ai reçu, mon cher comte, votre lettre, par le comte de Fersen, et depuis celle du 8 de ce mois. Pour m'épargner bien de l'écriture, je prie le comte de vous rendre notre conversation : je vous dirai seulement que je n'ai pas été médiocrement flatté de me voir proposer par lui ma propre idée.

J'ai vu avec grand plaisir le comte de Duben; mais son séjour ici a été trop court, et je n'ai pas seulement eu le temps de lui donner à dîner.

Je vous remercie des œuvres de Gustave III; j'en ai commencé la lecture; on dit que la traduction est faible; mais moi qui ne sais pas le suédois, j'en suis content.

Voici mon dernier paquet pour Riga : la saison me presse, et je repartirai au commencement de

la semaine prochaine, afin d'être au moins à peu près sûr d'éviter le coup de vent des morts.

Adieu, mon cher comte, etc.

LOUIS.

LETTRE LXXIV.

Calmar, 22 octobre 1804.

Cette lettre, mon cher comte, vous sera portée par l'abbé André; j'avais d'abord eu le dessein de l'envoyer en Angleterre, mais j'ai pensé qu'il n'était pas temps, et qu'il attendra mes ordres en Suède. Je le recommande à vos soins pendant le séjour qu'il y fera. Je pars demain si le vent est bon, et je retourne à Riga. Je ne vous cacherai pas que je suis fort aise d'avoir annoncé d'avance que je prendrais ce parti; car j'ai reçu hier une lettre de M. de Hardenberg, adressée à d'Avaray, avec prière de m'en communiquer le contenu, qui porte en somme que la conférence de Calmar, dans un moment où une brouillerie ouverte éclate entre le roi de Suède et la France, rend, pour le moment, mon séjour dans

garde; tous ne parlent que de leur colonel, s'informent de son état, comme des enfants pourraient faire de celui de leur père. Je veux être le premier à vous apprendre que l'Empereur ayant donné quelques médailles à distribuer parmi les soldats de ce brave régiment, tous ont demandé qu'il y en eût une pour un cadet, qui a plus qu'un autre contribué à emporter Emmanuel du champ de bataille.

Adieu, mon cher comte. Vous connaissez, etc.

Louis.

LETTRE LXXVIII.

A Gosfield, 29 février 1808.

J'ai reçu, mon cher comte, votre lettre du 31 janvier. Je me félicite sincèrement avec vous du retour de vos enfants à Pétersbourg. J'espère que leurs blessures achèveront promptement de s'y guérir; ce sera alors que je jouirai d'avoir, quoique bien faiblement, rempli à leur égard le personnage du Samaritain.

APPENDICE.

I.

LETTRE DE VOLTAIRE AU COMTE DE SAINT-PRIEST[1].

Ferney, 17 juin 1771.

Monseigneur, le triste état de ma santé ne m'a pas permis de remercier plus tôt votre Excellence au nom de ma petite colonie et au mien : elle a perdu un grand appui dans M. le duc de Choiseul; mais la protection dont vous voulez bien l'honorer lui tiendra lieu de tout.

Je crois que le sieur Pinel partira bientôt chargé de quelques montres qu'il a commandées à ces artistes. Je crois que voilà la première fois qu'un petit village de France a commercé avec la Turquie, la Russie, la Hollande et l'Espagne.

Cette entreprise singulière commence à être de quelque utilité et mérite certainement l'attention du gouvernement auquel, d'ailleurs, nous n'avons demandé aucun secours. Notre colonie ne veut que la liberté de travailler et de faire venir de l'argent en France; elle a eu jusqu'à présent toutes les facilités possibles, malgré les obstacles qu'elle a trouvés

Si la première tentative du sieur Pinel réussit en Turquie, il y a lieu d'espérer que mon village des horloges réussira. On a bâti déjà plusieurs maisons assez grandes, de pierres de taille, qui ne sont pas communes dans nos hameaux, et qui ne sont pas même, dit-on, en trop grande quantité dans Stamboul.

Je regarde ce petit établissement comme un prodige, sup-

[1] Publiée pour la première fois dans l'édition de Voltaire, par M. Renouard. T. LXIII, p. 358.

posé qu'il dure : je l'ai encouragé par des dépenses immenses pour un particulier, sans y avoir d'autre intérêt que celui de faire le bien de l'État, autant qu'il est en moi. Mon âge ne me permet pas l'espérance de voir de grands progrès, mais les premiers essais sont déjà très-heureux. Mes colons ont un avantage singulier, celui de travailler à bien meilleur marché qu'à Paris et à Londres, et surtout d'être d'excellents artistes : ils fournissent même en France beaucoup d'horlogers qui mettent hardiment leurs noms aux ouvrages qui se font chez moi.

La Turquie pourra être un meilleur débouché encore que Paris, lorsque la paix sera faite; car, enfin, il faudra bien qu'elle se fasse.

Les princes chrétiens ne se sont jamais accordés pour renvoyer les Turcs au delà du Bosphore, et probablement ils resteront encore longtemps, malgré les armes victorieuses des Russes.

Dans ma solitude, entre les Alpes et le mont Jura, je ne puis amuser votre Excellence par des nouvelles que vous avez sans doute de Paris. S'il y avait quelques livres nouveaux imprimés à Genève, qui puissent occuper vos moments de loisir, je m'offrirais à être votre commissionnaire, et vous verriez, par mon zèle et par mon exactitude, combien vos ordres me seraient chers.

J'ai l'honneur d'être, etc.

VOLTAIRE.

II.

DU MÉMOIRE DE M. DE SAINT-PRIEST SUR LA TURQUIE.

Ce Mémoire, par une tradition constante, est encore regardé, au ministère des Affaires étrangères, comme un

« Le gouvernement, déterminé par ces considérations, avait résolu de tenter l'entreprise. Vingt mille hommes devaient être embarqués, au mois de juillet, sur plusieurs divisions de la flotte, qui, parties de différents ports, se seraient ralliées au port de Paleo-Castro, à l'est de Candie. On se serait porté de là sur Alexandrie et sur Damiette, aux deux bouches du Nil; on aurait occupé Aboukir et Rosette. On comptait sur le secours des nombreux chrétiens répandus au Caire et dans la Haute-Égypte, qui gouvernaient le pays pour les beys et en faisaient tout le commerce. »

Opinions de Napoléon sur divers sujets de politique et d'administration recueillis par un membre de son conseil d'État.

III.

FRAGMENTS

DES OBSERVATIONS DU COMTE DE LALLY-TOLLENDAL SUR LA LETTRE ÉCRITE PAR M. LE COMTE DE MIRABEAU AU COMITÉ DES RECHERCHES, CONTRE M. LE COMTE DE SAINT-PRIEST.

Lausanne, 10 novembre 1789.

....Chez les Romains libres, chez tous les peuples qui ont estimé les mœurs et connu la justice, pour peu qu'une accusation fût incertaine, contestée, c'était une marche constamment suivie, que de comparer l'accusateur avec l'accusé. Il était tel accusé, que son nom seul semblait condamner d'avance, comme il était tel accusateur, que le sien notait déjà de calomnie. Voyons d'abord ce qu'a été et ce qu'est M. de Saint-Priest.

M. de Saint-Priest, dès sa première jeunesse, a servi dans l'armée. Il a été ensuite employé aux négociations, et en-

Mirabeau, à l'approche de certains moments. Pendant qu'on examinait ou qu'on cherchait la cause, les effets et les remèdes d'un si grand mal, les journées du 5 et du 6 sont venues se présenter au souvenir et au patriotisme de M. de Mirabeau. Ce qui l'a frappé dans ces journées, ce qui lui a paru devoir être dénoncé au comité des recherches, ce n'est pas cette suite d'attentats que nous voudrons un jour, et que nous ne pourrons pas arracher de notre histoire ; ce n'est pas le palais du Roi forcé, une armée d'assassins l'inondant de sang ; de braves et infortunés gardes du corps égorgés sans se défendre et déchirés sur le seuil des appartements royaux ; une reine, dont le courage et le malheur auraient dû attendrir la férocité même, courant à travers les massacres se réfugier dans le sein de son malheureux époux ; un roi enfin, le meilleur des rois, recueillant dans cet instant, pour prix de sa confiance et de son abandon volontaire, ce que les plus cruels tyrans n'ont jamais éprouvé. Ce n'est pas là ce qui occupe M. de Mirabeau. De toutes les circonstances qui ont marqué à jamais ces deux jours dans les fastes de l'univers, la seule que M. de Mirabeau se rappelle, la seule qu'il cite, la seule dont il s'indigne, c'est un prétendu propos adressé par un ministre à ces femmes qui, le jour, demandaient du pain, et qui, la nuit, ont demandé du sang. Il ne lui vient pas même dans l'idée que ce propos, fût-il vrai, fût-il inconsidéré, que le trouble, le tumulte, l'attente de vingt mille hommes armés, le danger du Roi, rendent plus qu'excusable, rendent intéressant le ministre qui voit la porte de son maître déjà assiégée par la sédition, et qui ne songe qu'à le justifier. L'impitoyable délateur ne voit rien de tout cela ; il dénonce le propos, il demande que le comité des recherches en informe, il ne voit de crime que ce propos, de coupable que celui qu'il prétend l'avoir tenu.

Je n'ai pas dit que M. de Saint-Priest eût tenu ce propos,

écrit M. de Mirabeau, à la page 14 de sa nouvelle lettre. Mais il venait d'écrire à la page 4 et à la page 6 : J'ai imputé ce propos à M. de Saint-Priest. Lequel croire? Au reste, à cette même page 4, il prétend répéter les propres termes dont il s'est servi dans sa dénonciation ; je m'en tiens à ceux-là, et je les transcris.

La notoriété publique accuse M. de Saint-Priest d'avoir dit à la phalange de ces femmes qui demandaient du pain : « Quand vous aviez un roi, vous aviez du pain ; aujourd'hui « vous en avez douze cents, allez leur en demander. » Je requiers que le comité des recherches soit chargé d'informer de ce fait.

Voilà donc les termes dont M. de Mirabeau s'est servi le 10 octobre, si l'on en croit ce qu'il écrit le 31. On voit sur quoi il se fonde pour échapper et à la qualité d'accusateur et au danger de répondre de l'accusation. Il n'a point dit : « J'accuse M. de Saint-Priest ; il a dit : « La notoriété publique accuse M. de Saint-Priest ; » voilà son argument et sa sauvegarde : il a en vérité bonne grâce à reprocher ensuite à M. de Saint-Priest de prendre une latitude très-vague (page 15) dans ses réponses, quand lui-même en a pris une aussi indéfinie dans sa dénonciation, et quand la prudence prescrit à celui qui se défend ce que l'honneur ne permet pas à celui qui attaque. Mais avançons. Il n'est personne sans doute qui ne tienne pour certain que M. de Mirabeau a accusé M. de Saint-Priest d'avoir tenu le propos que nous venons de lire.

Premier fait.

M. de Saint-Priest a écrit au comité des recherches, a nié le propos, a déclaré qu'il était controuvé, a défié qu'on produisît des témoins qui osassent dire qu'ils l'avaient entendu.

Second fait.

Le dénonciateur est obligé d'avouer que le ministre n'a pas tenu ce propos, que c'est un autre qui l'a tenu. Il désavoue

son accusation formée contre M. de Saint-Priest, comme il avait désavoué son accusation annoncée contre M. Necker. M. de Mirabeau se promène de ministre en ministre, de délations en délations, de démentis en démentis, et de rétractations en rétractations.

Troisième et dernier fait.

Voilà, dans la vérité, à quoi se réduit toute l'affaire : M. de Mirabeau a accusé M. de Saint-Priest ; M. de Saint-Priest a nié l'accusation : M. de Mirabeau s'est rétracté.

On croit que tout est fini, et tout va recommencer.

M. de Mirabeau forme pathétiquement le désir que tout citoyen soit innocent, et surtout celui-là qu'il a dénoncé (page 5) : mais c'est pour dénoncer celui-là même une seconde fois. Il peut, dit-il, ajouter un fait important à la justification de M. de Saint-Priest, et sa conscience ne le taira point. Cela veut dire qu'il a ourdi une nouvelle trame contre M. de Saint-Priest, et que la délation n'est pas encore à bout de voies. Il y a dans toute cette page un ton d'hypocrisie auquel on ne peut tenir, une fausse douceur qui est plus effrayante mille fois que le dernier degré de fureur ; elle fait mal, cette page, on se hâte de la quitter.

Second propos attribué au ministre —« C'est du pain que nous voulons » a dit une de ces femmes. Le ministre a répondu : « Le roi ne peut, dans ce moment, vous en donner. Paris n'a pas voulu de troupes. Si vous en aviez eu pour escorter vos convois, il n'aurait pas manqué. Lorsque le roi pourvoyait la ville de Paris, les subsistances ne manquaient jamais ; aujourd'hui qu'il ne s'en mêle plus, vous voyez où vous en êtes. » (Page 8 de la lettre de M. de Mirabeau.)

Lecteurs, comparez, et dites si ce troisième propos a rien de commun avec les deux premiers. Les uns ne parlent que de l'Assemblée nationale qui se mêle aujourd'hui de pourvoir Paris ; ce n'est pas sûrement l'Assemblée nationale

qu'il est inconcevable que tous les cœurs n'aient pas été amollis, et tous les bras désarmés. L'histoire fera raison de tous ces complots abominables, de ces machinations infâmes, par lesquelles on était parvenu à dessécher, dans des âmes autrefois si douces, jusqu'au dernier germe de sensibilité et d'humanité.....

J'ai justifié le *discours* de M. de Saint-Priest, en supposant qu'il l'ait tenu. J'aurai bientôt justifié son *silence*, en supposant qu'il l'ait gardé.

J'aurais cru que c'était beaucoup faire que d'aller jusqu'où avait été Tibère, en interprétant les discours pour en faire un crime capital; mais M. de Mirabeau le dépasse, en interprétant jusqu'au silence.

Un mot va me suffire. On ne me niera point qu'il est un silence d'improbation, comme il en est un d'approbation. Je place M. de Saint-Priest entre un despote parlementaire et un despote monarchique. Le despote parlementaire lui dira : « On a attaqué devant vous l'Assemblée nationale, et « vous avez gardé le silence ! C'était approuver ce qui se di« sait; c'était permettre au peuple de penser que le désir des « ennemis de l'État se confondait avec les vœux du Gouver« nement. » Le despote monarchique lui dira : « On m'a dé« fendu devant vous contre l'Assemblée nationale, et vous « avez gardé le silence ! C'était désavouer ce qui se disait ; « c'était permettre au peuple de penser que le désir de mes « ennemis se confondait avec les vœux mêmes de mes mi« nistres. »

Bradshaw, d'une part, et Henri VIII, de l'autre, auraient ainsi raisonné; et voilà où l'on arrive avec l'art d'interpréter et de forger des crimes. J'ai tout dit sur cet objet.

La première phrase dénoncée est celle-ci : « J'aurais es« péré qu'on aurait cru moins légèrement sur mon compte « un propos choisi dans ce qui s'est dit de plus trivial, de-

« puis quelques jours, par les gens qui voulaient exciter le « peuple contre l'Assemblée nationale. »

M. de Mirabeau lie cette phrase avec les événements du 5, et aussitôt il voit un crime, un coupable, la preuve de l'un, l'aveu de l'autre. Il y avait donc une conspiration ! un projet tenté depuis quelques jours ! La commotion du 5 était donc dirigée contre l'Assemblée nationale ! le ministre la savait ! il ne la dévoile pas, il ne la prévient pas ! C'est lorsqu'elle s'est opérée qu'il en parle ! il en parle de manière à fournir de nouvelles armes aux séditieux ! Voilà M. de Saint-Priest coupable de tout ce qui s'est fait le 5, le 6, et dans l'horrible nuit qui a séparé ces deux jours !

Mais je demande : si M. de Saint-Priest est coupable, qui de nous ne l'est pas? Certes, je sais, moi, qu'il y a *des gens qui ont voulu exciter le peuple,* non pas depuis quelques jours, mais depuis très-longtemps ; non pas simplement par des discours, mais par des écrits, des émissaires, de l'argent ; non pas contre l'Assemblée nationale, mais contre le premier représentant de la nation, contre ses plus chers intérêts, contre son autorité la plus légitime, la plus essentielle à notre liberté, car c'est par là que je la prise. Ce que je sais à cet égard, je l'ai su en traversant les rues et les places publiques, et en y entendant des discours qui faisaient horreur et pitié. Je l'ai su en lisant ou des imprimés séditieux, ou des écrits anonymes qui m'étaient adressés, et que je me hâtais de dévouer aux flammes ; je l'ai su, en un mot, comme tout le monde l'a su, par les faits. Mais j'ai vu la foule excitée, et n'ai pu la contenir ; j'ai ignoré le nom des gens qui excitaient et n'ai pu les dénoncer ; si par la suite j'ai cru en connaître, je n'ai pas eu de quoi les convaincre. Ainsi je me suis vu et je me vois encore réduit à gémir, à me taire et à me résigner, jusqu'à ce qu'il m'arrive ou des instructions ou des preuves. Que l'on m'accuse aujourd'hui d'avoir tenu un de ces discours que j'ai lus ou entendus, un de ceux qui m'au-

révéler tous publiquement ; et, vous flattant d'échapper seul à votre propre doctrine, tandis qu'elle écraserait les autres, vous avez voulu livrer la France entière aux délations et aux calomnies dont vous consacriez l'impunité. Je n'ai pu soutenir l'idée de votre sécurité jointe à l'inquiétude universelle. Il fallait dissiper ce funeste prestige ; il fallait vous ôter la pensée, car elle devenait à la fin trop dangereuse, que personne ne pût élever la voix contre vous. On doit me trouver modéré, en songeant à tout ce que j'aurais pu dire, et vous m'en aviez donné le droit ; mais je n'ai pas voulu suivre votre doctrine, même contre vous. J'ai bien moins accusé encore que je n'ai défendu. J'ai défendu un bon citoyen attaqué ; j'ai défendu tous les autres menacés ; j'ai défendu des principes et des intérêts qui sont de tous les temps ; j'ai défendu ma patrie tout entière. Je vais reprendre le travail que j'ai dû interrompre pour elle, car il n'intéressait que moi. Je ne sais pas si vous m'en détournerez encore, je ne sais pas si vous me répondrez, mais quelle que soit votre réponse, si vous m'en faites une, dites-vous bien que je dédaigne les sarcasmes, que je me crois au-dessus des injures, et que je venge la vérité.

IV

LETTRES DE CATHERINE II A M. DE SAINT-PRIEST.

Czarko-Zélo, 28 juillet 1791.

Monsieur le comte de Saint-Priest, par la confiance que vous me témoignez dans la lettre que vous m'avez écrite en date de ce jourd'hui, je vois que vous n'ignorez pas ma façon de penser à votre égard. C'est avec plaisir que dès demain, vers midi, si votre santé vous le permet, j'espère faire votre connaissance personnelle à Czarko-Zélo.

CATHERINE.

reconnaissance qu'elles ont excitées en moi. J'y ai trouvé le langage de la mère la plus tendre et la plus éclairée, et j'ose assurer V. M. que je mériterai toujours par mon amitié, par mon entière confiance, qu'elle veuille bien continuer à en user de même à mon égard.

V. M. est instruite, par ma lettre du 19 avril, que l'inconcevable conduite du sénat de Venise envers moi ne m'a plus laissé d'autre asile que celui de l'honneur, et j'ai vu, avec une extrême satisfaction, qu'elle approuvait d'avance le parti que j'ai pris en cette occasion. Mais je ne dois pas lui dissimuler que la cour de Vienne en a jugé autrement, et qu'elle m'a fait insinuer, de la manière la moins équivoque, de m'éloigner de l'armée. Cette insinuation me met dans une situation assez critique : en y cédant sur-le-champ je perdrais tous les avantages qui ont déjà résulté et qui doivent résulter encore du parti que j'ai pris, et de plus j'imprimerais sur ma conduite une tache d'inconséquence et de faiblesse, plus nuisible cent fois au succès de ma cause que mon inaction n'a jamais pu l'être. En y résistant, au contraire, je courrais risque d'indisposer entièrement la cour de Vienne et de perdre ainsi tout l'avantage que je puisse espérer de ses secours. Dans cette fâcheuse alternative, j'ai pris le parti d'écrire au comte de Saint-Priest la lettre dont je fais mettre une copie sous les yeux de V. M. J'espère qu'elle approuvera ma résolution ; mais c'est bien en ce moment que je regrette la distance où elle se trouve, et qui ne me permet pas d'espérer son appui aussitôt que je le désirerais. Je me flatte cependant que d'après les ordres antérieurs qu'elle a déjà donnés à M. de Razomofsky, il appuiera les démarches que je charge M. de Saint-Priest de faire en cette importante occasion.

L'approbation que V. M. I. accorde à ma déclaration du mois de juillet dernier, est ce que je pouvais éprouver de plus flatteur ; cependant je suis, s'il est possible, encore plus

satisfait d'avoir en quelque sorte prévenu les conseils qu'elle veut bien me donner à ce sujet. J'ai senti que mes perfides ennemis pouvaient mal interpréter cette déclaration, et je me suis occupé sans relâche d'un nouveau travail dont elle est la base. Mon objet est de démontrer, en les exposant plus au grand jour, les avantages de cette antique constitution à laquelle je veux rendre toute sa vigueur et toute sa pureté, de faire voir combien elle est éloignée du despotisme, combien les partisans d'une sage liberté doivent la chérir, et d'annoncer en même temps les abus que je veux réformer et le plan d'administration que je me propose de suivre. Déjà, par mes instructions à mes agents secrets dans l'intérieur de mon royaume, je cherche à faire connaître mes intentions à cet égard, et je travaille à rédiger une nouvelle déclaration, que je me propose de publier à mon entrée dans le royaume, ou de faire publier par mon frère, en mon nom, s'il y entre avant moi.

J'espère que V. M. est bien persuadée que je ne démentirai jamais la clémence que j'ai annoncée dans ma déclaration. C'est une grande satisfaction pour moi de voir que V. M. partage ma façon de penser à l'égard des constitutionnels : ces premiers auteurs de tous les maux de la France, seraient reçus comme d'autres, s'ils venaient implorer leur pardon à l'exemple de ceux qui ont déjà pris ce parti ; mais traiter avec eux serait une bassesse et une imprudence, dont je prie V. M. I. d'être persuadée que je ne me souillerai jamais. Ses conseils et ma propre façon de penser m'en garantiront.

Je suis sensible, au delà de toute expression, à l'appui que V. M. me promet par ses négociations auprès des cours de Vienne et de Londres ; j'espère qu'elle se convaincra, tant par ma réponse à la note du marquis de Buckingham, que j'ai déjà fait mettre sous ses yeux, que par ma lettre au comte de Saint-Priest, du soin que j'apporte à entretenir de

mon côté entre ces cours et moi une harmonie qui m'est si nécessaire. Je ne doute pas qu'elle se maintienne ; j'avais même déjà lieu de l'espérer, par l'approbation que l'empereur, malgré les bruits qu'on avait répandus, a donnée au projet dont j'ai fait part à V. M., pour l'établissement de ma nièce ; et je travaille actuellement aux arrangements nécessaires à prendre entre ce prince et moi pour terminer cette affaire. Le vœu formel de ma nièce et les dispenses de Rome sont entre mes mains.

J'ai commencé cette lettre par l'effusion de ma reconnaissance envers V. M., je la terminerai de même. Le caractère qu'elle veut bien accorder à mon frère auprès du roi d'Angleterre est une des plus fortes preuves d'amitié qu'elle m'ait donnée. J'ai bien reconnu sa profonde sagesse à la précaution qu'elle a prise pour que ce bienfait eût tout son effet, et je suis bien persuadé qu'après la réponse faite par M. Barthélemy aux ouvertures de M. Vickham, les généreuses intentions de V. M. ne trouveront plus d'obstacles. Je remercie V. M. des ordres qu'elle a bien voulu donner à M. de Mardwinof ; j'en suis surtout touché, car cette démarche éclatante ne peut qu'avoir le plus grand effet sur l'intérieur de mon royaume, et par conséquent hâter le moment où mes malheureux sujets seront rendus au bonheur. Les ordres ne sont parvenus à M. de Mardwinof que le lendemain de mon départ de Vérone. Je ne cacherai pas à V. M. que je soupçonne violemment une infidélité de la poste vénitienne d'être cause de ce retard. Mais peut-être l'effet en sera-t-il heureux ; car si M. de Mardwinof vient, comme je n'en doute pas, remplir ici sa mission, la démarche y aura bien plus d'éclat qu'elle n'en aurait eu à Vérone. Je dois encore de la reconnaissance à V. M. pour ce qu'elle me dit au sujet du comte Romanzof ; elle connaît mon amitié pour ce ministre ; mais elle sait bien aussi que sa confiance est le premier de tous les titres auprès de moi.

Je prie V. M. d'agréer l'assurance de tous les sentiments d'amitié, j'ose même dire de tendresse filiale, avec laquelle je suis, Madame ma sœur et cousine,

De V. M. I.,

Le frère et cousin.

Louis.

A Riegel, 12 mars 1796.

P. S. M. le prince de Condé me prie de mettre aux pieds de V. M. I. sa profonde reconnaissance, celle de toute son armée. Nous n'oublierons jamais non plus que notre digne chef tout ce que nous devons à V. M.

VI

LETTRE DE LOUIS XVIII A PAUL Ier.

Monsieur mon frère et cousin,

Dans la lettre que j'ai écrite il y a peu de jours, à V. M. I., je lui mandais que le comte de Saint-Priest, chargé de lui porter mes sincères félicitations sur son avènement au trône et sur son couronnement, passera par la Suède avant de se rendre auprès d'elle. Je croyais alors que le voyage que V. M. se propose de faire dans l'intérieur de son empire était déjà commencé ; je viens d'apprendre qu'il ne l'est pas, et j'ordonne en conséquence au comte de Saint-Priest d'aller en droiture à Saint-Pétersbourg. Je sollicite de nouveau, en sa faveur, les bontés de V. M. I., et je la prie de prendre aux choses qu'il lui dira de ma part la même confiance que si j'étais assez heureux pour les lui dire moi-même, surtout lorsqu'il lui parlera des sentiments qui m'animent pour elle.

Je ne puis cependant m'empêcher d'indiquer ici quelques-

uns des objets dont je le charge spécialement d'entretenir V. M. I. Le premier de tous, est de lui exprimer de nouveau ma vive reconnaissance, tant pour l'asile qu'elle m'a accordé à Géver que pour sa générosité envers ma brave armée de Condé, et mon ardent désir de voir bientôt ses nobles intentions remplies.

Le comte de Saint-Priest rendra également compte à V. M. des lumières que le court intervalle qui s'est écoulé, entre la dernière lettre que je lui ai écrite et celle-ci, pour les détails qu'elle m'a procurés sur l'état actuel de l'opinion publique en France.

V. M. pense, avec raison, que le moment de la chute des tyrans n'est pas encore arrivé ; mais elle verra qu'il s'avance à grands pas, et j'ose trop compter sur son amitié, pour ne pas espérer son appui dans une circonstance aussi décisive. Je n'entre point ici dans le détail de la manière dont je pense qu'elle pourrait me rendre les services les plus importants : ce serait abuser des moments de V. M. ; et si elle veut bien écouter le comte de Saint-Priest, il est parfaitement en état de me suppléer.

J'ai vu, avec une vive satisfaction, dans la lettre de V. M. I., du 6 juin dernier, qu'elle pense que la cour de Vienne se prêtera à faciliter le mariage de mes enfants. Je crois que l'appui de V. M. ajouterait beaucoup à ses bonnes intentions ; et fort de l'approbation qu'elle donne à une union si désirable sous tous les rapports, je la prie de nouveau de m'accorder cet important appui.

Je la prie également d'être bien convaincue de toute l'amitié et de la reconnaissance avec lesquelles je suis, Monsieur mon frère et cousin,

De V. M. I.,
Le bon frère et cousin,
Louis.

Blankenbourg, 15 juillet 1797.

VII

LETTRE DE MONSIEUR, COMTE D'ARTOIS, A PAUL Ier.

Édimbourg, 18 août 1798.

Monsieur mon frère et cousin,

Les motifs qui m'ont engagé à prendre sur moi de retarder le départ de mon fils, le duc de Berry, sont tous fondés sur l'opinion que je partage avec toute l'Europe, des sentiments que V. M. I. a développés avec autant d'énergie que de magnanimité.

Depuis l'époque où mon fils est arrivé en Écosse, et principalement depuis la mission dont je l'ai chargé auprès de S. M. B., j'ai pu espérer que les circonstances lui fourniraient une occasion de servir utilement la cause sacrée que V. M. I. a adoptée avec tant de noblesse. Cet espoir, que je devrais regarder comme fondé, a réglé ma conduite, et j'ose présumer qu'elle aurait l'approbation de V. M. I.

Si ma tendresse pour mon fils avait influé sur la prolongation de son séjour près de moi, je ne craindrais pas de l'avouer à V. M., et je me flatterais de trouver une excuse au fond de mon cœur; mais, dans cette occasion, je n'ai calculé que le bien de la cause générale, et le désir de voir le duc de Berry à portée d'acquérir de la gloire.

Mes espérances sont loin d'être détruites; mais la situation actuelle des affaires paraissant éloigner le moment où nous pouvons nous trouver en activité, je me fais un devoir de céder au juste empressement du duc de Berry; et aussitôt que l'amirauté anglaise aura accordé le bâtiment que j'ai démandé, mon fils se rendra sans délai à Mittau, auprès du

roi mon frère, pour y rejoindre ensuite le corps dont V. M. I. a bien voulu lui donner le commandement.

V. M. I. ajouterait encore un nouveau prix à ses bontés pour mon fils, si elle accordait la permission d'aller lui faire sa cour avant de se rendre en Volhynie.

La crainte d'importuner V. M. I. m'a empêché d'avoir l'honneur de lui écrire plus tôt; mais le roi, mon frère, a bien voulu se charger de développer à V. M. I. les motifs qui retardaient le départ de mon fils, et de le prier de lui accorder une prolongation de congé.

Je supplie V. M. I. de me conserver ses bontés, son amitié, et de recevoir l'hommage de tous les sentiments aussi tendres que respectueux, avec lesquels je serai toute ma vie, etc.

CHARLES-PHILIPPE.

VIII

LETTRE DE L'IMPÉRATRICE MARIE FÉODOROWNA A LA COMTESSE DE SAINT-PRIEST.

Saint-Pétersbourg, 24 janvier 1797.

Madame la comtesse de Saint-Priest, vous m'avez envoyé, par M. le comte Golofkine, une production du pays où vous vous trouvez, qui m'a fait bien du plaisir. Recevez, à votre tour, le petit échantillon ci-joint des productions de ce pays-ci, et regardez-le comme une marque de mon estime pour vous. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, madame la comtesse de Saint-Priest, en sa sainte et digne garde.

MARIE.

Soyez certain, monsieur, que je m'adresserais à vous avec plaisir, si j'avais quelques commissions à vous donner pour la cour de Vienne, mais uniquement, monsieur, dans le soin des objets que le roi a bien voulu me confier. Je ne puis que vous prier d'offrir à S. M. l'hommage de mes sentiments et des vœux ardents que je forme pour que ses nobles efforts ramènent promptement la tranquillité dans l'Europe, en facilitant le rétablissement du roi, mon frère, sur le trône de France.

Ne doutez jamais, monsieur, de tous mes sentiments d'affection et d'estime.

CHARLES PHILIPPE.

Édimbourg, 15 juillet 1797.

Le baron de Roll m'a remis hier, monsieur le comte, votre lettre du 22 juin. L'expression de vos sentiments me fait un sensible plaisir; j'y compte entièrement; et je vous renouvelle, du fond de l'âme, l'assurance de la satisfaction que me fait éprouver la confiance que le roi vous témoigne.

Le voyage que vous vous proposez de faire en Suède m'afflige, puisqu'il vous éloigne momentanément du centre des affaires; mais je suis bien sûr que vous ne l'entreprenez que pour une nécessité absolue, et que vous hâterez, le plus qu'il vous sera possible, l'époque où vous vous rapprocherez du roi. J'attendrai avec impatience la nouvelle de votre retour.

Recevez de nouveau, monsieur le comte, l'assurance de ma parfaite estime et de tous mes sentiments pour vous.

Au même.

CHARLES PHILIPPE.

Édimbourg, 6 juin 1798.

Je profite avec empressement, monsieur, du départ de l'abbé pour vous exprimer avec quelle satisfaction j'ai par-

ment ce sera le dernier paquet que vous recevrez de moi à Vienne. Je vous envoie une lettre pour remettre à l'ambassadeur d'Espagne, pour qu'il la fasse passer à Turin, et il voudra bien, lorsqu'il en aura réponse, me la faire passer ici. Je vous en envoie encore une autre, pour être remise à M. l'ambassadeur de Russie, pour la faire parvenir sûrement à l'empereur son maître, elle est très-essentielle pour moi ; et enfin, une lettre de change des mois de décembre, janvier et février, sur Vienne. Comme elle ne peut être payable qu'à quarante-cinq jours de date, et qu'elle est du 18 du mois passé, et que vous n'y serez plus, je l'endosse au nom de M. l'évêque de Nancy, qui, d'après ce que vous m'avez dit, est chargé des affaires du roi : mon banquier me mande qu'il faut que je la fasse *encaisser*, je ne sais pas ce que cela veut dire; j'imagine que c'est pour avertir d'avance celui sur qui elle est pour être acceptée. Vous voudrez bien m'arranger tout cela, et me rendre ce service, lorsque la lettre pourra être payée. M. l'évêque de Nancy attendra que je lui fasse dire à qui il faudra remettre la somme pour que je l'envoie à Londres, c'est un remboursement d'une somme due. Je vous prierai que tout le contenu de cette lettre reste entre vous et moi ; la confiance que j'ai en vous, est cause de toutes les peines que je vous donne : recevez les assurances de ma reconnaissance.

MARIE JOSÉPHINE LOUISE.

XIV.

LETTRE DE M. LE PRINCE DE CONDÉ AU COMTE DE SAINT-PRIEST.

Iberlüngen, 11 juillet 1793.

Ayant appris, monsieur, que vous deviez être à Pétersbourg quand le baron de Larochefoucauld y arrivera, je crois ne pouvoir mieux faire que de l'adresser à vous, en vous priant de l'appuyer dans sa mission, dont le succès est de toute importance pour l'armée. Il vous dira que j'ai une lettre de la main de l'empereur de Russie, très-positive sur sa bonne volonté pour nous, et qui est même un engagement de sa part. La circonstance est si pressante pour voir réaliser l'effet de cette promesse, que je me suis décidé à faire partir quelqu'un de sûr, pour me rapporter le résultat des intentions bienveillantes de S. M. I., si elle y persiste. Je me suis déterminé d'autant plus à ce message, que je ne peux pas douter qu'il ne soit agréable au roi, et qu'il est évident que le secours le plus naturel, le plus légitime, le plus convenable à recevoir par la noblesse française, et par l'armée du roi, est sans aucun doute celui de la puissance qui, seule dans l'Europe, a reconnu les droits de notre souverain. Je suis persuadé, monsieur, que vous serez de mon avis. Je vous prie d'appuyer ma demande de tous vos moyens, et de ne rien négliger pour me faire une réponse *la plus prompte* : ce n'est point impatience de ma part, c'est nécessité absolue. Si cette réponse ne me parvient pas avant le 1er de septembre, il est très-possible qu'on nous ait dispersés au point de ne plus pouvoir jouir des bienfaits qui me sont promis. Je saisis avec grand plaisir, monsieur, cette occasion de vous assurer de la satisfaction que j'ai éprou-

vée en vous sachant admis aux conseils du roi, ainsi que des sentiments de confiance, d'estime et d'amitié, que je vous prie, monsieur, de me croire pour vous.

LOUIS JOSEPH DE BOURBON.

XV.

LETTRE DU CARDINAL MAURY AU COMTE DE SAINT-PRIEST.

Rome, 12 juillet 1800.

Je viens de recevoir, monsieur le comte, avec la lettre dont vous m'avez honoré le 22 avril dernier, tous les papiers importants que vous avez eu la bonté d'y joindre. Je vous en remercie avec la reconnaissance la plus empressée à justifier une confiance si honorable. Le moment n'est pas opportun pour présenter ces diverses pièces, et je les garderai jusqu'à nouvel ordre dans mon portefeuille; mais on n'ignore pas qu'elles sont entre mes mains; on en connaît le contenu; on me sait gré de la circonspection avec laquelle j'évite de nouveaux embarras au milieu des dangers.

Je fus instruit, durant le conclave, des difficultés qu'on opposait à M. Brunet pour le reconnaître à Rome en qualité de vicaire-général de la congrégation de la mission; je défendis ses droits en présence de la congrégation des évêques et réguliers, dont je suis membre; et dès que le pape fut élu, il daigna la confirmer sur mon rapport, par un rescrit qui a réuni tous les esprits. Je me félicite d'avoir si heureusement prévenu les ordres du roi; c'est une affaire terminée d'une manière conforme à la justice et au vœu de Sa Majesté. M. Brunet est institué vicaire-général de la congrégation jusqu'à la réunion du chapitre général; c'est une restriction de pure formalité, car il est impossible de con-

voquer ce chapitre jusqu'au rétablissement des Lazaristes en France.

Les Français ont outrepassé ces inconcevables conditions de l'armistice, et ils occupent en petit nombre la ville de Bologne, où ils ont établi un gouvernement provisoire républicain. Le général autrichien Mylius est bien décidé à défendre contre eux la province de la Romagne, limitrophe du Boulonnais, si, contre toute apparence, ils tentent de s'en emparer; il a formé un camp de quinze mille hommes à Forli, et fait fortifier la ville d'Ancône.

Le pape a été reçu dans ses états, ainsi qu'à Rome, avec un enthousiasme universel. Les Autrichiens lui ont restitué toutes les provinces qu'ils occupaient dans l'état ecclésiastique, à l'exception des trois légations de Ferrare, Bologne et Ravenne, qu'ils ont déclaré vouloir s'approprier comme des pays conquis sur les Français, auxquels le pape les céda par le traité de Tolentino. Le roi de Naples a également cédé au pape la ville de Rome et la portion de l'État de l'Église, qui était en son pouvoir, à l'exception de Bénévent et de Ponte-Corvo qu'il paraît vouloir garder. Les troupes autrichiennes et napolitaines restent dans les postes qu'elles occupaient. La force militaire n'est par conséquent point encore exclusivement entre les mains du pape dans ses États. La récolte tout au plus médiocre du blé suffirait à peine pour nourrir son peuple, et il craint infiniment que les spéculations de la cupidité, ou le prétexte de la subsistance des troupes, n'ouvrent un effrayant débouché à l'exportation de cette denrée, par les ports d'Ancône et de Civita-Vecchia. C'est un spectacle tout nouveau que de voir la souveraineté d'un côté, et la force publique de l'autre.

J'ai l'honneur d'écrire directement au roi les autres nouvelles de l'Italie; elles pourront fournir matière à quelques-uns de vos entretiens avec Sa Majesté.

Je ne pourrais pas désirer, monsieur le comte, un moyen plus agréable et plus flatteur de renouveler connaissance avec vous, que la correspondance suivie dont je me félicite d'être chargé. Je vous tiendrai au courant de tout ce qui peut intéresser le service de Sa Majesté. Je résiderai dans mon diocèse une grande partie de l'année. Comme Monte-Fiascone est à une petite journée de Rome, je ferai de fréquentes apparitions dans cette capitale, où je recevrai les lettres qui me seront adressées, et je prendrai bien mes mesures pour être parfaitement instruit pendant mon absence. Si vous aviez des ordres à me donner, je les recevrais comme des grâces, et je m'empresserais de les exécuter avec autant de promptitude que de reconnaissance.

On ne peut rien ajouter à la haute considération avec laquelle je vous honore et vous suis attaché, monsieur le comte, d'une manière plus particulière que je ne puis vous l'exprimer.

Le cardinal MAURY.

FIN DE L'APPENDICE.



